

LE CANADA FRANÇAIS

Et LE FRANCO-CANADIEN

FONDE LE 1er JUIN 1860

VOL. LI NO. 88

PUBLIE A ST. JEAN D'IBERVILLE, CANADA.

VENDREDI, 17 FEVRIER 1911

Dépêches Étrangères

MORT D'UN HEROS BOER

Klerksdorp (Transvaal), 9. — Le général lord Roberts, qui avait été fait prisonnier par lord Roberts, à Paardeberg, en 1900, est mort samedi dernier.

Le lion de l'Afrique-Sud — c'est ainsi qu'on appelait le général Cronje — a été l'un des personnages les plus remarquables de la guerre sud-africaine. C'est lui qui fut le premier à se rendre à Paardeberg, le 27 mai 1900, et qui fut le premier à se rendre à Paardeberg, le 27 mai 1900, et qui fut le premier à se rendre à Paardeberg, le 27 mai 1900.

En novembre 1899, le général Cronje rencontra l'armée du général Buller, à Modder River. Les Boers, après la bataille qui eut lieu en cet endroit, furent contraints de se retirer en laissant cinq cents morts. Mais le général Cronje se retira à Magersfontein, où, pendant la nuit, Methuen essaya de le surprendre. Mais Methuen fut battu d'une façon désastreuse et forcé de se retirer à Modder River, après avoir perdu près de mille hommes. La semaine de la bataille de Magersfontein fut terrible pour les troupes anglaises et l'armée de Cronje se couvrit de gloire.

Mais l'Angleterre, lassée de tant de défaites, avait décidé de frapper un grand coup. Lord Roberts et Kitchener furent envoyés en Afrique, avec un nombre de soldats suffisant pour former une armée de 200,000 hommes. Lord Roberts lui-même prépara l'attaque. Les Boers durent fuir devant la force. Cronje se retira près de Paardeberg et pendant neuf jours se défendit vaillamment. Sa position était imprévisible, mais très exposée à l'artillerie. Le lion de l'Afrique-Sud attendit en vain du secours. Enfin, après avoir enduré les pires souffrances, le brave général Cronje déposa les armes avec son armée qui se composait de 10,000 hommes. Cronje fut reçu par le général Roberts avec tous les honneurs de la guerre et transporté à l'île Sainte-Hélène. A la fin de la guerre, il lui fut permis de retourner en son pays où il possédait de grandes terres.

Cronje était né en 1835 et il prit toujours une grande part aux affaires de son pays. C'est lui qui, en 1885, commanda les Boers qui mirent une terme au raid Jameson.

ENCORE LE MAINE

Madrid (Espagne), 10. — Les journaux d'ici publient des attaques contre les Etats-Unis depuis la publication d'un rapport de la commission d'enquête du renflouage du "Maine" déclarant l'Espagne étrangère à l'explosion du navire de guerre américain.

Les libéraux proposent que le rapport de la commission américaine soit traduit dans toutes les langues européennes et dans celles des Philippines, avec une préface explicative et que 2,000,000 de copies soient soigneusement distribuées dans le monde entier, afin de donner la plus large publicité à l'injustice qui a été commise envers l'Espagne.

Les libéraux ont ouvert une souscription pour payer les frais de cette publication.

A PROFOS DE L'ALSACE LORRAINE

Berlin (Allemagne), 11. — La commission du Reichstag a proposé aujourd'hui un amendement à la constitution proposée pour l'Alsace-Lorraine. Cet amendement, s'il était adopté, ferait de l'Alsace-Lorraine un Etat fédéral qui serait placé sur le même pied que les autres.

Le projet du gouvernement n'accorde pas à l'Alsace-Lorraine une représentation au conseil fédéral, par crainte de toucher à la délicate question de l'équilibre des Etats-fédérés. L'amendement de la commission donnerait trois votes au nouvel Etat.

Les Etats en dehors de la Prusse combattent probablement cet amendement parce qu'ils sont opposés à l'augmentation de l'influence prussienne.

L'AMIRAL BEREFSFORD

Londres (Angleterre), 12. — L'amiral lord Charles William de la Poer Berefsford a atteint sa soixante-cinquième année aujourd'hui et la limite d'âge qui le raye définitivement des cadres actifs de la marine anglaise.

Depuis le 24 mars 1909, date à laquelle il avait abandonné le commandement de l'escadre de la Manche, il n'avait reçu aucune affectation. Pendant ses cinquante années de service, il s'est distingué par son habileté professionnelle et sa bravoure qui ont fait de lui l'homme le plus populaire d'Angleterre et lui ont donné une réputation mondiale quand on lui retira son commandement le 21 mars 1909.

Lors de son passage au parlement il avait critiqué sévèrement l'administration de la marine et quand il fut placé à la tête de l'escadre de la Manche en 1906, il eut maille à parer avec ses supérieurs et ses subordonnés. Lord Berefsford est né en Irlande en l'année 1846.

Il était entré dans la marine à l'âge de 13 ans. Il commandait le "Condor" au bombardement d'Alexandrie et faisait partie de l'état-major de lord Wolseley, dans l'expédition du Nil en 1884-1885.

MORT GLORIEUSE

Paris (France), 13. — Les dépêches reçues de Casablanca confirment la nouvelle d'un combat livré dans la nuit du quatorze janvier, sur le territoire de la tribu des Zaer, un peu à l'ouest du camp du Boucheron. Ce combat, qui a causé des pertes sensibles, a eu lieu dans des conditions fâcheuses; en réalité, les troupes ont été attirées dans un guet-apens et assaillies par surprise. Voici d'après les renseignements reçus jusqu'ici, comment les choses se sont passées.

Le capitaine Nancy, attaché au bureau des affaires indigènes de la Chaouia, avait été sollicité, par une fraction des Zaer, d'intervenir pour régler à l'amiable un différend relatif à une délimitation de terrains de pâturage.

Accompagné d'une escorte de gendarmes marocains, qui commandait le lieutenant Marchand, le capitaine Nancy se rendit au lieu désigné.

En cours de route, dans la nuit du 14, la petite troupe fut soudain enveloppée par un gros de cavaliers indigènes qui, après avoir fusillé pendant quelques temps nos hommes, disparurent à la faveur des ténèbres et ne purent être rejoints.

Le premier moment de stupeur passé, on fit le relevé des pertes, et on constata que le lieutenant Marchand avait été tué, ainsi qu'un maréchal des logis et trois gendarmes, et que six autres gendarmes étaient blessés.

La s'arrêtaient les renseignements reçus jusqu'ici à Casablanca, où la nouvelle de cette déplorable affaire a causé une émotion d'autant plus vive que la Chaouia jouissait d'un pais profond depuis le sanglant combat de Sidi-Salah, le 23 juin dernier, c'est à dire depuis plus de six mois.

Le lieutenant Marchand, qui vient de trouver, si loin de France, une mort glorieuse, était âgé de trente-deux ans. Né à Villereau (Nord), le 29 août 1878, il s'était engagé à dix-huit ans et avait été nommé sous-lieutenant le 1er juillet 1902.

Lieutenant, deux ans après, il appartenait au 6e chasseurs d'Afrique et était au Maroc depuis quelques mois.

M. CANALEJAS

Madrid (Espagne), 13. — Au cours d'un discours prononcé à l'anniversaire du régime de M. Canalejas, une réunion du conseil des ministres a eu lieu au palais. Le roi Alphonse était présent.

M. Canalejas a fait un long exposé des travaux accomplis et de ce qui restait à faire pour mener à bien le programme du gouvernement.

Le roi a félicité son premier ministre. On considère ces félicitations comme une satisfaction de la confiance accordée au cabinet par le roi, lors de la dernière crise qui amena le remplacement de trois ministres.

Après la réunion un banquet a été offert en l'honneur du premier ministre, auquel ont assisté tous les membres du cabinet et un grand nombre de personnalités politiques.

CATASTROPHE EPOUVANTABLE

Bruxelles (Belgique), 16. — Le pavillon des machines, propriétés de compagnies allemandes s'est effondré hier. Trois hommes ont été tués et sept blessés.

On attribue la catastrophe au poids des machines. La violence de la secousse produite par l'effondrement a été ressentie à plus de deux milles de distance et ressemblait à un tremblement de terre.

Vingt des personnes qui travaillaient à l'intérieur n'ont pas été relevées depuis. On craint qu'elles n'aient péri.

LE COURONNEMENT DU ROI

Londres (Angleterre), 11. — Toute la cour est occupée actuellement aux préparatifs pour le couronnement du roi et de la reine qui aura lieu le 22 juin. On suivra le cérémonial ordinaire, mais les cérémonies accessoires promettront de surpasser, tout ce qui a été vu jusqu'à présent en Angleterre.

Il y aura une grande parade de la cour dans les rues de Londres, le lendemain du couronnement, une réception au Guild Hall, une grande revue navale, une représentation de gala à l'opéra, des pageants et un grand festival de l'empire au Crystal Palace.

On s'attend à ce que deux millions de visiteurs se trouvent à Londres vers cette époque.

CE QUE LA FRANCE A PRETE

Paris (France), 2. — Nous extrayons ce qui suit d'un récent article de l'Economiste européen :

"Pendant la période 1899-1908, la France a prêté un peu plus de 17 milliards de francs à l'étranger; mais notre portefeuille valeurs étrangères (qui est passé de 26 milliards à la fin de 1908 à 38 milliards) a la fin de 1908 ne s'est réellement augmenté que de 12 milliards par suite des amortissements réalisés sur ces mêmes valeurs entre 1899 et 1908."

CORRESPONDANCE DU CONCOURS

Pour avoir droit à la prime photographique, il faut nous envoyer non seulement le prix de son abonnement mais NOTRE COUPON D'ABONNEMENT dûment rempli. Il nous est impossible de tenir compte des demandes non accompagnées de coupons.

Nous recevons aussi des demandes de primes sans paiement d'ABONNEMENT A L'AVANCE. Il faut payer au moins un an d'avance pour avoir droit à nos primes, et ce en sus de tous ses arriérés à date.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir les abonnements chacun dans sa paroisse. Ils devront faire la distribution des primes, le temps venu, et ils ont droit à nos primes montrées en or, et photographes selon les conditions de notre concours pour les abonnements qu'ils nous envoient.

Ils livrent des coupons d'abonnement à quiconque en demandera.

Nous désirons de bons correspondants dans toutes les paroisses. Nous leur ferons connaître nos conditions et les intéresserons d'une manière satisfaisante s'ils nous envoient leur demande à cet effet.

Nous nous adresserons également des agents pour le recrutement des nouveaux abonnés et la perception des arriérés à des conditions avantageuses. Ceux qui désirent agir sont priés de communiquer avec nous à ce sujet.

L'ADMINISTRATION

voqué de telles difficultés financières et de si grandes perturbations économiques et financières sur les grands marchés de l'Europe et des Etats-Unis, que le plus grand nombre des débiteurs de la France se fussent trouvés dans l'impossibilité matérielle de tenir, envers elle, leurs engagements payables en or.

D'ailleurs, les 17 milliards que nous avons prêtés à l'étranger, entre le 1er janvier 1899 et le 31 décembre 1908, proviennent, presque en entier, des coupons d'intérêt et de l'amortissement de notre portefeuille valeurs étrangères.

"Il est souverainement injuste de prétendre comme on le fait souvent — que ces placements extérieurs se font sans profit pour la puissance économique de la France. S'il en était ainsi, notre pays ne serait pas devenu le grenier des capitaux disponibles auquel les Etats emprunteurs s'adressent de préférence, car il y a beau temps que nous n'aurions plus un seul louis d'or à leur offrir."

"Les valeurs étrangères acquises par nos compatriotes entre 1898 et 1908 constituent une puissante réserve d'or, rapportant de forts revenus annuels à ceux qui les détiennent, et donnant par cela même, à l'ensemble du marché financier français, une influence extérieure dont tous les intérêts matériels de notre pays ont profité."

AIMABLES BANDITS

La Havane (Cuba), 28. — Solis et Alvarez, les bandits qui ont répondu la terreur dans les provinces de Santa-Clara et de Camaguey, ont visité lundi après-midi le domicile d'un riche planteur, M. Pedro Blanco, situé à 3 kilomètres d'Arroyo Blanco et à quelques lieues de Ciego de Avila (Camaguey). M. Pedro Blanco était absent.

Is se firent servir un copieux repas, arrosé de bon vin, qu'ils mangèrent en prenant leurs temps, tout en plaisantant avec les femmes du logis.

Une fois lestés, ils remercièrent très gracieusement leur hôte de sa charmante réception et lui dirent fort son hospitalité puis ils partirent sans avoir fait le moindre mal.

Chose curieuse à noter : une demi-heure avant la venue des bandits, les gendarmes avaient passé par la propriété de M. Pedro Blanco, ce qui prouve que les bandits étaient parfaitement au courant des mouvements de ces derniers.

L'onde de l'enlèvement volé continue toujours ses recherches afin d'appréhender quel sort les bandits ont fait subir à son neveu.

On croit que c'est un morceau de metin, le cadavre de M. José Redas un vétéran de la guerre de l'indépendance, a été trouvé dans les bois de Ciego.

C'est encore, du moins on le suppose, une victime des bandits.

LE PROCES DES "CANORRISTES"

Viterbe (Italie), 28. — En raison de l'arrivée de 32 membres de la Camorra, qui vont avoir à répondre du meurtre de James Cosulich, un des chefs de la société, qui fut exécuté pour avoir trahi les "canorristes", de nombreux détachements de policiers armés jusqu'aux dents et de carabinieri entouraient la gare.

Le cadavre de Cosulich fut trouvé sur la côte, près de Naples, en juin 1906, et celui de sa femme fut découvert quelques temps après, atrocement mutilé, dans une maison voisine.

Des détachements de police avaient été placés en différents endroits. L'arrivée du train de Naples a été marquée par une foule et des défilés.

On savait que rien ne serait épargné pour tenter de sauver les prisonniers; aussi, des ordres sévères avaient été donnés à la police et aux carabinieri.

Ceux-ci devaient, de toute façon, empêcher cette tentative.

Les prisonniers sont descendus du wagon par groupes de cinq, enchaînés ensemble.

Ils représentaient toutes les variétés de l'échelle sociale, depuis le "dandy" jusqu'au "lazzarone". Parmi eux, on remarquait Enrico Alfano, mieux connu sous le nom de Erricone, chef de la Camorra, qui fut arrêté en avril 1907, à New-York, par le détective Petrosini.

Il apparaissait plus mince et plus spectral que jamais. Il était enveloppé dans une épaisse fourrure et semblait sur le point de défailir. La foule, tenue temporairement en échec par la présence des autorités, se répandit en cris de haine et en malédictions à l'adresse de la police. Le

carabinieri durent distribuer de nombreux coups de crosse de fusil pour empêcher la populace de rompre les cordons de police.

Du reste, les prisonniers, levant vers le ciel leurs mains enchaînées, criaient au moins aussi haut que leurs parents et amis.

Le lemme de Mandierre, alias De Martinis, le plus important personnage de la Camorra, après Erricone, frappa les carabinieri, en criant : "Puisse-je vous être tous assassinés et puisse votre cadavre être disséqué dans un amphithéâtre !"

Erricone s'écria : "Nous sommes innocents. Le jury de Viterbe se vengera sur nous et l'Italie sera désolée au yeux du monde !"

Les prisonniers furent conduits en prison, et la foule se dispersa.

Le procès commencera prochainement. Viterbe, qui est à 52 milles de Rome, a été choisi afin que les juges et jurés soient soustraits à toute influence de la part de l'association criminelle qui est la terreur de tous les Italiens paisibles et respectueux des lois de leur pays.

Amélioration dans le transport par Chemin de Fer

Le développement du grand tronçon. Le pays se développe et c'est aussi une période de développement pour le grand tronçon. La popularité du convoi international limité, le train le plus beau et le plus rapide du Canada, a engagé la compagnie à faire construire des wagons plus spacieux pour répondre aux besoins du public voyageur. Cette compagnie a aussi amélioré sa voie pour permettre l'emploi de locomotives plus puissantes et plus rapides.

Les wagons café et salon qui étaient employés sur ce magnifique tronçon, ont été remplacés par de nouveaux wagons qui sont des merveilles dans leur genre. Ces nouveaux wagons ont 70 pieds et 7 pouces de longueur, 10 1/2 pieds de largeur et 11 1/2 pieds de hauteur. Ils sont placés sur des plate-formes (trucks) à six roues, chauffés à la vapeur par la locomotive, et éclairés à la lumière électrique, éventails électriques, etc.

La salle à manger du wagon est finie en acajou africain, et l'ameublement est en acajou du Mexique, chaises recouvertes en cuir noir. Ces wagons ont été faits dans les usines du Grand Tronçon.

Les nouveaux wagons salons, semblables comme beauté et confort aux wagons récréatifs font partie du train International Limited.

Ceux-ci devaient, de toute façon, empêcher cette tentative.

Les prisonniers sont descendus du wagon par groupes de cinq, enchaînés ensemble.

Ils représentaient toutes les variétés de l'échelle sociale, depuis le "dandy" jusqu'au "lazzarone". Parmi eux, on remarquait Enrico Alfano, mieux connu sous le nom de Erricone, chef de la Camorra, qui fut arrêté en avril 1907, à New-York, par le détective Petrosini.

Il apparaissait plus mince et plus spectral que jamais. Il était enveloppé dans une épaisse fourrure et semblait sur le point de défailir.

La foule, tenue temporairement en échec par la présence des autorités, se répandit en cris de haine et en malédictions à l'adresse de la police. Le

PRIME PHOTOGRAVURE No. 5

OFFERTE GRATUITEMENT PAR LE CANADA-FRANCAIS A SES ABONNES



LE PONT DE LONDRES S'ÉCROULE

Grandeur 22 par 28 pouces.

Valant \$2.00 au détail.

Par FRED MORGAN.

Cette peinture qui a rendu son auteur fameux dans le monde entier, offre le plus d'heureux spectacle de la bruyante et étourdissante gaité des enfants au jeu du "pont" qui s'écroule.

L'auteur ayant assisté à la récréation d'un de ces groupes de petits prenant leurs ébats dans un parc près du pont de Londres, ne pouvait mieux traduire son impression qu'en disant : S'écrasant le pont va s'écrouler; d'où le titre de son tableau et le nom du jeu illustré par la gravure.

Cette œuvre du maître nous raconte toute une histoire de bonheur comme on n'en connaît qu'à cet âge tendre de la vie. Chaque visage d'enfant exprime un bonheur particulier et il suffit de regarder ce tableau pour se sentir attendri, réconforté, ravi.

L'homme de lettres et son associé

Curieuses réflexions de M. Georges de Porto-Riche, dans "Les Annales", sur les ménages d'hommes de lettres.

Ce sont les ménages d'artistes qui présentent les cas les plus typiques de l'exploitation de la femme par l'homme, car, en dehors de la tâche définie que peut accomplir l'associé, en dehors de l'aide volontaire que peut fournir sa culture et son intelligence, il y a ce qu'elle vaut comme femme et dont l'écrivain profite, il y a toute la matière d'art qu'elle ne donne pas et qu'il lui prend; autrement dit, — et je cite au hasard, — ses opinions, ses goûts, ses états d'âme, les trésors cachés de son commerce intime, ce qui n'a pas dessein, ce qui n'est pas classé, ce que les amis ne connaissent pas, le cachet de son être moral, le parfum de sa nature, l'éloquence involontaire de ses chagrins, et, si d'aventure elle aime éperdument, toute la folie de son amour.

Tant que l'artiste est obscur et pauvre, l'auxiliaire n'est pas opprimée. L'écrivain méconnaît à sa compagne de se sentir trahie contre lui. Il convient quelquefois de sa valeur, même en présence de ses confrères. Il a des éloges imprudents, dont il se repentira. Viennent la gloire, l'ingratitude et la dureté commerciale.

La célébrité fait de l'homme de lettres un monstre. Pour justifier sa renommée, pour accroître son mérite, l'écrivain connu invente un tas de choses. Il ment sur ses dons, ment sur son travail, ment sur son passé, ment sur tout. Sa vanité triomphante n'admet pas que sa gloire soit un accident heureux, mais la conséquence logique de sa vie entière. Et il se fabrique une légende avantageuse, afin de mettre d'accord l'homme d'aujourd'hui et l'homme d'autrefois. Comme un voyageur qui rapporte fidèlement ses voyages, il entasse, entre le point de départ et le point d'arrivée, impostures sur impostures.

C'est pas ce charlatan qui révélera l'aide mystérieuse de sa compagne. Ce n'est pas lui qui attribuera à l'associée la part qui lui revient.

Avant la chance, il disait "nous"; maintenant, il dira "je". On était deux pour la tâche, on ne sera plus qu'un pour la récompense. Soyez tranquille. Désormais, il ne parlera pas de l'intelligence de sa camarade. L'écriture de celle-ci sera prosaïque de la table de travail où elle s'asseyait près de lui. Toutes les traces de leur intimité laborieuse seront effacées. Il lui recommandera de ne pas laisser échapper devant l'un de ces choses précieuses et particulières qui amoindrirent l'originalité de son œuvre ou en dénatureraient l'inspiration. Elle n'aura pas le droit de ressembler aux héroïnes

qu'elle aura suscitées. Par égard pour sa gloire, elle sera presque obligée de s'effacer d'une nature d'emprunt. L'ingratitude de l'artiste prendra toutes les formes, aura toutes les cruautés. Seule, dans la maison enrichie, l'âme fidèle songera aux jours si doux de misère commune. Il la cachera, la trahira.

Mais que l'ingrat prenne garde ! La postérité jette quelquefois de mauvais regards sur plus illustres. L'associée, solitaire et frustrée, peut rencontrer un consolateur, cet ami, gardé ses lettres; et l'indiscrétion d'un héritier peut nous dévoiler un jour l'âme égoïste qui alimentait le génie de l'homme célèbre. Il suffit d'un hasard pour que l'avenir fasse un nom glorieux à celle qui n'aura pas été comblée.

GEORGES DE PORTO-RICHE

Sirap du Dr Fred Dimers pour les enfants

Demandez toujours ce sirap, car c'est le meilleur pour le sommeil, la digestion, contre coliques et diarrées. — En vente partout — Dépôt — 1440 Boul. St-Laurent Montréal. — En vente partout — Dépôt — 1440 Boul. St-Laurent Montréal.

LA VILLE DE SAINT-JEAN

AVIS PUBLIC est par les présentes donné :

Que la liste supplémentaire des personnes de la ville de Saint-Jean, habiles à agir comme grands et petits jurés pour l'année 1911, est terminée et déposée au bureau du sous-juge.

Que les personnes qui ont droit à l'exemption de servir comme juré, en vertu de la loi, aient à s'assurer auprès du secrétaire-trésorier, que leurs noms ont été rayés de la dite liste par le Conseil municipal à une séance régulière qui sera tenue lundi, huit heures (8) de l'après-midi, au six (6) mars prochain (1911) à lieu ordinaire des séances.

Saint-Jean, P.Q., ce quinzième jour de février, mil neuf cent onze.

J. A. RAYMOND, Secrétaire-trésorier.

Province de Québec, district d'Iberville, Cour de circuit, No. 3945, Camille Pénicaut, demandeur vs Nicholas Sutton, défendeur, le vingt-septième jour de février courant (1911), à dix heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur en cette cause, rue Lemoine, en la Ville de Saint-Jean, district d'Iberville, seront vendus par autorité de justice au plus haut offrant et dernier enchérisseur pour argent comptant, les biens-mobiliers et effets du dit défendeur saisis en cette cause consistant en meubles de ménage etc.

St-Jean, ce 17 février 1911.

ARTHUR LANIER, H.C.S.

Courrier de Paris

SOMMAIRE

Le duel en France — Le Canada et la guerre — Adam — Tartarin chez le dompteur.

Paris, 2 février 1910.

L'abbé Lemire part en campagne contre le duel et les duellistes. Encore une proposition parlementaire qu'il était facile de prévoir mais dont l'issue ne paraît pas douteuse. Il en est de la loi sur le duel comme des comètes garanties de l'Observatoire. Aller et retour sur toute la ligne, orbite déterminée, parcours fixe, la loi sur le duel est apparue il y a tant d'années, elle est repaue aujourd'hui, elle doit nous faire une seconde visite avant la fin de la législature. Si par hasard les députés la votaient, ils dérangeraient l'ordre des phénomènes astronomiques.

Dérangeraient-ils partant des duellistes? J'en doute. Rien de plus difficile à rédiger qu'une bonne loi sur le duel. Si l'on veut qu'elle donne dans la pratique des résultats positifs, il faut se préoccuper médiocrement de l'équité. Ainsi voilà les témoins, gens précieux, qui veillent sur la loyauté de la rencontre, qui empêchent les adversaires de se porter le coup de gendarme ou autres bottes perfides. Eh bien, c'est contre eux que doit sévir une loi sérieuse sur le duel. En leur infligeant deux ou trois mois de prison, aggrément d'une forte amende, on rendrait leur recrutement difficile et les amateurs de la lame, forcés de se couper la gorge un peu en tête à tête, ne se battraient plus pour des motifs futiles.

Encore ce remède n'opérerait-il que pendant quelques semaines. Les témoins qui offrent une surface sérieuse se débattent tous, on finirait par prendre des témoins de paille, dans la catégorie des clients de la préfecture de police; les journaux mondiaux publieraient des procès-verbaux ainsi rédigés:

"Hier, à 10 heures, à la Grande-Rue, une rencontre à l'épée entre le vicomte de La Roche-qui-fume et le marquis de Castel-branlant. Les témoins du comte étaient Guguette dit Lénèche et Labécasse dit l'Américain, ceux du marquis Arthur Graine d'Andouille et Eugène le Léopard des Batignolles. A la dernière reprise, les agents de M. Hamard ont empoigné Labécasse et Graine d'Andouille qui étaient filés à la suite de leur participation à l'assassinat d'une vieille rentière, Eugène et Guguette ayant eu devoir faire conduire à leurs camarades, la rencontre a été interrompue.

Rien n'est plus respectable que la préoccupation des nos législateurs. Le duel leur paraît une énormité, une anomalie, un reste de la barbarie du moyen âge. Et à nous donc. Mais avant de modifier les lois, il faudrait changer les mœurs. Or, les mœurs sont diamétralement opposées. On n'entend parler que d'assauts, de coups plus ou moins fourrés, de tournois devant les plus nobles dames. Je prends un jeune homme qui a grandi sur les bancs du collège depuis 1900. Il a entendu partout faire l'éloge de cet exercice hygiénique et moralisateur qui s'appelle l'escrime.

On lui a donné des professeurs spéciaux, on l'a entraîné. Et quand ce jeune homme entrera dans la vie, on lui recommandera d'oublier ce qu'on a mis tant de soin à lui apprendre. On lui aura donné une éducation de cheval de course mais il devra rester à l'écurie.

Au fond, le duel est une abomination, étant presque toujours une injure. Je suppose deux adversaires de la même force; ils ne seront pas pour cela des partenaires absolument égaux. L'un est célibataire, et ne risque guère que sa propre existence, l'autre a charge d'âmes, est père, frère, époux. L'enjeu est tout différent. Mais la réforme ne viendra pas et ne peut venir de la loi. Ah! si les femmes voulaient intervenir, peut-être alors les mœurs changeraient-elles. Mais elles ont gardé un faible pour ce que nos pères appelaient le noble jeu de l'épée. Elles l'ont pratiqué d'ailleurs jadis et fort gaillardement.

Tallement des Réaux parle d'une village mariée à Château-Guy de Murat et qui "allait d'ordinaire à cheval avec de grosses bottes, la jupe retroussée et un chapeau avec un bord, des rayons de fer et des plumes par-dessus, l'épée au côté et les pistolets à l'arçon de sa selle".

Elle avait eu quelques bontés pour un M. de Codrières, et ce cadet d'Auvergne ayant éveli sa jalousie, elle l'appela en champ-d'honneur. Il y vint d'un air enjoué et folâtrait avec son épée, lorsqu'il sentit que le caprice de la belle ne tendait à rien moins qu'à l'envoyer rejoindre ses nobles aïeux, elle jouait un jeu serré et visait aux bons endroits. Ce voyant, il eussa de badiner et la chargea sérieusement, non pour la blesser, mais pour la fatiguer et lui faire demander merci. Elle ne s'y résigna que lorsqu'elle fut tombée à terre d'épuisement. Et sa haine se fondit tout à coup; elle semblait radieuse d'avoir été battue.

La Marquise de l'Opéra était toujours prête à tirer l'épée. Elle eut la fantaisie, à un bal public, de coqueretter auprès d'une femme flanquée de trois cavaliers. Ceux-ci la provoquèrent, croyant avoir affaire à un rival, car elle ne portait jamais les

vêtements de son sexe. On sortit et la Marquise tua les trois hommes l'un après l'autre. Elle en fut quitte pour un petit voyage en Flandre.

Bourgeoises ou filles d'Opéra, les Parisiennes de 1911 ne vont plus sur le terrain, mais elles ont gardé, une tendresse marquée pour l'escrime et surtout pour les escrimeurs. C'est la grande parole d'une des héroïnes de Labécasse: "Une femme aime toujours à s'appuyer sur un bras qui porte une épée à sa ceinture."

Dans la fête que l'Alliance française vient de donner, au grand amphithéâtre de la Sorbonne, en l'honneur des poètes français de nationalité étrangère, la poésie canadienne a eu sa part, une part brillante. Un jeune artiste de la maison Molière, M. Alexandre, a fait applaudir des vers charmants de Nelligan, des vers superbes de Fréchette. En même temps, pour avoir un tableau et un jugement d'ensemble (un tableau et un jugement de huit pages) on s'était adressé au plus compétent, au plus qualifié, à M. Charles de Halden. M. de Halden a tout dit, mais il a été obligé de le dire si vite que cela autorise, sans doute, à reprendre une partie de son sujet et à insister sur le rôle patriotique que les poètes canadiens ont joué dans les deux Francs.

Que les Canadiens conquis et subissant avec douleur la domination anglaise aient eu une poésie de "protestation", voilà ce qui est dans l'ordre. Ce qui est extraordinaire, c'est que cette poésie ait mis tant d'années à naître, c'est qu'il se soit écoulé près d'un siècle entre la conquête et la venue de Crémazie.

Aussi bien, pendant cette longue période, il faut reconnaître que les Canadiens n'ont pas eu, je ne dis pas aucun poète de valeur, mais vraiment aucun poète d'aucune sorte. Comment expliquer ce retard de la muse canadienne, alors que sa sœur, la muse louisianaise, a eu l'éveil si matinal?

Est-ce là une conséquence de l'exode des nobles et des riches qui suivit la cession? Tout de même, en 1763, le Canada gardait avec la totalité de ses prêtres séculiers, une bonne moitié de ses seigneurs et, dans ses petites villes, un certain nombre d'hommes de lois qui avaient passé par les collèges de jésuites. Quoi qu'il en soit, on ne voit pas ce que notre ancienne colonie eût gagné à enfanter quelques amateurs capables de donner avec élégance une épi gramme ou un bouquet à Chloris, ou même de nous attendre en cinq actes sur les amours contrariées d'un officier et d'une iroquoise. C'est ainsi, et cela est tout à fait heureux, qu'au Canada la légende a eu le temps de fleurir de toutes ses fleurs éclatantes et vivaces avant que la poésie pût éclore.

Vaincus, abandonnés, oubliés, n'espérant plus de secours et ne sachant pas encore qu'ils sont de taille à se sauver eux-mêmes, les Canadiens n'ont plus pour se consoler que le souvenir, et les Anglais qui s'opiniâtrent à croire qu'ils pourraient contraindre les nouveaux sujets à admettre le nouveau régime, se chargent de leur donner une vision de plus en plus radieuse d'un passé qui devient le paradis perdu. La légende simplifie, purifie, idéalise l'histoire de la France au Canada. Elle fait plus, elle transfigure jusqu'à la France moderne avec laquelle le Canada a perdu tout contact.

Un soldat de Napoléon a débarqué à Québec. Fait prisonnier en Espagne, pour se tirer de captivité, il a consenti à servir dans les rangs de ses vainqueurs. Il tient garnison à Québec. Plus tard il se fera habitant. Ce vétéran a suffi pour apprendre à des milliers de Canadiens quels "sens de chez eux" ont traversé le vieux monde, tambours battants et drapeaux déployés. Et, de la Ocasie aux Rocheuses, dans toutes les forêts, sur tous les lacs, les voyageurs chantaient:

Petite Jeanneton,
Vive le roi et la reine!
Petite Jeanneton,
Vive Napoléon!

Les poètes ont leur matière. Crémazie peut venir.

Crémazie, dans son enfance, a assisté à la prise d'armes de 1837 et à la dépression impitoyable qui suit la défaite des patriotes. Depuis, il a l'histoire de Garneau, et surtout les nouveaux poètes français Béranger, Lamartine, Hugo. Il brûle de les imiter.

Soudain, et c'est un coup de théâtre, voici les français qui reviennent. Si jamais il était nécessaire de convaincre un homme d'Etat de la nécessité qu'il y a, de temps à autre, à promener à travers le monde nos trois couleurs, ce serait assez de lui raconter ce que fut en 1856 le séjour de la "Capricieuse" à Québec. Evidemment les marins de M. de Belvéze ne répondraient qu'à demi à l'espérance du vieil Evanturel. Ils s'allaient pas sonner la charge et escalader la montagne pour y planter leur drapeau. Ils se présentaient en amis, voire en alliés des Anglais. C'étaient pourtant des vainqueurs, de Sébastopol, et, enfin, pour que toutes les circonstances favorables fussent réunies, n'oubliez pas que les sympathies pour les français étaient alors les sympathies du Canada catholique pour Napoléon III, défenseur du saint-siège.

Le cœur de Crémazie débordait. Il ramène son vieux soldat sur la terrasse de Québec et lui criait:

Tu l'as dit, ô vieillard! la France est revenue!

Et ce jour-là est née la poésie canadienne.

L'action de Crémazie s'était limitée à l'Amérique. Son héritier Fréchette a fait la conquête de la France, ou, si vous voulez, c'est Fréchette qui a révélé à la race ce Canada français qui survivait à la guerre de Sept Ans avec une si belle exubérance de vie. Cela peut paraître incroyablement, mais cela est. On ne prétend pas qu'il n'y ait pas à Paris, au milieu du dix-neuvième siècle, deux ou trois douzaines de savants ou de voyageurs qui ne connussent, avec plus ou moins de précision, l'existence aux bords du Saint-Laurent, d'un groupe d'hommes de notre race et de notre langue. Mais le grand public ne lisait pas Tocqueville et Xavier Marmier.

En vain Edme Rameau avait publié sa "France aux Colonies" qu'il consacrait aux Acadiens et aux Cana-

diens. La "France aux Colonies" faisait sensation de l'autre côté de l'océan. De ce côté-ci, elle passait inaperçue. Tenez, voici le grand romancier, Jules Verne. Dans "Vingt mille lieues sous les mers", il mit en scène un pêcheur canadien. Certes il lui attribue une origine française, mais il l'affubla d'un nom anglosaxon, quand il fallait tout simplement lui prendre un nom de Perche ou du pays de Caux, ou un de ces joyeux sobriquets militaires qu'apporta là-bas le régiment de Carignan. Bref, tout était à faire lorsque "Enfin Fréchette vint".

Un poète canadien a été couronné par l'Académie française, quelle merveille! Combien de gens ont goûté les aimables poèmes du lauréat? Il ne faut pas en faire le compte. L'essentiel est que le charme soit rompu. Avec une reconnaissance émue pour tant de fidélité, les Français la maison et qu'on obligeait à prendre l'Europe font la découverte des Français d'Amérique. Ils ne les oublieront plus. Les relations se multiplient. M. Hector Fabre commence cet apostolat qui devait durer 30 années. Les grands Canadiens peuvent venir: Labelle, Mercier, Laurier. Voilà l'œuvre d'un poète. Fréchette s'en serait tenu là qu'il aurait mérité qu'on gardât sa mémoire. Mais il a voulu justifier pleinement le rôle de poète national qu'on lui décernait sur les deux rives de l'Atlantique. Il a écrit la "Légende d'un peuple", c'est-à-dire l'épopée canadienne. Qu'il y ait dans la "Légende d'un peuple" des parties faibles, d'accord. Mais Fréchette parle le français, le plus pur, mais il a appris son métier à la bonne école, celle du Victor Hugo de la maturité, mais il a le cœur d'un poète; et, alors, quand il est inspiré, c'est tout à fait beau. Demandez quel poète est ce Fréchette aux quatre mille Parisiens qui ont entendu, l'autre jour, son "Atalante".

M. William Chapman a succédé à Fréchette comme Fréchette a succédé à Crémazie. Remarquez en passant ce nom de Chapman. Fils d'Anglais et de Canadienne, le nouveau lauréat a opté pour la patrie de sa mère. Si vous voulez connaître ses sentiments, lisez au hasard dans ses "Aspirations" et ses "Rayons du Nord". Avec un talent qui, d'année en année, prend plus de vigueur, il continue la bonne besogne de ses prédécesseurs.

Après M. Chapman, qu'advient-il? Les poètes canadiens demeurent-ils en communication avec leur peuple ou monteront-ils dans la Tour d'Ivoire? Qu'importe, leur œuvre est accomplie. Entre les deux Francs ils ont rétabli les rapports nécessaires, ceux de la mère et de la fille. Sur tout, c'est un cadeau inestimable à cette jeune nation canadienne qui doit prétendre à un si bel avenir ils ont donné le légitime orgueil de son passé.

Il n'y a rien de plus désagréable que d'attaquer une femme, et surtout une femme âgée. Mais l'action que vient d'accomplir Mme Adam est d'une telle laideur qu'il est bien difficile de garder le silence. M. le docteur Julia, le brillant chroniqueur de "l'Opinion", vient de le rompre. Je trouve qu'il a donné un bon exemple, et je me risque à l'imiter.

Vous savez certainement que c'est Mme Adam: une femme qui a voulu se mêler de politique, ce qui est toujours scabreux, et de politique étrangère, ce qui est tout à fait grave. Que ses intentions aient été pures, je n'y contredis pas; qu'elle ait été poussée par un sentiment patriotique, je l'admets encore, dans la mesure du moins où le patriotisme peut se passer de la réflexion et du sentiment des responsabilités. Mais les intentions, en ces matières, ne suffisent pas; les impulsions sont dangereuses et la femme, comme chacun sait, est impulsive de sa nature. Au cours du livre regrettable qu'elle vient de publier, Mme Adam cite avec complaisance les conversations diplomatiques qu'elle tenait avec n'importe qui et sur n'importe quoi. Il ne fallait pas aller au congrès de Berlin! Il fallait se méfier de la "perfidie Albion"! Il fallait être les amis des ennemis de nos ennemis! Et patati et patata! Tout cela se disait à table, devant Gambetta, qui était le commensal et le familier de la maison et qu'on obligeait à prendre la parole sur ces sujets aventureux.

Gambetta a beaucoup parlé chez Mme Adam, peut-être trop. Il ne se sentait pas que "l'amie" qui écoutait ses confidences, même les plus secrètes, les consignait sur son carnet de notes, pour en faire, vers la fin de sa vie, une opération de librairie. La publication qu'elle vient de faire, qu'elle appelle "l'histoire de la fille L..." et qui est la "Légende d'un peuple", est désagréable; Gambetta qui, comme vous le savez, peut-être, avait un peu dispersé ses affections, les avait égarées, un instant sur une affreuse petite coquette entre les mains de qui il avait laissé une correspondance enflammée, et surtout une photographie ornée d'une dédicace tout à fait fâcheuse. Il faut bien la reproduire, puisqu'elle traîne à présent dans tous les journaux: "A ma petite reine, que j'aime plus que la France".

Je ne cherche pas à excuser ce déplorable enfantillage; je crois qu'il est pourtant bon de faire remarquer que le propos est antérieur à la guerre. Quoiqu'il en soit, la charmante enfant essaya de se faire de l'argent en ce que dossier, et de le vendre à Rouher. Gambetta en fut alarmé. La publication eût été désastreuse pour lui.

Le tribun crut pouvoir demander à Mme Adam de se charger de la négociation. Elle y réussit, paraît-il, au plus juste prix. Elle nous raconte que la petite grelinde essaya d'escamoter la photographie, et de ne livrer ainsi que la partie la plus insignifiante de la marchandise, ce qui n'empêcha pas Mme Adam de magnifier cette personne comme une héroïne de l'amour et du sacrifice. Enfin, elle réussit à extraire le corps du délit à l'aide de quelques phrases empruntées à la littérature des romans feuilletons, ce qui lui permit d'exalter ses "facultés diplomatiques" et de se figurer un moment qu'elle avait traité avec Bismarck de la restitution de l'Alsace-Lorraine.

Elle raconte ensuite qu'elle s'amusa à remettre à Gambetta les lettres sans la photographie, sous prétexte qu'elle aurait promis d'agir ainsi à son Ariane délaissée, et elle paraît avoir pris un certain plaisir à l'inquiétude de son interlocuteur. Telle est cette jolie histoire; elle se passe de commentaires, et, quant à la conclusion, elle s'impose. Même dans un accès de passion, même

quand on peut invoquer l'excuse d'un tempérament méridional, et l'habitude de ne pas peser la valeur des mots, on n'a pas le droit d'écrire ce qu'avait écrit Gambetta. Mais, s'il faut choisir, je dis avec M. Julia que j'aime encore mieux sa dédicace que la trahison de Mme Adam.

L'autre histoire serait plus grave, si elle n'était, elle, parfaitement explicable, et probablement honorable. Sur ce sujet, Mme Adam ne nous apprend rien que nous ne sachions. Ce n'est pas un mystère que Gambetta était en relations avec le prince Henckel de Donnesmark, et avec la Paiva, la célèbre courtisane qu'il finit par épouser. De là à conclure qu'il correspondait secrètement avec Bismarck pour lui livrer la France, il paraît qu'il n'y a qu'un pas, et dans tous les cas Mme Adam semble le franchir. Sur le rôle de la Paiva dans les années qui ont suivi la guerre, M. Julia a recueilli l'appréciation de M. Adrien de Montebello, qui, mêlé à la fois au monde libéral par ses opinions et au monde conservateur par ses relations, ayant pénétré très avant dans l'intimité et dans la confiance des chefs du parti républicain pendant la période de l'assemblée nationale, ami de Thiers, de Léon Say et de Gambetta, est probablement à l'heure actuelle le témoin le plus informé de l'histoire de la Troisième République.

Le député de Reims a raconté comment Thiers, avant Gambetta, avait été amené à subir cette femme, qui avait de l'influence sur l'empereur et qui correspondait directement avec lui; comment, à la suite d'une insulte publique qu'elle avait reçue, il avait consenti à la recevoir à sa table, en présence de Mme Thiers qui avait accepté cette humiliation dans un sentiment d'abnégation patriotique. Ce sont les rançons de la défaite, et Gambetta n'a pas cru qu'il pût se les épargner, au risque d'être calomnié par les sots... et même par les sottes.

Et puis, on peut raconter tout ce qu'on voudra sur son compte. Cela n'empêchera pas, cela n'empêchera jamais qu'il ait été le ministre de la défense nationale, qu'il ait fait sortir des légions du sol, galvanisé la France et sauvé son honneur. Cela, c'est de l'histoire; et même s'il s'y mêlait un peu de légende... eh bien! les légendes héroïques sont salutaires pour l'âme d'un peuple. Quand Mme Adam piétine la légende de Gambetta, elle nous apparaît comme un Thalameus en jupon. Encore M. Thalameus peut-il invoquer cette excuse que Jeanne d'Arc ne lui avait pas confié ses secrets.

Voici quelques-uns des passages de l'article de M. Edouard Julia dans "l'Opinion":

La seconde histoire est plus édifiante encore. Il s'agit de préciser devant l'histoire les accusations qui traînent dans ces mémoires contre Gambetta. Celui que nous croyons un grand patriote n'était qu'un viveur. L'âme de la France dans l'année terrible ne se souciait que de faire bonne chèbre en compagnie du germanisateur de l'Alsace, du prince Henckel de Donnesmark et de la maîtresse devenue sa femme, la célèbre Paiva.

"Je ne puis douter, ce ne sont plus des on dit, des insinuations d'adversaires. Je l'entends de mes oreilles affirmer par Spuller: Gambetta dine chez la Paiva."

Et Jérôme David vient confirmer ce renseignement: "M. Gambetta n'est pas du tout l'homme de la revanche que vous croyez, et vous serez un jour douloureusement surpris d'apprendre qu'il subit ou plutôt recherche ce que le maréchal a refusé d'accepter: une entente avec Bismarck! Sachez qu'il fréquente Henckel-Paiva, qu'il va fumer son cigare à l'ambassade d'Allo-

—Où, j'ai peur de ne pouvoir résister à l'envie de tordre le cou à votre fauve!"

COUSIN DE FRANCE

Vous n'avez qu'à vous renseigner auprès de ceux qui en ont fait usage pour vous convaincre que le remède d'Holloway pour les cors est incomparable pour faire disparaître les cors, les verrues, etc. C'est un gémissement complet.

Dr. G. TASSE

MEDICINE GENERALE ET GYNECOLOGIE, Consultations à St-Jacques, 10 à 12 heures, 1 à 4 p.m. Téléphone No. 53.

N.B.—La suite à l'harvill, Tél. No. 94

Dr. Léon Archambault

295 rue Rachel, coin St-Denis, Montréal. Téléphone St-Louis 570.

DENTISTE

Les tramways passent à la porte.

Les Soirées d'Automne et la Partie de Cartes

La distraction favorite pendant les longues soirées d'automne, à la ville comme à la campagne: une partie de cartes entre amis avec accompagnement d'un bon verre de

"GIN CROIX ROUGE"

la boisson nationale, saine, pure, qui a détrôné rapidement les boissons importées, trop souvent falsifiées et injurieuses pour la santé.

Le "GIN CROIX ROUGE"

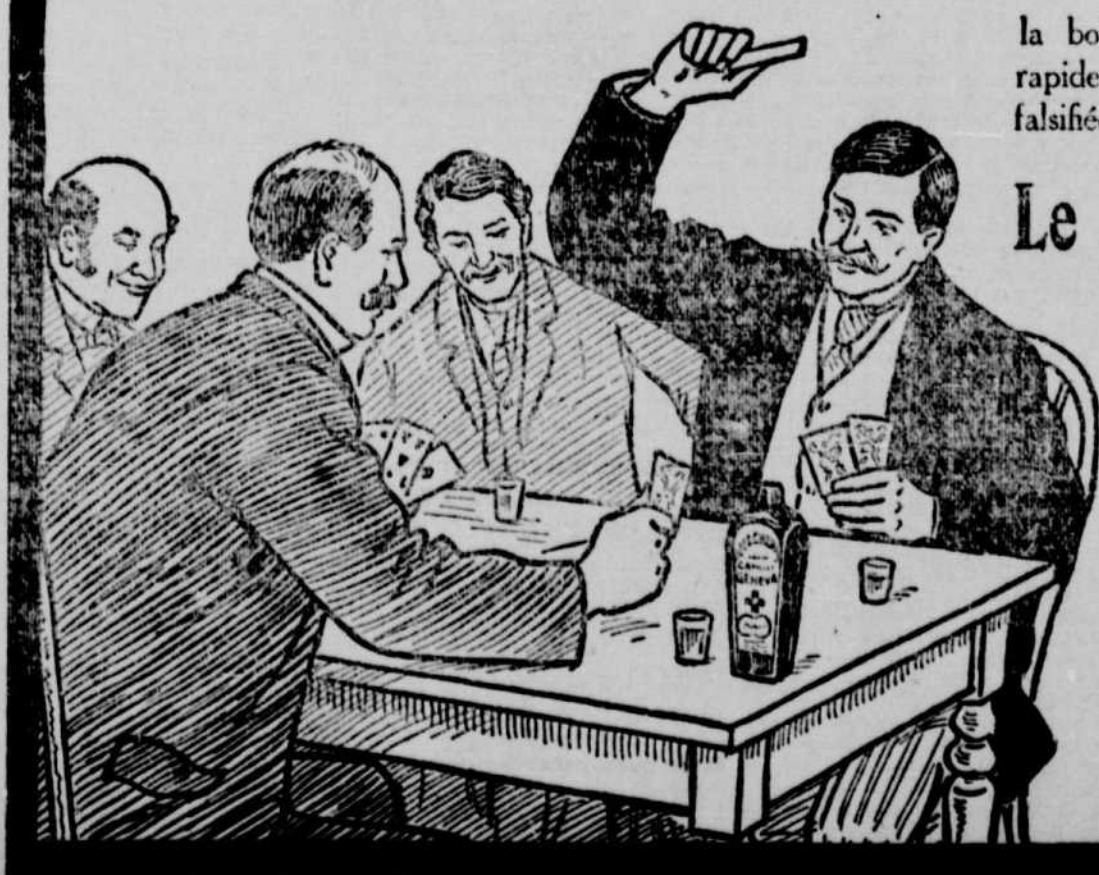
L'étoffe du pays, est fabriqué avec le choix du genièvre et des grains Canadiens, distillé, rectifié, mûri en entrepôt, embouteillé sous le contrôle du Gouvernement qui appose son Timbre Officiel sur chaque flacon.

N'acceptez pas de Substitutions

BOIVIN, WILSON & CIE.

SEULS AGENTS

520 RUE ST-PAUL, MONTREAL.



Prime Photogravure No. 2
OFFERTE GRATUITEMENT PAR LE CANADA-FRANÇAIS A SES ABONNES



LE CHRIST DEVANT PILATE

Ce tableau valant \$2.00 au détail, le plus merveilleux de l'histoire Chrétienne, est l'œuvre de Michel Munkacsy, un Hongrois de naissance obscure, qui est devenu l'un des plus grands maîtres de la peinture moderne.

Ce tableau ne fut pas exposé au Salon de Paris, mais exposé en même temps dans les galeries de M. Sedelmeyer à Paris, avec le résultat que la foule s'y porta de préférence pour voir cette œuvre imposante. A New-York, où elle fut importée et exposée, plus de 150,000 personnes allèrent la voir dans l'espace de cinq mois, tellement sa réputation était grande.

Cette photogravure est d'un grand effet artistique et crée toujours une impression profonde surtout chez les fidèles de la religion du Christ. Elle représente l'une des scènes les plus tragiques de la vie du Rédempteur du genre humain.

Prime Photogravure No. 3
OFFERTE GRATUITEMENT PAR LE CANADA-FRANÇAIS A SES ABONNES



LE MEDECIN

Grandeur, 22 par 28 pouces.

Valant \$2.00 au détail.

par LUC FIDES

Cette superbe peinture fut achetée par le peuple anglais pour le musée Tate, de Londres, dont elle est un des plus beaux ornements. C'est l'histoire, poignante dans sa triste réalité, de la science médicale, combattant l'emprise de la maladie et peut-être de la mort sur un jeune enfant en présence de ses parents impuissants et désespérés.

Cette peinture est une histoire vivante qui en dit plus par elle-même que tous les vains mots ne pourraient le faire. Jamais aucun pinceau n'a su traduire d'une manière aussi impressionnante les multiples expressions d'intérêt professionnel, de peine et de désespérance paternelles et d'impuissance enfantine. Tous les détails de cette peinture sont en harmonie avec la figure principale qui en est le sujet et c'est la perfection de ces détails qui a valu une renommée universelle à son auteur : Luc Fides, l'un des grands maîtres de la peinture en Angleterre.

Prime photogravure No. 4
OFFERTE GRATUITEMENT PAR LE CANADA-FRANÇAIS A SES ABONNES



LE FEU DE PRAIRIE

Grandeur 22 par 28 pouces

Valant \$2.00 au détail.

Par ZYGMA ADJUKIEWICZ

Cette peinture est l'expression saisissante de la terreur humaine et animale, presque brutale dans son réalisme mais si vraie et si bien réussie dans son exécution qu'elle s'est du coup classée comme la plus belle production de l'école Russe.

Dans cette peinture l'expression de la peur est aussi apparente chez les chevaux que sur le visage de l'homme et de la femme dans leur fuite devant l'élément destructeur. Ce chef-d'œuvre de l'art Russe moderne est ce qui a été produit de plus saisissant dans le siècle passé. La scène de terreur et de danger est rendue avec une telle réalité que Le Maître n'a pas dû perdre de vue que la peinture doit être "le miroir de la Nature". Cette œuvre a valu à son auteur, une réputation universelle.

LA BANQUE NATIONALE

FONDÉE EN 1860

CAPITAL VERSE \$2,000,000.00
RESERVE 1,200,000.00

Nous payons l'intérêt aux déposants

2 FOIS L'AN

A NOS 52 BUREAUX.

Nous acceptons des Dépôts de \$1.00 et plus.

L'intérêt compte du jour du dépôt.

Nous avons des correspondants par le monde entier et nos

MANDATS DE VOYAGE sont payables au pair par tous.

Notre bureau de PARIS (RUE BOUDREAU, 7, SQUARE DE L'OPERA) offre des avantages exceptionnels au PUBLIC VOYAGEUR.

Les virements de fonds, les collections, les paiements, les crédits commerciaux et les placements sont effectués en Europe aux Etats Unis et au Canada, AUX PLUS BAS TAUX.

LA BANQUE EASTERTOWNSHIPS

CAPITAL \$3,000,000
SI PLUS 1,500,000

Accepte Comptes à partir d'un dollar.

Interets Payes sur Depots

J. MACLOUGHLIN,

Gérant, Succursale de St-Jean

LA COMPAGNIE

A.D.GREGOIRE

LIMITEE

77 RUE RICHELIEU, - - - ST. JEAN.

L'inventaire fini, nous devons durant février réduire plusieurs lignes trop complètes pour faire places à des nouveautés.

Profitez de cette réduction et dites à vos amis que l'on vend à très bon marché chez Grégoire.

Nous avons besoin de 250 peaux de Renards, nous paierons les plus haut prix du marché.

Venez à 77 rue Richelieu.

Vente de Février

A présent, durant ce mois, nous vous ferons voir des marchandises à des prix défiant toute compétition.

Notre assortiment est le plus complet que vous puissiez trouver en Canada.

Ne placez jamais vos commandes avant de nous rendre visite.

O. Langlois & Co

AMEUBLEMENT COMPLET DE MAISON.

COIN RICHELIEU & ST. JACQUES, ST-JEAN, P.Q.

La Colonisation

—DANS LA—

PROVINCE DE QUEBEC

Pour brochures, cartes, tarifs spéciaux de chemin de fer etc., etc., pour les colons allant s'établir dans les régions de colonisation, savoir :

LA GASPE, LA MATAPEDIA,

LE LAC ST-JEAN,

LE NORD DE MONTREAL,

LE LAC TEMISCAMINGUE

ET LA GATINEAU,

s'adresser par lettre ou autrement au

Bureau de Colonisation de Montréal
82 rue St. Antoine, Montréal.

N. B. — Au même bureau pour les terres en partie défrichées dans la province.

NOTRE GRANDE Vente de Liquidation DE JANVIER

Notre grande vente de janvier attire l'attention d'une manière inaccoutumée cette année.

C'est la plus grande vente de ce genre, sous tous les rapports : la qualité supérieure des marchandises, l'immense choix des plus variées dans toutes les lignes et le bas prix tout à fait remarquable.

Notre Département de Blanc

offre encore des occasions phénoménales. Notre assortiment est loin d'être épuisé, mais nous vous conseillons de faire vos emplettes au plus tôt possible pour profiter de nos immenses avantages. Nous avons pris nos mesures pour satisfaire tous nos clients.

Venez voir nos marchandises et admirer la beauté de nos broderies et garnitures sur nos vêtements à bon marché aussi bien que sur ceux d'un prix supérieur.

Nous avons réduit nos prix sur chacune de nos marchandises pour notre liquidation de janvier.

Nos costumes pour dames, manteaux, robes, chapeaux et garnitures de chapeaux, sont réduits à des prix incroyables.

The Hamilton Co.
St Catherine St. West. Montreal.

NOUVELLE TANNERIE

Moulin à Cardes à St-Jean.

M. J. L. Langelier annonce au public qu'il vient d'installer une nouvelle tannerie des plus modernes, au moulin Langelier.

S'étant assuré les services d'un tanneur d'expérience

**Pour Tanner toutes sortes de Pelleteries
ET TANNER LE CUIR ROUGE AVEC L'ECORCE DE PRUCHE.**

Il n'emploiera pas d'acide pour passer les peaux, teindre et passer les peaux en couleurs.

M. Langelier achètera les peaux qu'on voudra bien lui vendre. Il annonce en même temps qu'il a retenu les services d'un bon cardeur pour carder la laine, et qu'il continuera à exploiter son moulin à farine comme par le passé.

TOUT OUVRAGE GARANTI ET A BON MARCHÉ.

Pour toute information s'adresser au moulin à farine Langelier.

¶ Quand il s'agit de remonter l'organisme, de stimuler l'énergie, de soutenir les forces, le médecin prescrit le

COGNAC BOULESTIN

une vieille fine champagne, authentique et pure, sans rivale comme arôme et qui a, de longue date, conquis la faveur des connaisseurs.

¶ Le Cognac Boulestin convient particulièrement aux personnes affaiblies, aux malades et aux convalescents.

Dans tous les Hôtels, Restaurants et Epiceries de premier ordre.

L. CHAPUT, FILS & CIE Agents Généraux, MONTREAL.

RENOVATEUR PARISIEN DE

LUBY
POUR LES
CHEVEUX

ARTICLE DE TOILETTE INDISPENSABLE
POUR LA JEUNESSE PERPETUELLE DES CHEVEUX.
CHACUN ESSAI REUSSIT PARFAITEMENT ET DONNE ENTIERE
SATISFACTION.

Chez les Chimistes et Parfumeurs, 50c. la bouteille.

GRAND CONCOURS DE POPULARITE ET D'ABONNEMENT

DU

"CANADA FRANCAIS"

Fidèles à notre promesse faite au Jour de l'An, le "Canada Français" donnera à ses lecteurs plus de

1600 Cadeaux Valant Audela de \$5,000.00

Ces cadeaux ou primes surpassent en valeur et en beauté, tout ce qui ait jamais été offert au Canada par aucun

Journal Hebdomadaire dont l'abonnement est d'un dollar par année.

Nos lecteurs sont cordialement invités à venir voir ces superbes primes que nous leur réservons, c'est la seule manière de se convaincre.

VOICI D'AILLEURS LA LISTE DE CES PRIMES

2 Magnifiques pianos, valant \$450.00 chaque	\$900.00
100 Montres en or garanti pour 20 ans, valant \$15.00 chaque	\$1,500.00
1500 Superbes photogravures des plus célèbres chefs-d'œuvre de la peinture moderne, valant \$2.00 chaque	\$3,000.00
TOTAL	\$5,400.00

Nos lecteurs trouveront plus loin le détail complet de nos superbes primes et pourront se convaincre que nous leur donnerons une valeur réelle en primes absolument gratuites. Ceux qui visiteront St Jean pourront s'en convaincre DE VISU en nous faisant l'honneur d'une visite à nos nouveaux bureaux, Edifice du "Canada Français" rue Richelieu où ils pourront voir et admirer ces magnifiques primes.

Les "autres" Concours

Nos lecteurs n'ont pas été sans remarquer que dans tous les Concours des Journaux, il est sans doute donné aux gagnants de magnifiques prix mais ces prix vont à huit ou dix personnes seulement et par conséquent ce concours ne peut intéresser que ces huit ou dix personnes.

NOTRE CONCOURS

procède tout différemment. Il y aura plus de

1600 GAGNANTS

Nous avons réparti nos prix de manière à ce que chacun de nos lecteurs soit certain de gagner une jolie prime par le seul fait qu'il s'abonne régulièrement à notre Journal. C'est la prime d'abonnement supérieure en valeur et en beauté à tout ce qui ait jamais été offert. Nous faisons encore un concours de popularité pour les collecteurs d'abonnements qui peuvent décrocher deux primes superbes : deux pianos de marque renommée. Ils sont toutefois, eux aussi, certains de ne pas travailler pour rien. Tous, —non pas dix, douze, quinze ou vingt mais tous— gagneront certainement une magnifique montre en or en outre de leurs chances à nos deux beaux pianos.

NOS PRIMES PHOTOGRAVURES

Cette prime est notre prime d'abonnement et elle en vaut le double du prix. L'on a donc notre journal pour rien et notre prime à moitié prix.

CE QU'EN DIT NOTRE POPULAIRE ARTISTE-PHOTOGRAPHE, M. J. L. PINSONNAULT :

La Compagnie de Publication
Le Canada Français, Limitée,
Saint-Jean P. Q.

Messieurs :



Saint-Jean, 10 Janvier, 1911.

Je suis émerveillé de la beauté et de la valeur de vos primes Photogravures que vous ne pouvez pas donner à vos lecteurs sans des sacrifices énormes de votre part, car ces Photogravures valent au moins \$2.00 la pièce au détail. J'ai vu de grands journaux vendre par faveur à leurs abonnés des Photogravures semblables pour \$2.00 mais c'est la première fois que je les vois données en primes absolument gratuites surtout avec un abonnement de \$1.00. Ces Photogravures seront un réel ornement même dans les intérieurs les plus luxueux. Je vous félicite de pouvoir donner un tel avantage à vos lecteurs et vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments distingués.

Votre tout dévoué

J. L. Pinsonnault

Artiste-Photographe.

DESCRIPTION DE CES PRIMES

Il ne s'agit pas ici de vulgaires "Chromos" ou d'images banales, ces photogravures mesurent 22 x 28 pouces et sont ce que l'art et la science humaine ont produit de plus parfait jusqu'à ce jour. Ce sont les plus grandes photogravures qui aient jamais été produites dans le monde entier et elles valent au moins deux dollars la pièce. Chaque sujet est une reproduction artistique et exacte des tableaux des Grands Maîtres de la peinture et dont les originaux se sont vendus des sommes fabuleuses quelques-uns jusqu'à cent mille dollars. Ces originaux pour la plupart ornent les grands musées de l'Europe et ceux de nos abonnés qui recevront ces primes pourront se vanter d'avoir un tableau dont les millionnaires sont bien aise de décorer leurs salons. Il faudrait payer au moins deux dollars pour les acheter au détail. Nous les donnons gratuitement à nos anciens et nouveaux abonnés jusqu'à l'épuisement des 1500 copies dont nous nous sommes assurés par contrat. Nous publions une illustration des divers sujets de ces photogravures pour que chacun puisse faire son choix. Ces illustrations ne sauraient toutefois donner qu'une idée bien imparfaite de la beauté vraiment artistique de nos primes. Nos lecteurs voudront bien n'y voir qu'une indication du sujet pour faciliter leur choix.

Nos illustrations sont de grandeurs différentes, mais nos primes sont toutes aussi belles les unes que les autres et toutes de la même grandeur, 22 pouces par 28 soit la grandeur de près de 2 pages de notre journal.

COMMENT GAGNER CES PRIMES ?

Il suffit d'être abonné, être en règle avec l'administration et payer son abonnement un an d'avance. Les nouveaux abonnés comme les anciens auront droit à ces primes. Il suffira à toute personne désirant s'abonner de nous envoyer \$1.00 si elle réside au Canada et \$1.50 si elle réside aux États-Unis avec le coupon d'abonnement ci-dessous dûment rempli. Si quelqu'un désirait avoir deux de ces superbes Photogravures pour faire pendant l'une à l'autre, il n'aurait qu'à nous payer son abonnement deux ans d'avance.

Les anciens abonnés devront en plus régler leurs arriérés jusqu'à date et payer un an d'avance. Chacun pourra faire le calcul de ses arriérés en référant à la bande de son journal. La date au bout du nom de l'abonné indique qu'il nous est dû l'abonnement depuis cette date.

Tout personne qui nous enverra une série de six abonnements nouveaux dont le prix nous sera payé d'avance, aura droit à l'une de ces primes. Elle aura également droit à une autre prime Photogravure pour chaque autre série de six.

REMARQUES :-

Nous attirons l'attention sur le fait que nous avons actuellement plus de 4000 abonnés, et que nous ne pourrions distribuer que 1500 photographures. Il est donc évident que les 1500 premiers abonnés nouveaux ou anciens qui se seront mis en règle, seront les seuls à recevoir cette superbe prime. Hâtez-vous donc de nous envoyer votre abonnement avec le coupon ci-dessous intitulé "coupon d'abonnement" que chacun devra remplir de son nom, adresse et autres détails y mentionnés pour s'assurer l'une de ces primes avant qu'elles ne soient épuisées. Nous annoncerons l'épuisement de ces primes dans notre journal, mais que l'on soit sans crainte; tous ceux qui nous auront envoyé leur abonnement avant que cette annonce d'épuisement de nos primes n'ait été publiée, auront droit à leur prime qui leur sera octroyée même si le nombre dépassait les 1500 primes annoncées. Nous paierons la différence avec plaisir afin que personne ne soit désappointé après avoir envoyé son abonnement dans l'espérance d'obtenir cette magnifique prime.

En outre, nos lecteurs remarqueront que nous avons tenu à varier les sujets de ces photographures et que le nombre de chaque sujet est limité. Il n'est donc que juste que les plus diligents aient la préférence et obtiennent le sujet de leur choix. Soyez donc l'un de ces abonnés diligents, et ornerez votre salon d'une oeuvre d'art incontestable.

:- NOS PRIMES "MONTRES en OR" :-

Les boîtiers sont en or "double" garanti pour 20 ans par le fabricant. Le mouvement en est Suisse "Highmere" 17 pierres assurant entière satisfaction aux heureux gagnants de ces magnifiques primes. Nous fournirons le modèle pour Monsieur ou le modèle pour Dame, au choix des gagnants. Il suffit de voir ces belles montres pour se convaincre qu'elles valent au moins \$15.00 au détail.

Nous en donnerons 100 d'une manière absolument gratuite.

:- QUI EN VEUT ? :-

Tout le monde peut en gagner une !! Il suffit de nous envoyer 30 abonnements nouveaux.

Quel est le jeune homme, la jeune fille, surtout l'instituteur, l'institutrice ou le maître de poste qui dans son village, sa paroisse ou même dans son rang ne peut pas enrôler trente abonnés à un journal comme le "Canada Français"? Surtout quand chacun des abonnés devra recevoir une de nos primes Photographures valant \$2.00 et que notre abonnement n'est que de \$1.00 par année?

Chacun remarquera que notre système de distribution de ces primes n'a rien d'arbitraire. Il n'y a pas à craindre d'être supplanté par un concurrent plus heureux. Enrôlez nous 30 abonnés et vous avez votre montre en or. Il n'y a pas à attendre autre chose elle est gagnée par le fait et vous en êtes propriétaire.

Les sollicitateurs d'abonnements qui ne parviendront pas à atteindre le chiffre 30 ne perdront pas leur temps pour cela, nous leur donnerons l'une de nos primes Photographures pour chaque série de six abonnés qu'ils auront recueillie.

D'autre part nous donnerons une montre en or pour chaque série additionnelle de 50 abonnés que les sollicitateurs pourront obtenir et en outre des qu'ils auront enrôlé au moins 50 abonnés nouveaux ils auront droit de concourir pour nos primes Pianos, selon le mode expliqué plus loin.

Les sollicitateurs feraient bien de nous prévenir en remplissant et nous envoyant notre "Coupon de Sollicitateurs" afin que nous puissions prendre nos mesures pour assurer à leurs abonnés nos belles primes Photographures.

:- NOTRE PRIME PIANO :-

Ces pianos sont des instruments de tout premier ordre de la célèbre fabrique Willis & Co., de Montreal. L'action en est parfaite et le bois est en acajou de choix. Comme mécanisme, tonalité et harmonie, aussi bien que par l'élégance, la richesse et le fini de la caisse, ces pianos ne sauraient être surpassés. C'est le modèle le plus perfectionné, le plus nouveau de la fabrique Willis que nous offrons en primes, le modèle Style Louis XV qui se vend \$450.00 à tous les jours dans le commerce.

Nos lecteurs liront avec intérêt dans nos colonnes, l'annonce du fabricant de ces pianos et y trouveront de plus amples détails au sujet de nos primes.

:- COMMENT GAGNER CES PRIMES :-

Nous donnerons le premier de ces pianos au sollicitateur qui nous aura enrôlé le plus grand nombre d'abonnés nouveaux pendant la durée de notre concours, pourvu que ce nombre ne soit pas moindre de cinq cents.

Si personne ne parvenait à recueillir les cinq cents abonnés nécessaires pour gagner ce piano, nous le donnerions alors collectivement aux cinq sollicitateurs qui auraient recueilli le plus d'abonnés au delà de 80.

Dans ce cas, notre piano appartiendrait collectivement à chacun de ces sollicitateurs en proportion du nombre d'abonnements recueillis par chacun d'eux. Ils seront seuls les maîtres d'en disposer entre eux comme bon leur semblera. Toutefois s'ils ne s'entendaient pas à l'amiable ils devront se soumettre à la décision de la majorité quant à l'adjudication de ce piano et quant au mode à être adopté entre eux pour cette adjudication. Cette majorité sera non pas la majorité des cinq, mais la majorité des votes des cinq, chacun ayant autant de votes que d'abonnements à son crédit. Il faudra la majorité du nombre total des votes pour trancher toute question.

NOTRE SECOND PIANO

sera donné à la collectivité de nos sollicitateurs qui auront obtenu au moins 50 abonnés, excepté le gagnant du premier piano. Il leur sera donné en toute propriété gratuitement et collectivement comme le premier. Ils pourront en disposer comme bon leur semblera, mais aux mêmes conditions que le premier quant à son adjudication.

RESUME

- I Les 1500 premiers abonnés auront une prime Photographures valant \$2.00.
- II Les sollicitateurs qui nous enverront six abonnements auront droit à une prime Photographure et les abonnés de même.
- III Chacun des sollicitateurs qui nous enverra au moins 30 abonnements aura droit à une Montre en Or en et outre, s'il porte ce chiffre de 30 à 50 abonnés il aura droit à une part indivise et conjointe avec les autres sollicitateurs de 50 abonnements dans notre second Piano et s'il le porte à 80 il aura en plus droit à une seconde montre en or.
- IV Le sollicitateur qui nous enrôlera le plus d'abonnements au delà de 500, aura notre premier piano en plus de sa prime Photographure.
- V Si personne n'obtient 500 abonnements, nous donnerons notre premier piano aux cinq sollicitateurs qui en auront obtenu le plus au delà de 80 et chacun d'eux aura toujours droit à sa prime Photographure et à sa prime Montre en Or. En outre ceux qui n'auront pas gagné ce premier piano pourront également concourir pour le second.
- VI Les heureux gagnants à qui nos pianos seront adjugés n'auront pas droit à d'autres primes.

AVIS

L'administration ne reconnaîtra aucun agent pour la perception des argents, chacun ayant la faculté de nous remettre le prix de son abonnement directement tout en laissant aux sollicitateurs le bénéfice de leur sollicitation comme l'indiquent nos coupons d'abonnement ci-dessous.

Toutefois l'on est libre de charger le sollicitateur de nous transmettre le prix de l'abonnement ou des arrérages avec le coupon d'abonnement si on le juge à propos.

Nous n'enverrons pas d'autre reçu que celui qui comporte la bande de notre journal. La date février ou mars 1912 au bout du nom de l'abonné sur cette bande indiquera que l'abonné participera à notre Grand Concours. Si la date de la bande était antérieure à février 1912 c'est qu'on n'aurait pas envoyé une somme suffisante pour se mettre en règle.

Nous répondrons dans notre journal sous le titre "correspondence du concours" aux questions pouvant avoir un intérêt général.

Toute remise d'argent doit nous être faite par bons ou mandats postaux par bons d'express, ou par chèques payables au pair à St. Jean, sinon, l'on devra ajouter 15 centins pour frais de collection. Tout argent expédié d'autre façon, même par lettres enregistrées, est aux risques des expéditeurs.

Les sollicitateurs devront nous envoyer leurs abonnements et nous faire remise au commencement de chaque semaine. Nous leur en tiendrons un compte spécial pour assurer leurs droits dans le concours. Nous leurs ferons également parvenir des coupons d'abonnement sur demande.

COUPON DES SOLLICITEURS

LA COMPAGNIE DE PUBLICATION LE CANADA FRANÇAIS

St-Jean, P.Q.

Je vous envoie ci-joint coupons d'abonnement à votre journal le "Canada Français" avec la somme de \$ en règlement des sommes mentionnées aux dits coupons.

Veillez inscrire ces abonnés sur vos listes et leur réserver les primes mentionnées sur leurs coupons d'abonnement. Leurs noms sont les suivants: (noms) Adresses du bureau de Poste

1.

2.

3.

4.

5.

6.

Veillez en conséquence me réserver votre prime photographure No.

Au cas d'épuisement, réservez m'en une autre dans l'ordre suivant No.

No. Je continuerai à solliciter pour concourir à vos primes "Montre en Or" et vos primes "Piano"

Veillez agréer etc.

Nom du sollicitateur

Adresse

Date

COUPON D'ABONNEMENT

LA COMPAGNIE DE PUBLICATION LE CANADA FRANÇAIS

St-Jean, P.Q.

Veillez m'inscrire comme abonné à votre journal et trouver avec le présent coupon, un bon de poste ou d'express à être appliqué comme suit:

Mes arrérages au 1 février 1911 \$.....

Mon abonnement au 1 février 1912 \$.....

Mon abonnement au 1er février 1913 \$.....

Emballage et livraison de ma prime, photographure No. 09

Total \$.....

Au cas d'épuisement de votre prime Photographure ci-dessus indiquée, veuillez m'en réserver une autre dans l'ordre suivant No. No.

Nom de l'abonné.

Adresse.

Date.

Mon abonnement a été sollicité par

Nom du sollicitateur

Nom de l'abonné

adresse

adresse

Date

la somme de \$ pour abonnement au "CANADA FRANÇAIS" que je m'engage de transmettre pour lui à l'administration avec son coupon d'abonnement lui donnant droit à la prime Photographure du journal.

Non

Reçu des Sollicitateurs

AVANT L'INVENTAIRE - . . .

Le St. Johns Furniture Store

Fera de grandes réductions dans ses marchandises d'ameublements.

C'est la meilleure occasion pour les nouveaux mariés de meubler leur maison à des conditions faciles et des termes avantageux.

SPECIAL

Nous informons le public que nous venons d'acheter un "Vacum Carpet Cleaner" qui nettoie les tapis sans faire la moindre poussière. C'est une protection de la santé qui rend en même temps les tapis magnifiques.

Nous irons avec plaisir nettoyer une de vos pièces gratuitement pour démontrer ce que peut faire cette machine, sans soulever la poussière dans votre appartement.

Prix convenant à tout le monde.

ST. JOHNS FURNITURE STORE
D. KUSHNER, Prop.
95 rue Richelieu, St. Jean, P. Q.

C'EST UN FAIT — QUE —

Les Tapisseries dans les dessins et couleurs convenables



702 VK1

Aident plus à Garnir Un Appartement — QUE —

Tapis, Rideaux ou Meubles.

NOUS AVONS UN

Bel Assortiment DANS

Les styles les plus nouveaux

et nous désirons que vous les voyez.

Les plus Bas Prix

Allez vous en rendre compte par vous-même au magasin de

Jos. Boudreau.
RUE RICHELIEU, - - - BLOC MOLLEUR
SAINT JEAN P. Q.

Le Célèbre Charbon Pittston
John Donaghy
successeur de Bisset & Donaghy
Marchand = Charbon et Bois

SOLUTION DE BIPHOSPHATE DE CHAUX

DES FRERES MARISTES

Le meilleur remède contre les maladies de poitrine, surtout la CONSOMPTION

40 ANS DE SUCCÈS : NOMBREUSES GUÉRISONS

Ce remède n'agit pas à la manière des autres : il opère doucement, graduellement et SUREMENT

Brochure explicative gratuite sur demande. Adresse : Fm AMM, Seattle, P. Q.

En vente dans les Pharmacies et chez les Frères Maristes

Prime Photogravure No. 1

OFFERTE GRATUITEMENT PAR LE CANADA-FRANÇAIS A SES ABONNES



LA CIGALE

Ce tableau du célèbre peintre Edouard Bissan, a reçu la place d'honneur au "Salon" à Paris. Edouard Bissan est l'un des membres les plus éminents de La Société des Artistes de Paris. Ses œuvres sont tellement parfaites qu'elles obtiennent toujours leur entrée au "Salon" sans passer par le creuset du Jury.

LA CIGALE est l'une de ses plus belles peintures. La beauté de la forme et du visage est ce que l'artiste a eu en vue. Il a aussi rendu d'une façon admirable l'expression trépidante de cette pauvre insouciante, qui après avoir chanté tout l'été se trouve dépourvue de tout même de gîte, et exposée aux vents et aux intempéries de la froide saison.

C'est une maîtresse illustration de la nécessité et de la noblesse du travail.

Cette superbe peinture est presque unique en son genre et l'artiste n'a trouvé le sujet dans la Fable bien connue de La Fontaine : LA CIGALE ET LA FOURMI.

Prime Photogravure No. 6

OFFERTE GRATUITEMENT PAR LE CANADA-FRANÇAIS A SES ABONNES



LE DÉPART

Grandeur, 22 par 28 pouces

Le départ est une scène d'un intérêt universel. C'est le dernier mot d'une histoire d'amour qui se termine par l'hyménée des amoureux et qui envoie dans les sœurs du bonheur conjugal. C'est l'adieu de la jeune épouse à la maison paternelle et à ses amis pour suivre l'aimé dans un voyage de noces. Elle est aux bras de sa mère qui lui donne le baiser d'adieu. Le mari commence déjà à porter "des paquets, la boîte à champagne", sans songer encore dans le bonheur présent à s'objecter. Il attend à la porte de la diligence. Les amis de la jeune fille lui envoient des adieux de la fenêtre de la résidence paternelle.

Ce tableau exhibé au Salon de Paris, en 1906, créa une réelle sensation.

Par JULES GIRARDET.

Prime Montre en Or
DU
"Canada Français"

accordée à toute personne
nous envoyant trente a-
bonnements nouveaux.

50 Modèles pour Monsieur.
50 Modèles pour Dame
Valant chacune au moins
\$15.00

NOTRE PRIME PIANO



DESCRIPTION : - - Nouveau Style Louis XV

- DIMENSION** — Hauteur, 4 pieds 8 1/2 pouces
Largeur, 5 pieds 4 pouces
Profondeur, 2 pieds 3 1/2 pouces.
- MECANISME** — 7 1/4 octaves (—overstrung) trois cordes; grande table d'harmonie, renforcée d'une plaque de bronze pesant, couvrant jusqu'au sommet du piano; barre d'action en métal plaqué; action à répétition parfaite; 3 pédales, douce, forte et sourde.
- CAISSE** — Acajou, double "venise" en dehors et en dedans, front tournant automatique, gongs continus, clavier en ivoire et ébène.

PRIX FINE: \$450.

WILLIS & Co., 600 Ste. Catherine Ouest, Montréal.

Venez voir nos Pianos avant de placer votre commande ailleurs, vous y gagnerez.

Voyez notre autre Piano Style D à \$400

Aussi, Piano combiné automatique que tout le monde peut jouer sans savoir la musique \$850

L'on peut aussi voir ces Pianos dans les salons du "Canada Français" à St. Jean, où l'on se fera un plaisir de vous en faire voir la perfection et la beauté, et de recevoir votre commande

WILLIS & Co. Limited, 600 Ste. Catherine Ouest, Montréal.

**Trappeurs !
Chasseurs !**

Nous vous offrons les plus hauts
prix pour tous lots de

Peaux Vertes

Vous êtes sûrs d'avoir
chez nous

Traitement loyal.
Honnête assortiment.
Prompt paiement.

ENVOI GRATIS de notre Liste de
Prix

REVILLON FRERES
134 et 136 rue McGill, Montréal.

CONTRAT DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS CACHETÉES,
adressées au Ministre des Postes se-
ront reçues à Ottawa jusqu'à midi le
vendredi, 3 mars, 1911, pour le trans-
port des Mallets de Sa Majesté, sous
les Conditions d'un Contrat projeté
pour un terme de quatre années, 48
fois par semaine, aller et revenir, en-
tre St-Basile de Portneuf et la gare
du Pacifique Can., à commencer au
bon plaisir du Ministre des Postes.

L'on pourra consulter des avis im-
primés contenant des renseignements
plus détaillés au sujet des conditions
du Contrat projeté et l'on pourra se
procurer des formules de soumission
aux bureaux de poste de St-Basile de
Portneuf, St-Basile Station et au bu-
reau de l'inspecteur des Postes à Qué-
bec.

MINISTRE DES POSTES,
Division des contrats de la malle.
Ottawa, le 18 janvier 1911.
G. C. ANDERSON,
Surintendant.

Le ministre des Travaux publics
recevra jusqu'à 4.00 p.m., lun-
di, le 20 février 1911, des soumis-
sions pour la construction d'un pro-
longement du quai de Ste-Famille,
Rue d'Orléans, comté de Montmorency,
P.Q., lesquelles soumissions de-
ront être cachetées, adressées au
sous-signe, et porter sur leur envelo-
pe, en sus de l'adresse, les mots:
"Soumission pour prolongement du
quai, Ste-Famille, I.O., P.Q."

On peut consulter les plans, devis,
les formules de contrat et se procu-
rer des formules de soumission au
ministère des Travaux publics, à Ot-
tawa, aux bureaux de A. R. Décarie,
ingénieur de district, Hôtel des Pos-
tes, Québec; M. J. L. Michaud, in-
génieur de district, bâtisseur de la
Banque des Marchands, rue St-Jac-
ques, Montréal, P.Q., et en s'adres-
sant au maître de poste, Ste-Famille,
P.Q.

Les soumissionnaires ne devront pas
oublier qu'on ne tiendra compte que
des soumissions faites sur les for-
mules imprimées fournies, dûment li-
bellées, signées de la main des con-
currents, avec désignation de la na-
ture de leurs occupations, et du lieu
de leurs résidences; s'il s'agit de so-
ciétés, chaque associé devra signer
de sa main la soumission et y inscri-
re la désignation précitée.

Un chèque de dix-neuf cents
dollars (\$19.00), fait à l'or-
dre de l'honorable ministre des
Travaux publics et accepté par une
banque à charte, devra accompagner
chaque soumission. Ce chèque sera
confisqué si l'entrepreneur dont la
soumission aura été acceptée refuse
de signer le contrat d'entreprise ou
n'exécute pas intégralement ce con-
trat.

Les chèques dont on aura accompa-
gné les soumissions qui n'auront pas
été acceptées seront remis.

Le ministre ne s'engage à accep-
ter ni la plus basse ni aucune des
soumissions.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ottawa, le 18 janvier 1911.

N.B.—Le ministre ne reconnaîtra
aucune note pour la publication de
l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas
expressément autorisé cette publi-
cation.

Cancer, Tumeurs, Ulcères

GUERIS
SANS OPERATION
SANS EMPLATRE
SANS DOULEUR

Le Cancer fait cinq fois plus de victimes que la Consomption. C'est la mort lente, horrible pour le patient et pour son entourage. La guérison du Cancer, des tumeurs, des Ulcères est facile, sans opération. Apprenez par la Profession Médicale, le traitement du Dr Percy, par son action dépurative sur le sang, détruit les germes du mal; c'est la guérison. Des milliers de malades ont été ainsi guéris. Notre Livre explicatif en Français est envoyé Gratuit sur demande. Ecrivez-nous immédiatement.

Dr. Percy's Remedies Co., Casier B.P. 581 MONTREAL, Canada.

P. A. POULIN
721 & 74 RUE CHAMPLAIN,
TELEPHONE BELL 54
St. Jean, Que

IMPORTATEUR ET MANUFACTURIER DE
MONUMENTS
EN MARBRE ET EN GRANIT
— ET DE —
Toutes sortes d'ouvrages de Cimetière.

Dawes' Lachine Ale
A le plus fort débit au Canada.

La bière populaire—la bière qui a le plus fort débit, est évidemment celle qui répond le mieux au goût du plus grand nombre. On ne continuerait pas à boire la bière "Dawes Lachine Ale" si elle n'était pas meilleure que les autres. Quand vous demandez la Bière Dawes voyez ce que vous recevez là

Marque du Cheval Noir.

The National Breweries Limited,
Montréal.

Commerce et Agriculture

Commerce

MARCHES ETRANGERS

LES GRAINS

Liverpool — Les dérivés de blé nous apportent les cotations suivantes du marché de l'Europe :

Ble disponible :

No 1, Manitoba nord printemps 7s 1-2d à 7s 9d

No 2, ble dur, 7s 1-2d à 7s 4d

No 2, ble d'hiver, 7s 3-4d à 7s 4d

Ble futur —

Mars, 7s 6-3d à 7s 6-3d

Mai, 7s 6-3d à 7s 6-3d

Mais —

Février, 4s 9-3d à 4s 9-3d

Mars, 4s 9-3d à 4s 9-3d

Mai, 4s 9-3d à 4s 9-3d

Disponible —

Mélé, américain, nouveau, 4s 4d à 4s 5-1-2d

Mélé américain, ancien, 4s 4d à 4s 5-1-2d

Paris —

Ble —

Février, 27.60

Mai-août, 28.60

Farine —

Février, 36.80

Mai-août, 37.35

MARCHÉ DE MONTREAL

Mais américain No 3, 56 1-2c à 57c

Avoine Cuest No 2, 40c 10-11c

Avoine extra No 1, 39 à 39 1-2c

Avoine Ouest No 3, 38 1-2c à 39c

Avoine blanche No 2, 37 3-4c à 38c

Avoine blanche No 3, 36 3-4c à 37c

Avoine blanche No 4, 36c

Orge du Manitoba No 1, 49c à 50c

FARINES

Première patente print, \$5.60

Seconde patente, 5.10

Farine forte du Manitoba 4.90

Straight rollers, 4.35 à 4.50

Straight rollers en sac, 2.00 à 2.05

Extras, 1.65 à 1.75

ISSUES DE BLE

Son d'Ontario, \$20.00 à \$21.00

Ontario Midlings, 22.50 à 23.00

Son Manitoba, 20.00 à 21.00

Hcoups-Shorts, 22.00 à 23.00

Moulée pure, 31.00 à 32.00

Moulée mélée, 25.00 à 28.00

FARINE D'AVOINE

Avoine roulée, baril, \$4.45

Avoine roulée, sac, 2.10

Farine de maïs, baril, 3.00 à 3.05

POIN PRESSE ET FOURRAGES

Poin pressé No 1, \$11.50 à 12.00

Poin pressé No 2, ext., 10.50 à 11.00

Poin pressé No 3, 9.00 à 9.50

Trèfle mélangé, 7.50 à 8.00

Trèfle, 6.50 à 7.00

INDUSTRIE LAITIERE

FROMAGE

De l'Ouest, 11 5-8c à 12 1-4c

De l'Est, 11c à 11 5-8c

BEURRE

Crémier, choix, 25 1-2c

AUTRES PRODUITS DE LA FERME

OEUF

Oeufs choisis, 32c

POMMES DE TERRE

Green Mountain, au char., 87 1-2c

LE MIEL

Miel blanc, rayon, 11c à 11 1-2c

Miel blanc, coulé, 7c à 8c

Miel brun coulé, 6c à 7c

PRODUITS DE L'ERABLE

Sirup la livre, 6c

Sirup en bidons, 6 1-2c

Sucre, pain 1 lb, clair, 9c à 10c

HARICOTS

Ontario, \$1.80

VOAILLES

Dindes, 18c à 19c

Oies, 11c à 13c

Poulets, 9c à 12c

Poules, 9c à 12c

Canards, 16c à 18c

FRUITS

Oranges Navel, Californie, 22.75

150-216, la boîte, 22.75

Oranges Navel, Californie, 3.50

94-216, la boîte, 3.50

Oranges de Valence, 420, csse, 7.50

Raisin Malaga, lourd, le br., 6.00

Raisin Malaga, moyen, le bl., 6.50

Pommes d'hiver No 1, le bl., 5.50

Pommes d'hiver No 2, le bl., 7.50

Pommes Spies No 1, le bl., 6.00

Pommes Spies No 2, le bl., 3.75

Citrons Marconi, la bte., 2.00

Bananes Jamaïque, le régime, 4.50

Ananas, le crat., 9.45

Dattes nouvelles, Halloween, 12.00

Arcilles, le bl., 12c

Fignes, 3 à 5 cours, la lb, 10c à 11c

Oignons rouges, sac de 100 lb, 2 1-2c

Cacaouettes, Bon-Ton, rôties, 12c

Cacaouettes Françaises, la lb., 10c

Amandes écalées, la lb., 32c

Amande Tara, la lb., 16c

Noix du Brésil, la lb., 17c

MARCHÉ AUX BESTIAUX

Lard pesant (Can. Short)

Short Cut Mess, bri., 35-45 morceaux, \$25.00

Lard pesant, Canada

Short cut Mess, 1-2 b. 12.75

Dos, Canada Short Cut

Mess, bri., 45.55 more, 25.00

Dos, Canada Short Cut

Mess, 1-2 bri., 12.75

Lard pesant, Short Cut

clair, 30-35 more, bri., 24.50

Lard pour lève, baril, pe-

tite more, clair, 20.50

Lard de flane, baril, 24.00

Lard "pickled rolls" le

baril, 27.00

Lard pesant, désossé, b. 26.00

Lard clair, tout gras,

très pesant, le baril, 27.00

Jarrets de cochons ma-

rinés, 200 lbs., 12.00

Pattes de cochons pt. b.

100 lbs., 6.00

BOEUF EN BARIL —

Boeuf marqué "Anchor" b., \$8.75

Boeuf marqué "Anchor", 1-2 b. 17.00

Boeuf marqué "Anchor", tierç, 25.00

JAMBONS —

24 à 45 lbs., 12 1-2c

20 à 28 livres, 14 1-2c

Moyens, 15 à 19 livres, 15 1-2c

Petits, 9 à 12 lbs., 17 1-2c

Roulés, 16 à 25 lbs., 16c

Bacon à déjeuner, anglais,

Petit bacon épicié, désossé, 14 1-2c

Jambon "Pique-Nique", 7 à

10 livres, 15c

Bacon choisi Wiltshire, côté

de 50 livres, 16c

SAINDOUX COMPOSÉ

Tierces, 575 livres, 10 3-4c

Boîtes, 50 lbs., 10 7-8c

Tinnettes, 50 livres, 11c

Seau de bois, 20 livres, 11 1-4c

Seau de ferblanc, 20 livres, 10 1-2c

Caisses, 10 livres, tins 60 lbs.

en caisse, 11 1-4c

sans os, choisis, 16c

Bacon de Brown, à déjeuner,

sans os, épicié, 15 1-2c

Vres, en caisse, 11 1-2c

Brique de lard composé, en

caisses de 60 lbs., 12c

Caisses, 5 lbs, tins 60 livres

en caisse, 11 2-8c

Caisses, 3 livres, tins 60 li-

18c

MARCHÉ DONSCOURS

L'activité que l'on espérait voir re-

naître sur le marché ces jours-ci, se

fait attendre plus qu'on le croyait.

On ne peut guère attribuer qu'aux

tempêtes qui ont sévi au commen-

cement de février sur la région, cette

tranquillité qui fait presque le déses-

pér des marchands du marché. Les

retards dans les différents convois de

chemins de fer et les grands froids

que nous avons subi ont beaucoup

contribué en même temps à maintenir

cette tranquillité. Les arrivages, par

suite de la température, se tirent de

plus en plus rares, à cause de la na-

ture périssable des produits qui ali-

mentent ordinairement le marché. Les

légumes commencent à se faire rares

et pour les patates principalement,

les arrivages sont tellement res-

treints, que ce tubercule a subi

une hausse appréciable. Cette hausse

se fait également sentir sur les au-

tres légumes, quoique moins caracté-

risée cependant. Il n'en est pas

de même pour les fruits, qui ne sont pas

des denrées de première nécessité.

Quoique les arrivages de fruits ne

soient pas considérables, la vente en

est tout de même difficile, et au con-

traire des patates et des légumes on

remarque sur ces denrées une baisse

légère. Le marché, grâce également à

la mauvaise température de ces der-

niers temps, n'est guère achalandé, ni

par les cultivateurs, ni par les con-

sommateurs. La situation, parait-il,

promet de se prolonger ainsi, proba-

blement, jusqu'à la fin du mois, à

moins d'un changement notable dans

la température.

Voici les cours du marché :

Betteraves, le sac, 0.75 0.00

Carottes, le sac, 0.75 0.00

Céleri, la douz., 0.45 0.00

Céleri de Californie, le c., 5.00 0.00

Céleri de Californie, doz., 1.00 0.00

Chicorée, la doz. paq., 0.25 0.00

Choux-fleurs, la doz., 0.75 0.00

Choux-fleurs, le panier, 1.00 0.00

Cresson, la doz. paq., 0.00 0.20

Epinards, la boîte, 0.50 0.00

Fèves canadiennes, la liv. 4c à 4 1-2c

Navets, la poche, 0.75 0.00

Menthe, doz., 0.00 0.20

Oignons, la poche, 1.00 0.00

Oignons d'Espagne en cais-

se de 100 livres, 2.75 0.00

Oignons blancs, 2.75 0.00

Oignons égyptiens, 100 lb, 2.75 0.00

Oignons rouges, la poche, 1.00 0.00

Panais, le sac, 0.75 0.00

Patates, par sac de 90 lbs, 0.30 1.00

Par sac de 90 livres.

Patates sucrées, le panier de

60 livres, 0.00 0.75

Persil, la doz. paq., 0.00 0.30

Piment, le panier, 0.50 0.00

Poiteux, la doz. paq., 1.50 0.00

Raisins, la liv., 0.00 0.15

Salsifis, la liv., 0.15 0.00

Salade de Montréal, fraîche,

doz., 0.00 0.30

Salade de Montréal, pom.,

doz., 0.00 0.25

Salade, la doz. paquets, 0.25 0.00

Topinambours, la poche, 1.50 0.00

Tomates de serre la lb., 0.20 0.25

Radis, doz. paq., 0.25 0.00

Atocas, le quart., 8.00 0.00

Bananes Jamaïque, 1.75 0.00

Bananes Jumbo, 0.00 2.50

C

PAGE EDITORIALE

LE CANADA FRANCAIS
Organe Liberal du District d'Iberville,
ABONNEMENT \$1.00 par année. ETATS-UNIS \$1.50
La Compagnie de Publication LE CANADA FRANCAIS Limitée,
Telephone Bell 303

ON pourra se procurer "Le Canada Français" à Montréal, à la Librairie Saint-Louis, No. 288 Est, rue Ste-Catherine.

SOMMAIRE

1ère page.—Dépêches Etrangères.—Le pont de Londres s'écroule, le No 5 de nos primes gravures.—Correspondance du concours.
2ème page.—Courrier de Paris, Cousin de France.
3ème page.—Primes gravures No 2, No 3 et No 4.
4ème page.—Grand concours de popularité et d'abonnement du "Canada-Français".
5ème page.—Suite du Concours.
6ème page.—Primes gravures No 1 et No 6.
7ème page.—Commerce et agriculture.
8ème page.—Page éditoriale : A la législature provinciale, Frontenac.—Parlement fédéral, Spectateur.—Divers.
9ème page.—Nouvelles de St-Jean.—Divers.
10ème page.—Correspondances de la campagne.
11ème page.—Grand roman feuilleton : Le Châtiment.
12ème page.—Page amusante (Illustrations).
13ème page.—La mode pratique.
14ème page.—Sérénade, Capitaine Sadik Bey.—Inauguration du premier chemin de fer canadien, F. G. Marchand.—Les couleurs, Lucette.—Superstitions populaires, Muscadin.—Propos féminins, Pimprenette.—Pensées choisies.—Cuisine.
15ème page.—A travers le Canada.—La loi des bons chemins.
16ème page.—Nouvelles des Etats-Unis.

A LA LEGISLATURE PROVINCIALE

LE TRAVAIL DE LA SESSION EST AVANCE—PROROGATION AU MOIS DE MAI—M. LAVERGNE ET LA MUSIQUE—LA COUR DE REVISION—CESAR TELLIER ET POMPEE BOURASSA—LA QUESTION DE L'UNIFORMITE DES LIVRES—M. LAVERGNE A PEUR DES LOUPS.

La législature provinciale siège depuis un peu plus d'un mois et déjà le travail de la session est pas mal avancé. On parle aujourd'hui de la prorogation qui aura lieu prochainement, vers le milieu de mars.

La proposition d'accorder un décret à l'Académie de Musique de Québec, pour encourager nos artistes, a eu pour effet de faire chanter et sauter M. Lavergne.

M. Lavergne, n'était pas content, les seuls instruments cités dans le bill étaient : le piano, l'orgue, le violon, le violoncelle.

On avait oublié le tambour et le trombone, les deux instruments favoris des nationalistes. Affreuse évidence de partialité !

L'hon. M. Décarie a dû donner de nouvelles explications qu'il avait données plusieurs fois déjà, à la demande de M. Lavergne.

La deuxième lecture du bill a été finalement adoptée.

M. Perron, député de Gaspé a traité un sujet qui est d'une très grande importance pour l'administration de la justice dans notre province.

M. Perron a déclaré qu'il ne blâmait personne, mais que le système et la loi étaient responsables de l'état de choses intolérable qui règne dans l'administration de la justice, quant à la Cour de Revision à Montréal.

Le gouvernement a fait des efforts depuis plusieurs années pour améliorer la situation en nommant des juges additionnels dans deux cours.

On n'a pas obtenu les résultats attendus à cause de la situation faite par la Cour de Revision. Il y a actuellement en cette Cour à Montréal, trois cent vingt-huit causes d'inscrition, de sorte que si on a à inscrire maintenant une cause dans cette Cour, on devra attendre treize ou quatorze mois. Tout le monde à Montréal demande une réforme.

Au lieu de faire siéger des juges des autres Cours en Cour de Revision, on devrait rendre cette Cour permanente et avoir des juges attitrés à cette Cour. Avec le système actuel on change de juge à tout instant et il est difficile d'obtenir une Cour de Revision effective.

Sir Lomer Gouin reconnaît qu'on doit faire quelque chose pour améliorer la situation. Il s'agit de savoir ce qu'il faut réformer dans le système de l'administration de la justice sur ce point.

Nous devons nommer une commission composée d'avocats des deux partis et de juges pour étudier la question et pour faire un rapport.

M. Préfontaine croit qu'une commission serait inutile et qu'on a en Chambre des avocats assez distingués pour donner une juste opinion sur ce point important.

M. Gailpeault félicite M. Perron d'avoir soulevé cette question et remercie Sir Lomer Gouin de sa réponse qu'il a été heureux d'entendre.

Il faudrait aussi une réforme dans la Cour de Revision à Québec. Comment les juges des autres Cours peuvent-ils avoir le temps d'étudier les dossiers des causes en revision quand tout leur temps est employé dans les Cours dont ils sont chargés. Il vaut mieux avoir une cour indépendante des autres, qui fera son devoir avec plus de satisfaction puisqu'elle aura le temps de faire tout son travail.

L'hon. M. Taschereau dit que cette question est discutée depuis longtemps au Bureau. Il serait difficile d'avoir une Cour indépendante vu qu'on aurait besoin de nouveaux juges et qu'on sait la difficulté qu'on a pour obtenir des juges additionnels. Il fautrait réorganiser les districts pour répartir plus également le travail des juges. Actuellement, il y a des juges qui travaillent trop pour ce que d'autres travaillent trop peu.

L'honorable ministre croit, comme le premier ministre, qu'on devrait nommer une commission qui se procurera des renseignements et des statistiques nécessaires pour servir de base et de direction à la réorganisation de notre système administratif de la justice.

Météore brillant, mais superlativement erratique, M. H. Bourassa, étoile filante de notre empire politique, est apparu l'autre jour à Ottawa ; aussi capricieux et vagabond et fantasiste que certaines comètes, le fulgurant M. Bourassa n'est jamais à la place où il semblerait qu'on s'attendrait à le voir.

A Québec, on lui est censé représenter les électeurs de St-Hyacinthe, il a, cette session, brillé exclusivement par son absence ; cette éclipse, nominativement partielle, menace de se transformer en éclipse totale.

Il est, d'ailleurs, juste d'ajouter que, bien loin de créer la moindre perturbation dans l'atmosphère de notre législature provinciale, cette éclipse est passée presque inaperçue et que nul ne paraît en éprouver le moindre regret.

Le travail de la session progresse très normalement ; et même au sein de la constellation des gauches, l'absence de cette étoile nationaliste n'est pas appréciable.

Au point de vue du rayonnement des gauches, on pourrait même affirmer sans exagération que M. Tellier, foyer de cette constellation, rayonne visiblement plus qu'à l'ordinaire.

Non pas, que M. Tellier soit susceptible d'éprouver les affres de la jalousie ; nous le croyons trop philosophe pour sacrifier à ce sentiment vulgaire.

Mais sans être jaloux, il lui était bien permis de ressentir les airs de "Deus ex machina", que ne peut pas se donner M. Bourassa, surtout, on lui a concédé à accorder le concours de sa présence. Que diable ! on est providentiel ou on ne l'est pas.

Un mortel gratifié d'une semblable mission, pour peu qu'il ait conscience de son rôle, se doit de l'affirmer en toute occasion et se préoccupe peu de bousculer son voisin en l'absence des coudes, non plus que de lui marcher sur les pieds.

M. Tellier a un caractère excellent, mais l'est-il angélique, qu'il est trop intelligent et trop fin pour ne pas ressentir qu'il est agacé de ces extériorisations un peu trop excessives du providentiel M. Bourassa.

Il a perdu, cette année, cette mise en scène réchignée qui durant les deux dernières sessions assombrissait et défigurait sa physionomie sympathique.

Ses nerfs visiblement en désordre, l'année dernière, sont rentrés dans l'ordre depuis que le criminel de M. Bourassa ne se fait plus entendre.

M. Tellier a retrouvé le sourire ; il s'apaisait, et si nous ne craignons de paraître irrespectueux nous dirions qu'il frétille même ; parfois, alors que le jeune, le très jeune, l'extravagamment jeune Armand Lavergne gambade et gaudrie comme un gamin au travers des plate-bandes parlementaires.

M. Tellier a retrouvé le sourire ! Pourquoi ? Une pythionnesse consultée, après avoir interrogé le mar de café nous a répondu par une réminiscence historique :

"César et Pompey se sont partagés l'univers ; César a dit : allez, Pompey."

Notre interprétation de cet oracle est que M. Tellier et M. Bourassa ont délimité leurs domaines politiques et réglementé leurs juridictions.

Tout invraisemblable que cela puisse paraître, César, en cet oracle, est M. Tellier ; et M. Bourassa est Pompey.

On l'a envoyé se promener à Ottawa ; avec toutes les pompes et précautions oratoires, on lui a persuadé qu'il n'avait plus rien à faire à Québec, que son chien, dont il avait trop souvent coupé la queue, à l'instar d'Alcebiade, son pauvre chien était mort.

Un plus vaste empire s'offrait à son ardeur de conquête ; les barbares menaçaient d'invalier l'empire, il pourrait déployer tous ses talents, pour assurer le salut du Canada.

De son côté M. Tellier, occupant seul le trône des gauches, s'assurait un règne paisible et indisputé.

Et les conservateurs, en douceur, très poliment évincaient des alliés qui commençaient à être un peu trop encombrants.

Ainsi s'est joué le nouveau fable de Bertrand et de Raton, dont la morale pourrait être transposée et se lire, pour l'instruction des nationalistes :

"Patience et longueur de temps,
Font plus que force ni que rage."

La question de l'uniformité des livres a été discutée devant la chambre et a provoqué d'intéressantes expressions d'opinion.

Le député de Saint-Louis déclare d'abord qu'il veut étudier la question sans préjugé, au mérite. Il croit que les ouvriers et les cultivateurs sont en faveur de ce projet de l'uniformité des livres.

C'est une question qui n'est pas nouvelle et qui a soulevé de nombreux et regrettables préjugés. Nous avons applaudi aux réformes faites par le gouvernement dans le domaine de l'Instruction Publique, mais il y en a encore à faire.

M. Langlois croit qu'on doit être en faveur du meilleur livre, à meilleur marché. L'uniformité établie en principe Le choix sera fait non par le gouvernement, mais par le Conseil de l'Instruction Publique, en qui j'ai pleine confiance, dit le député de St-Louis, qui énumère les objections à ce projet de l'uniformité des livres.

M. Langlois a proposé la motion suivante :

"Attendu que le prix des livres de classe est excessif dans la province de Québec

Attendu que par suite de la diversité des livres, les parents sont souvent exposés à des frais onéreux et inutiles, quand les enfants passent d'une école à une autre ;

Attendu que le coût excessif des livres est un obstacle au progrès de l'Instruction Publique et pèse surtout sur les classes ouvrières et agricoles ;

Qu'il soit résolu : Que cette Chambre prie le gouvernement de faire établir l'uniformité des livres dans la province de Québec."

Le chef de l'opposition M. Tellier, est absolument opposé à l'uniformité des livres. Il ne veut pas enlever au père de famille son droit de donner aux enfants l'Instruction qu'il lui plaît. Ce sont les commissions scolaires qui doivent décider parce que les pères de famille sont représentés et peuvent discuter.

M. Francœur déclare qu'il traiterait la question avec sincérité et toute l'indépendance d'un bon libéral.

On n'a pas prouvé la nécessité de l'uniformité des livres ni l'urgence de l'adopter comme seul remède à la situation. Aujourd'hui les ouvriers et les cultivateurs peuvent plus facilement supporter le coût des livres. Il faut surtout améliorer les conditions des écoles primaires. J'ai confiance que le gouvernement continuera ses réformes pour l'Instruction Publique et qu'il les mènera à bonne fin.

En terminant, le député de Lotbinière propose l'amendement suivant :

"La Chambre a confiance que le gouvernement fera tous ses efforts pour diminuer le coût des livres dans les écoles primaires de cette province."

Sir Lomer Gouin dit qu'il y a actuellement devant le Conseil de l'Instruction Publique une proposition demandant la distribution gratuite des livres de classes par les commissions scolaires. Nous tendons, comme M. Maclelland, à l'Instruction gratuite.

Nous avons fait beaucoup pour l'Instruction Publique et nous continuons à faire beaucoup encore. Nous nous efforçons, comme le dit l'amendement, à faire diminuer le coût du livre dans la province. Si la Chambre vote la résolution dans ce sens j'ai porté ce vote au conseil de l'Instruction Publique et le lui demanderai de se rendre à ce vœu.

Nous voulons tous le bien de la province et nous ne négligerons rien pour y arriver.

M. Perron dit qu'il est heureux d'avoir entendu le discours du député de Lotbinière. Les libéraux sont aussi bons catholiques que les journalistes en robe courte qui passent leur temps à lancer l'insulte contre les chefs vénérés du parti libéral. "L'Action Sociale", la "Vérité" et la "Croix" pourront continuer à nous insulter, c'est un honneur d'être insulté par cette presse.

Le député de Lotbinière a remis les choses au point. Il a démontré qu'on peut parler de réformes sans être mis au ban de l'opinion publique comme anti-catholiques.

M. Perron a servi aux journalistes en robe courte, aux castors, une leçon dont ils se souviendront longtemps.

Il était autrefois pour l'uniformité des livres, mais il croyait alors que c'était le seul remède à la situation. Il croit maintenant que le remède est l'Instruction gratuite promise par le gouvernement et en conséquence il votera pour l'amendement de M. Francœur.

Finalement l'amendement Francœur est adopté par une forte majorité.

M. Lavergne a découvert un nouveau péril national ; notre province est menacée par les loups.

Ces loups, lui a répondu l'hon. M. Devlin, ne sont que des loups-garous. —Respirons, nous sommes sauvés !

FRONTENAC.

PARLEMENT FEDERAL

LONG DEBAT A PROPOS DE L'ENTENTE DOUANIERE ENTRE LE CANADA ET LES ETATS-UNIS—AU SENAT.

La discussion de l'entente douanière entre le Canada et les Etats-Unis a donné lieu à un long débat, depuis ma dernière lecture.

C'est M. Monk qui a ouvert le feu en proposant la motion suivante :

"La Chambre regrette qu'avant d'étudier au mérite et en détail l'entente conclue entre le gouvernement du Canada et le président des Etats-Unis elle n'ait pas le loisir et l'occasion de connaître sûrement l'opinion du peuple canadien à cet égard et d'étudier avec plus de soin l'influence que le nouveau régime fiscal pourra exercer sur les divers intérêts qu'il affectera."

Cette motion, mise aux votes fut aussitôt perdue.

M. L. R. Borden, chef de l'opposition, prit ensuite la parole et fit écho à M. Monk qui déclarait qu'il s'opposait au traité que veut conclure le Gouvernement. Selon lui, le gouvernement veut forcer le Parlement à partager ses vues. Or, les nouvelles conditions commerciales proposées aux Etats-Unis équivalent complètement à une refonte complète du pays.

Il dit qu'en faisant d'aussi grandes concessions aux Etats-Unis le Canada a fait de revenir au traité de 1854 et d'oublier que nous sommes en 1911. Or, les conditions commerciales et autres ne sont plus ce qu'elles étaient jadis et le Canada a droit à demander des faveurs sans accorder ce qu'il donne et il y a un demi siècle et ce qu'il sacrifia en 1866. M. Borden base son argumentation sur des discours du budget prononcés depuis 1896. Il cite l'accroissement de la population, le développement des villes et signale l'essor qu'ont pris Montréal, Toronto, Québec, Halifax et Ottawa.

Le gouvernement, continua M. Borden, a entrepris des travaux de grande envergure, le Transcontinental lui coûtera \$100,000,000 de dollars. Il se propose de faire construire le canal de la Baie Georgienne, d'approfondir le canal Welland. Ce sont des entreprises colossales à l'encontre de l'ancien traité de commerce.

Le chef de l'opposition admet que Sir John A. McDonald a en 1878 fait des offres de réciprocité et que ces offres furent faites à nouveau en 1891 mais que chaque fois les Etats-Unis les refusèrent.

Parlant de notre commerce avec l'Angleterre, il dit qu'elle achète beaucoup plus chez nous que nous ne le faisons chez elle, cela sans doute parce que nous sommes le meilleur des clients des Etats-Unis. Si, dit-il, le gouvernement tient à étendre la marche canadienne et que le marché anglais ne soit pas suffisant pourquoi ne recourt-il pas au libre-échange avec les Etats-Unis ?

Pour sa part il est en faveur de l'établissement d'une commission permanente du tarif en Canada qui chaque année verrait aux modifications pouvant diminuer le coût de la vie, protéger les industries nationales ou augmenter notre commerce à l'étranger et ce, sans sacrifier la richesse du pays.

Il y a, dit-il, des manufacturiers qui peuvent faire face à la concurrence sans danger, mais cela n'empêche pas qu'un changement fiscal ne soit entrepris sans que le Parlement ait tous les renseignements dont il a besoin.

C'est une question d'intérêt national qui comporte entre autres choses la création immédiate du chemin de fer de la Baie d'Hudson et l'exploitation par l'état des éleveurs à grands terminus d'exportation. Le chef de l'opposition en terminant, dit qu'il espère que le gouvernement ne poussera pas à bout son projet de réciprocité avec les Etats-Unis.

L'hon. Ministre des Douanes répondit au leader de la gauche et déclara tout de suite qu'il est à la disposition de quiconque désire se renseigner sur le sujet qu'étudie la Chambre.

Il enregistrera les paroles du chef de l'opposition qui a admis que le Canada a fait de grands progrès depuis quatre ans, et fit remarquer qu'il y avait eu des progrès dans l'œuvre du gouvernement libéral qui a multiplié les relations commerciales avec l'étranger. L'hon. Paterson dit que la préférence anglaise est pour quelque chose dans ce succès et qu'il n'empêche pas le Canada de chercher à étendre son commerce avec les Etats-Unis. Ce n'est que depuis que les jours cependant que l'on est arrivé à une entente à ce sujet. Mais cette entente mutuelle doit être sanctionnée par les parlements des deux pays. Il faut que cette question de réciprocité soit étudiée avec calme en mettant de côté tout esprit de parti.

Le gouvernement est certain que le peuple ratifiera sa politique à cet égard, sinon et bien, après les prochaines élections, les conservateurs étant enfin arrivés au pouvoir pourront révoquer avec nos voisins la convention de réciprocité. En tout cas, il ne s'est rien fait pour modifier la préférence anglaise et elle tiendra toujours la première place dans le programme du gouvernement. Nul ne saurait prouver le contraire. Ce qui entrera en franchise des Etats-Unis entrera de même d'Angleterre.

L'hon. ministre ne voit aucun mal à ce que le Canada vende sa production aux Etats-Unis. Le cultivateur cherche à vendre ses produits le plus avantageusement possible ; pourquoi alors ne les écoulent-ils pas aux Etats-Unis qui ont besoin d'une partie de nos récoltes et des productions de nos forêts ?

La fortune canadienne en sera augmentée d'autant, c'est ce qu'il y a de plus clair en cela.

L'hon. ministre nie la réciprocité devoir avoir pour effet de diviser le trafic canadien vers les Etats-Unis. Ceux qui s'expriment ainsi, ajoute-t-il, ne savent pas ce qu'ils disent. Ne sait-on pas que l'année

dernière le Canada a expédié 25,000,000 de boisseaux de blé en Angleterre via les Etats-Unis, pourtant lui n'en a souffert.

Au sénat, M. Landry a été informé que la Cie du Pont de Québec possédait une garantie de la Cie Américaine Fidelity & Guarantee quant à l'exécution du contrat de la Cie Phoenix Bridge. Cette garantie a été obtenue en juillet 1901, après l'accident du Pont de Québec, la Cie du Pont enregistra sa réclamation le 28 novembre 1908, et plus tard de la part du gouvernement comme successeur de la Cie du Pont de Québec, le 30 novembre 1909. La Cie de Garantie ne répondit pas à la réclamation de la Cie du Pont ni à celle du gouvernement alléguant que les affaires de la Cie Phoenix Bridge avaient été réglées sans recours lorsque le gouvernement prit possession des affaires de la Cie du Pont de Québec.

La question d'encaiser un traducteur supplémentaire pour les débats sessionnels du Sénat souleva l'autre jour a été reprise. Après une heure cette question fut renvoyée au comité des débats.

Les bills concernant la loi d'Immigration et de la Réglementation de la vente de l'opium et de la cocaïne ont subi leur deuxième lecture.

SPECTATEUR.

Le soixante-quatrième rapport de la Canada Life

L'ANNEE LA PLUS PROSPERE

Le paiement aux porteurs de polices, de \$1,789,600.00, par une compagnie d'assurance, et un fait qui mérite plus qu'une attention passagère.

Cependant cette immense somme a été payée aux porteurs de polices, en 1910, par la Canada Life Assurance Company, et le rapport que nous publions en seizième page démontre que ce montant excède de plus d'un demi-million de dollars les paiements faits par la compagnie dans l'histoire de ses précédentes années de cette compagnie.

Les profits seulement, qui furent alloués aux détenteurs de polices, durant l'année dernière, s'élevèrent à plus de \$2,000,000.00.

L'actif de la compagnie a augmenté continuellement et s'élève maintenant à \$10,820,856.00, ayant plus que doublé durant les douze dernières années, et ayant augmenté de plus de \$2,000,000 chaque année.

Le total des nouvelles polices payées pour l'année, est de \$10,838,000, et le total des polices en force est maintenant de \$128,271,973.00.

Les revenus d'intérêts ont augmenté considérablement pour l'année dernière, le taux de la mortalité a diminué au delà des prévisions et les dépenses ont été réduites. Ce résultat démontre que les affaires de la compagnie sont administrées avec la plus grande habileté, et que les intérêts des porteurs de polices sont entre bonnes mains. Comme résultat pratique le surplus de \$1,233,163.00 réalisé en 1910, est le plus considérable dans l'histoire de la compagnie.

Le rapport démontre que la "Canada Life" fait des progrès considérables et des plus satisfaisants.

Le GRAND TRONC

NOUVEAU DIRECTEUR

On mande de Londres, que Sir Felix Shuster, Bart, vient d'être élu directeur du Grand Tronc. Sir Felix Shuster est gouverneur de la Union Bank de Londres, et de la Smith's Bank ; il est aussi directeur d'un grand nombre d'institutions financières en Angleterre. L'été dernier, Sir Felix, à la suite d'une visite au Canada, a été vivement impressionné par les ressources de notre pays.

CACHETS DU DR FRED DEMERS CONTRE LE MAL DE TETE

L'efficacité de ces cachets est telle qu'en cinq minutes ils guérissent de tous maux de tête, névralgie, migraine—Exigez toujours le nom "Dr Fred Demers", sur chaque cachet, car ce sont les seuls vraiment efficaces.

LA VILLE DE SAINT-JEAN

REGLEMENT NUMERO 124

ACCORDANT UNE CONCESSION DE TERRAIN ET CERTAINS PRIVILEGES, AINSI QU'UNE EXEMPTION DE TAXES A CLUETT, PEABODY & CO. ET A BROEGANT LE REGLEMENT NO 123.

Attendu que Cluett, Peabody & Co., corps politique et incorporé, de la cité de Troy, dans l'état de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique, offre d'établir dans les limites de la ville de Saint-Jean, une manufacture de chemises, cols et manchettes, et d'affecter pour la construction et l'outillage, etc., de cette industrie, un montant approximatif de cent mille piastres, (\$100,000), à condition que la dite ville de Saint-Jean remplit envers elle les obligations mentionnées dans une résolution adoptée par les directeurs de la dite compagnie le 29 août dernier et déposée dans les archives de ce conseil ;

Attendu que l'établissement de cette industrie dans la dite ville de Saint-Jean aux conditions ci-dessus mentionnées et détaillées dans la dite résolution est avantageux pour les habitants et contribuables de cette ville ;

Attendu que le conseil municipal de la dite ville de Saint-Jean, le 13 septembre dernier, a adopté le règlement No 123, accordant une concession de terrain et certains privilèges, ainsi qu'une exemption de taxes à la dite compagnie, et que ce règlement a été enregistré au cadastre officiel de la dite ville ;

Attendu que la dite compagnie, à la date du présent règlement, a demandé et obtenu la concession de terrain et certains privilèges, ainsi qu'une exemption de taxes à la dite compagnie, et que ce règlement a été enregistré au cadastre officiel de la dite ville ;

Attendu que la dite compagnie, à la date du présent règlement, a demandé et obtenu la concession de terrain et certains privilèges, ainsi qu'une exemption de taxes à la dite compagnie, et que ce règlement a été enregistré au cadastre officiel de la dite ville ;

Attendu que la dite compagnie, à la date du présent règlement, a demandé et obtenu la concession de terrain et certains privilèges, ainsi qu'une exemption de taxes à la dite compagnie, et que ce règlement a été enregistré au cadastre officiel de la dite ville ;

Attendu que la dite compagnie, à la date du présent règlement, a demandé et obtenu la concession de terrain et certains privilèges, ainsi qu'une exemption de taxes à la dite compagnie, et que ce règlement a été enregistré au cadastre officiel de la dite ville ;

Attendu que la dite compagnie, à la date du présent règlement, a demandé et obtenu la concession de terrain et certains privilèges, ainsi qu'une exemption de taxes à la dite compagnie, et que ce règlement a été enregistré au cadastre officiel de la dite ville ;

Attendu que la dite compagnie, à la date du présent règlement, a demandé et obtenu la concession de terrain et certains privilèges, ainsi qu'une exemption de taxes à la dite compagnie, et que ce règlement a été enregistré au cadastre officiel de la dite ville ;

Attendu que la dite compagnie, à la date du présent règlement, a demandé et obtenu la concession de terrain et certains privilèges, ainsi qu'une exemption de taxes à la dite compagnie, et que ce règlement a été enregistré au cadastre officiel de la dite ville ;

Attendu que la dite compagnie, à la date du présent règlement, a demandé et obtenu la concession de terrain et certains privilèges, ainsi qu'une exemption de taxes à la dite compagnie, et que ce règlement a été enregistré au cadastre officiel de la dite ville ;

Attendu que la dite compagnie, à la date du présent règlement, a demandé et obtenu la concession de terrain et certains privilèges, ainsi qu'une exemption de taxes à la dite compagnie, et que ce règlement a été enregistré au cadastre officiel de la dite ville ;

Attendu que la dite compagnie, à la date du présent règlement, a demandé et obtenu la concession de terrain et certains privilèges, ainsi qu'une exemption de taxes à la dite compagnie, et que ce règlement a été enregistré au cadastre officiel de la dite ville ;

Attendu que la dite compagnie, à la date du présent règlement, a demandé et obtenu la concession de terrain et certains privilèges, ainsi qu'une exemption de taxes à la dite compagnie, et que ce règlement a été enregistré au cadastre officiel de la dite ville ;

Attendu que la dite compagnie, à la date du présent règlement, a demandé et obtenu la concession de terrain et certains privilèges, ainsi qu'une exemption de taxes à la dite compagnie, et que ce règlement a été enregistré au cadastre officiel de la dite ville ;

Attendu que la dite compagnie, à la date du présent règlement, a demandé et obtenu la concession de terrain et certains privilèges, ainsi qu'une exemption de taxes à la dite compagnie, et que ce règlement a été enregistré au cadastre officiel de la dite ville ;

Attendu que la dite compagnie, à la date du présent règlement, a demandé et obtenu la concession de terrain et certains privilèges, ainsi qu'une exemption de taxes à la dite compagnie, et que ce règlement a été enregistré au cadastre officiel de la dite ville ;

Attendu que la dite compagnie, à la date du présent règlement, a demandé et obtenu la concession de terrain et certains privilèges, ainsi qu'une exemption de taxes à la dite compagnie, et que ce règlement a été enregistré au cadastre officiel de la dite ville ;

Attendu que la dite compagnie, à la date du présent règlement, a demandé et obtenu la concession de terrain et certains privilèges, ainsi qu'une exemption de taxes à la dite compagnie, et que ce règlement a été enregistré au cadastre officiel de la dite ville ;

Attendu que la dite compagnie, à la date du présent règlement, a demandé et obtenu la concession de terrain et certains privilèges, ainsi qu'une exemption de taxes à la dite compagnie, et que ce règlement a été enregistré au cadastre officiel de la dite ville ;

Attendu que la dite compagnie, à la date du présent règlement, a demandé et obtenu la concession de terrain et certains privilèges, ainsi qu'une exemption de taxes à la dite compagnie, et que ce règlement a été enregistré au cadastre officiel de la dite ville ;

Attendu que la dite compagnie, à la date du présent règlement, a demandé et obtenu la concession de terrain et certains privilèges, ainsi qu'une exemption de taxes à la dite compagnie, et que ce règlement a été enregistré au cadastre officiel de la dite ville ;

Attendu que la dite compagnie, à la date du présent règlement, a demandé et obtenu la concession de terrain et certains privilèges, ainsi qu'une exemption de taxes à la dite compagnie, et que ce règlement a été enregistré au cadastre officiel de la dite ville ;

Attendu que la dite compagnie, à la date du présent règlement, a demandé et obtenu la concession de terrain et certains privilèges, ainsi qu'une exemption de taxes à la dite compagnie, et que ce règlement a été enregistré au cadastre officiel de la dite ville ;

Attendu que la dite compagnie, à la date du présent règlement, a demandé et obtenu la concession de terrain et certains privilèges, ainsi qu'une exemption de taxes à la dite compagnie, et que ce règlement a été enregistré au cadastre officiel de la dite ville ;

Attendu que la dite compagnie, à la date du présent règlement, a demandé et obtenu la concession de terrain et certains privilèges, ainsi qu'une exemption de taxes à la dite compagnie, et que ce règlement a été enregistré au cadastre officiel de la dite ville ;

Attendu que la dite compagnie, à la date du présent règlement, a demandé et obtenu la concession de terrain et certains privilè

Nouvelles de Saint-Jean

ETRANGERS EN NOTRE VILLE

M. J. McKerrow, gérant de la Milwaukee Distillers Brush Company, était de passage à St-Jean, ces jours derniers.

Au nombre des étrangers de passage à l'hôtel St-Jean, depuis la semaine dernière, on remarquait, entre autres, les suivants: MM. Nap. Dupont, R. J. McCloskey, J. N. McNichols, J. F. Labelle, Jr., J. A. Leblanc, P. J. A. Leblanc, J. O. Lavalée, J. P. E. Leblanc, J. M. Laurence, J. A. Bohémier, J. E. Plourde, J. A. Deniger, M. S. Goyette, J. E. Lafond, M. M. Mullon, N. W. Thibault, L. D. Maréchal, E. V. Primeau, F. J. McDonnell, E. Kerr, R. Dionne, J. H. Thériault, L. E. Bernard, A. Martin, L. E. Morin, C. H. Pearson, J. A. Gagnon, J. A. Lachin, H. L. Moreau, J. G. Trudeau, J. La Mothe, A. P. Benoit, J. A. Waters, J. Madec, M. A. Daignault, Montréal, F. V. Drake, Trenton, N.J., E. Guay, J. Carrier, Québec, J. M. Brosseau, Val-d'Or, E. Sylvestre, Henryville, J. R. Comeau, A. M. White, Sabrevois, E. Dupont, J. A. Trudeau, J. A. Bédard, N. Plante, St-Alphonse, S. Forges, C. Bourdeau, M. Birt, A. Forté, St-Constant, J. A. Lanouette, La Pêrade, C. J. Laumont, Toronto, W. Landry, G. C. Lathe, W. G. Whitman, La Colle, J. E. Godreau, H. Lamoureux, St-Sébastien, E. F. Lincoln, Dighton, H. F. Green, Clarenceville, J. H. Maillois, Rivière du Loup, John Guy, New Bedford, M. R. O'Donnell, Sherbrooke, A. E. Bernfus, Berlin, Ont., J. A. Beaudoin, St-Alexandre, J. A. Rive, G. E. Létourneau, Rousses Point, J. Wilson et dame, Mlle Grace Wilson, Noyan.

—M. Arthur Mayrand, fils du shérif de ce district, M. Louis Mayrand, parti depuis deux ans pour aller s'établir à Spargdenburg, dans la Caroline du Sud, a causé une joyeuse surprise à sa famille en venant lui rendre visite après une longue absence. Notre ex-concitoyen est un de nos compatriotes les plus estimés dans le sud des Etats-Unis où il a fondé une importante maison de commerce.

—M. Joseph Poutre, de Tomahawk, Wisconsin, est en promenade en notre ville, chez ses frères et autres parents.

—Mlle Alice Bélanger, de Ménardville, a passé quelques jours, la semaine dernière, en visite chez son beau-frère, M. J. H. A. Roy, employé au Grand Tronc.

—M. Wilfrid Dion, boucher de cette ville, vient de faire cession de ses bœufs au bénéfice de ses enfants.

—M. Charles Boucher, épicière, a vendu sa propriété de la rue St-Jacques à M. Ephraïm Moreau, cultivateur de la paroisse de St-Jean. M. Moreau s'en vient demeurer en notre ville, tandis que M. Boucher a l'intention de s'établir sur une ferme à la campagne.

—M. Jules Dubois, de cette ville, vient de faire l'acquisition de la propriété de feu Joseph Blais, épicière de la rue St-Jacques, pour le montant de \$1,150.

—M. Charles Boucher, épicière, a vendu sa propriété de la rue St-Jacques à M. Ephraïm Moreau, cultivateur de la paroisse de St-Jean. M. Moreau s'en vient demeurer en notre ville, tandis que M. Boucher a l'intention de s'établir sur une ferme à la campagne.

—M. Jules Dubois, de cette ville, vient de faire l'acquisition de la propriété de feu Joseph Blais, épicière de la rue St-Jacques, pour le montant de \$1,150.

—M. Charles Boucher, épicière, a vendu sa propriété de la rue St-Jacques à M. Ephraïm Moreau, cultivateur de la paroisse de St-Jean. M. Moreau s'en vient demeurer en notre ville, tandis que M. Boucher a l'intention de s'établir sur une ferme à la campagne.

—M. Jules Dubois, de cette ville, vient de faire l'acquisition de la propriété de feu Joseph Blais, épicière de la rue St-Jacques, pour le montant de \$1,150.

—M. Charles Boucher, épicière, a vendu sa propriété de la rue St-Jacques à M. Ephraïm Moreau, cultivateur de la paroisse de St-Jean. M. Moreau s'en vient demeurer en notre ville, tandis que M. Boucher a l'intention de s'établir sur une ferme à la campagne.

—M. Jules Dubois, de cette ville, vient de faire l'acquisition de la propriété de feu Joseph Blais, épicière de la rue St-Jacques, pour le montant de \$1,150.

—M. Charles Boucher, épicière, a vendu sa propriété de la rue St-Jacques à M. Ephraïm Moreau, cultivateur de la paroisse de St-Jean. M. Moreau s'en vient demeurer en notre ville, tandis que M. Boucher a l'intention de s'établir sur une ferme à la campagne.

—M. Jules Dubois, de cette ville, vient de faire l'acquisition de la propriété de feu Joseph Blais, épicière de la rue St-Jacques, pour le montant de \$1,150.

—M. Charles Boucher, épicière, a vendu sa propriété de la rue St-Jacques à M. Ephraïm Moreau, cultivateur de la paroisse de St-Jean. M. Moreau s'en vient demeurer en notre ville, tandis que M. Boucher a l'intention de s'établir sur une ferme à la campagne.

—M. Jules Dubois, de cette ville, vient de faire l'acquisition de la propriété de feu Joseph Blais, épicière de la rue St-Jacques, pour le montant de \$1,150.

—M. Charles Boucher, épicière, a vendu sa propriété de la rue St-Jacques à M. Ephraïm Moreau, cultivateur de la paroisse de St-Jean. M. Moreau s'en vient demeurer en notre ville, tandis que M. Boucher a l'intention de s'établir sur une ferme à la campagne.

—M. Jules Dubois, de cette ville, vient de faire l'acquisition de la propriété de feu Joseph Blais, épicière de la rue St-Jacques, pour le montant de \$1,150.

—M. Charles Boucher, épicière, a vendu sa propriété de la rue St-Jacques à M. Ephraïm Moreau, cultivateur de la paroisse de St-Jean. M. Moreau s'en vient demeurer en notre ville, tandis que M. Boucher a l'intention de s'établir sur une ferme à la campagne.

—M. Jules Dubois, de cette ville, vient de faire l'acquisition de la propriété de feu Joseph Blais, épicière de la rue St-Jacques, pour le montant de \$1,150.

—M. Charles Boucher, épicière, a vendu sa propriété de la rue St-Jacques à M. Ephraïm Moreau, cultivateur de la paroisse de St-Jean. M. Moreau s'en vient demeurer en notre ville, tandis que M. Boucher a l'intention de s'établir sur une ferme à la campagne.

—M. Jules Dubois, de cette ville, vient de faire l'acquisition de la propriété de feu Joseph Blais, épicière de la rue St-Jacques, pour le montant de \$1,150.

—M. Charles Boucher, épicière, a vendu sa propriété de la rue St-Jacques à M. Ephraïm Moreau, cultivateur de la paroisse de St-Jean. M. Moreau s'en vient demeurer en notre ville, tandis que M. Boucher a l'intention de s'établir sur une ferme à la campagne.

—M. Jules Dubois, de cette ville, vient de faire l'acquisition de la propriété de feu Joseph Blais, épicière de la rue St-Jacques, pour le montant de \$1,150.

—M. Charles Boucher, épicière, a vendu sa propriété de la rue St-Jacques à M. Ephraïm Moreau, cultivateur de la paroisse de St-Jean. M. Moreau s'en vient demeurer en notre ville, tandis que M. Boucher a l'intention de s'établir sur une ferme à la campagne.

—M. Jules Dubois, de cette ville, vient de faire l'acquisition de la propriété de feu Joseph Blais, épicière de la rue St-Jacques, pour le montant de \$1,150.

—M. Charles Boucher, épicière, a vendu sa propriété de la rue St-Jacques à M. Ephraïm Moreau, cultivateur de la paroisse de St-Jean. M. Moreau s'en vient demeurer en notre ville, tandis que M. Boucher a l'intention de s'établir sur une ferme à la campagne.

—M. Jules Dubois, de cette ville, vient de faire l'acquisition de la propriété de feu Joseph Blais, épicière de la rue St-Jacques, pour le montant de \$1,150.

—M. Charles Boucher, épicière, a vendu sa propriété de la rue St-Jacques à M. Ephraïm Moreau, cultivateur de la paroisse de St-Jean. M. Moreau s'en vient demeurer en notre ville, tandis que M. Boucher a l'intention de s'établir sur une ferme à la campagne.

—M. Jules Dubois, de cette ville, vient de faire l'acquisition de la propriété de feu Joseph Blais, épicière de la rue St-Jacques, pour le montant de \$1,150.

DE RETOUR

Le sergent d'état-major F. J. Lewis, de l'école de cavalerie de St-Jean, qui avait été appelé en Angleterre, est de retour à son poste.

NOS RUES

Le pavage des rues nouvelles dans la ville de St-Jean et l'entretien des vieilles rues ont coûté au trésor municipal, durant l'année 1910, le montant de \$2,381.38.

Il reste encore quelques rues à paver pour l'été prochain.

DÉPENSES LÉGALES

La ville de St-Jean a eu plusieurs procès à soutenir durant l'année 1910, et les dépenses légales faites dans le cours de cette année s'élèvent à \$1,155.88.

C'est M^{re} P. A. Chassé, C.R. qui est l'avocat de la ville depuis de nombreuses années.

ELECTIONS MUNICIPALES

La mise en nomination des candidats aux prochaines élections municipales de St-Jean, aura lieu lundi prochain, le vingt février, dans la salle de l'hôtel de ville.

Les électeurs municipaux sont convoqués pour dix heures du matin.

REMERCIEMENTS POUR SYMPATHIES

M. et Mme Alfred Dubois, de l'avenue du Collège, Ottawa, désirent exprimer leurs plus sincères remerciements à tous ceux qui ont bien voulu leur témoigner des sympathies à l'occasion de la mort de leur bien-aimé fils aîné, Georges.

TARIF DOUANIER

Les changements apportés dans le tarif douanier, entre le Canada et les Etats-Unis, sont favorablement commentés en notre ville.

Quant à nos manufacturiers, ils ne sont nullement intéressés dans ces réductions de droits qui ne s'appliquent pas à leurs produits manufacturés.

REMERCIEMENTS

La famille de feu Henri Biron si cruellement éprouvée par la mort prématurée du regretté défunt désire exprimer ses remerciements bien sincères à tous ceux qui ont bien voulu leur témoigner des sympathies, en particulier au Cercle Philharmonique et à l'Orphéon de St-Jean.

TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

M. Charles Boucher, épicière, a vendu sa propriété de la rue St-Jacques à M. Ephraïm Moreau, cultivateur de la paroisse de St-Jean. M. Moreau s'en vient demeurer en notre ville, tandis que M. Boucher a l'intention de s'établir sur une ferme à la campagne.

—M. Jules Dubois, de cette ville, vient de faire l'acquisition de la propriété de feu Joseph Blais, épicière de la rue St-Jacques, pour le montant de \$1,150.

LE BANQUET ANNUEL DU SALON LITTÉRAIRE ET MUSICAL

Le banquet annuel du Salon Littéraire et Musical de cette ville, aura lieu jeudi prochain, le vingt-trois février à la salle de l'Asile des Sœurs Grises.

Admission: 25 cents.

Le Salon Littéraire et Musical donnera aussi un grand "souper party" à la mi-carême.

RUMEUR CONTREDITE

M. Amédée Monet nous a adressé une correspondance nous priant de contredire certaine rumeur qui a mis plusieurs personnes sous l'impression que la conférence de l'hon. juge Monet, à la salle de l'hôtel de ville, a été donnée sous les auspices d'une autre association que le Cercle Colonial. L'hon. juge Monet a été prié de donner cette conférence par le président du Cercle Collin, et il s'est rendu de bonne grâce à cette invitation.

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTE DE ST-JEAN

La Société d'agriculture du comté de St-Jean vient de faire l'élection de ses directeurs pour l'année courante. Ces élections ont donné les résultats suivants: MM. Cyrille Hébert, Joseph Coache, James Higgins, Joseph Girard, Emile Grégoire, Delphis Hébert, J. B. Deland, Alfred Lyon et Luc Papineau, directeurs.

M. Charles Langlois, cultivateur de la paroisse de St-Jean, a été réélu comme secrétaire-trésorier.

LA LIQUIDATION DE LA BANQUE DE ST-JEAN

Les officiers de la liquidation de la banque de St-Jean, ont réglé plusieurs affaires importantes depuis quelque temps.

La banque de St-Jean ayant fermé ses portes au printemps de 1908, il y a déjà plus de deux ans que cette institution financière est en liquidation.

LA NEIGE SUR LES TOITS

Le chef de police Lasnier nous prie d'avertir les citoyens de St-Jean qu'ils doivent enlever la neige et la glace sur leurs toits.

On prendra des mesures sévères contre ceux qui ne négligeront de se conformer à cet avis.

Il faut assurer la sécurité du public.

LA RETRAITE

La ville de St-Jean est dans un temps d'effusion religieuse. Des foules innombrables d'hommes de tous les âges se pressent sous les voûtes de notre église paroissiale pour y entendre les instructions de la retraite prêchée par les révérends pères Plamondon et Adam, de l'Ordre de Jésus.

Jamais aussi grande affluence d'hommes ne s'est encore vue dans notre église et c'est un spectacle vraiment édifiant qui témoigne hautement de l'esprit religieux de notre population.

La retraite des femmes qui s'est terminée dimanche dernier, a sans doute été un grand succès pour les éloquentes prédicateurs mais comme il est entendu que la femme est l'ange de la terre, il n'est pas étonnant que la voix agenouillée aux pieds de Dieu. C'est pour cela qu'il est toujours plus réconfortant de voir l'homme dans cette position, lui qui, avec son titre de roi de la Création, n'en est pas moins plus éloigné de Dieu et est souvent un pêcheur endurci.

Nos pères jésuites ont raison d'être fiers de la piété vraiment admirable de notre population.

CHEZ LES SERGENTS

C'est le sergent J. L. Smuck, qui a été promu sergent-major instructeur de l'escadron de cavalerie de St-Jean en remplacement du sergent major Leblond, transféré récemment à Toronto, pour prendre la charge de sergent-major de régiment.

Les autres promotions dans l'escadron de nos dragons royaux, en ce qui concerne les sous-officiers, sont les suivantes: le sergent H. Karher est nommé sergent-major, le sergent F. I. Dee, sera dorénavant le sergent paie-maître, les caporaux F. V. Scott et D. H. Dean, ont été promus au grade de sergent.

ARRESTATIONS

Une jeune femme très bien mise a été arrêtée à la gare du Pacifique Canadien, par le chef de police Lasnier.

Cette femme était en état d'ivresse et attaquait les passants. Conduite au poste la belle en goguette, déclara qu'elle venait de Montréal et promit d'y retourner par le premier train si on voulait lui faire grâce de cette escapade.

A cette condition aucune plainte ne fut logée contre elle et cette vicieuse peu désirable tint sa promesse et retourna dans la métropole.

Le chef de police, Evariste Lasnier, prévenu par dépêche télégraphique, a arrêté un individu venant de Montréal à bord d'un train du Grand Tronc et ayant refusé de payer son passage. Le prisonnier a été renvoyé à Montréal et remis entre les mains des autorités du Grand Tronc.

HOCKEY

Une intéressante partie de hockey a été jouée entre les St-Jean et les Crescents, de Montréal.

Nos visiteurs n'ont pas eu de chance et étaient beaucoup trop faibles pour leurs adversaires.

Le résultat de la partie fut que les St-Jean remportèrent la victoire par un score de 9 à 0.

Ce qui a beaucoup contribué à la défaite des Crescents, c'est que plusieurs de leurs joueurs manquèrent de sang-froid et firent preuve de beaucoup trop de violence dans leur jeu.

Une intéressante partie de hockey a eu lieu entre une équipe de nos dragons royaux et l'équipe du "Recreation Club", au patinoir de l'Association Athlétique.

Ce fut une des parties les plus chaudement contestées de la saison. Le score a été de 2 à 1 en faveur de l'équipe du Recreation Club.

NOTRE GARNISON DE CAVALERIE

Le maintien de l'escadron de cavalerie, à St-Jean, a coûté au département de la milice, pour la dernière année fiscale, le montant de \$60,000 en chiffres ronds. Ce montant a été presque totalement dépensé à St-Jean, comme on le verra par la nomenclature des sommes les plus considérables payées aux citoyens de St-Jean et à deux citoyens d'Iberville: pharmacie Guy, \$861.83; John Donaghy, \$2,284.55; D. Godin & Co., \$615.98; R. Gould, \$2,721.48; A. Labelle, \$711.67; Geo. O'Caïn, \$5,890.71; L. Papineau, \$1,902.72; St. Johns Electric Light Company, \$458.81; Aqueduc de St-Jean, \$733.41; achat de chevaux de remonte, \$1,050.

H. Massé, (Iberville), \$418.31; J. B. Thuot (Iberville), \$270.38.

En outre du cachet particulier que donne à notre ville l'école militaire de St-Jean, les citoyens comme on le voit y trouvent leur intérêt. Et les chiffres plus haut mentionnés ne comprennent pas les dépenses parti-

culières des officiers et des soldats dont nos marchands, en général, bénéficient.

MONDANITES

Mme Thayer a donné un magnifique "500 party", mercredi soir.

Les prix furent gagnés par les personnes suivantes:

Prix des dames—Premier prix, Mme McClure; deuxième prix, Mlle Alice Brown; prix de consolation, Mme Kennedy.

Prix des messieurs—Premier prix, M. John Shirlow; 2ème prix, M. McCarthy; prix de consolation, M. A. Norris.

Un délicieux goûter et des rafraîchissements furent servis après la partie de cartes.

Vendredi soir, Mme John Donaghy, a donné un "bridge party" tout à fait select à sa jolie résidence de la rue Champlain.

Au nombre des personnes présentes, on remarquait, entre autres, M. et Mme G. M. Smith, M. et Mme K. C. Folger, M. et Mme C. G. Wilkinson; Mme Douglas Young et Mlle Bolton.

Jeudi, Mme Nelles, épouse du major C. M. Nelles, commandant de l'école militaire de St-Jean, donnait un bridge party en l'honneur de Mlle Adèle Bolton, de Toronto, en promenade chez le capitaine et Mme Douglas Young. Les prix furent gagnés par Mmes Chester Wilkinson, A. J. Wright et Folger.

Vendredi soir, il y eut grand bal à l'école militaire, donné par le lieutenant Kingsford, en l'honneur de Mlle Bolton.

Des invitations ont été lancées par Mme Henderson Black qui donnera aujourd'hui jeudi, un "500 party" à sa jolie résidence, coin des rues Champlain et St-Charles.

POUR LES BONS CHEMINS

Le Dr W. Grignon, l'un des conférenciers nommés par le gouvernement provincial pour entreprendre la campagne en faveur des bons chemins, a donné une conférence jeudi, de la semaine dernière, à St-Jean, dans la salle de l'hôtel de ville devant un nombreux auditoire.

Toutes les paroisses du comté de St-Jean étaient représentées à cette conférence à laquelle les maires et un grand nombre de conseillers des différentes municipalités assistaient.

Le conférencier a d'abord expliqué la loi des bons chemins telle que proposée par l'hon. M. Caron, ministre de l'Agriculture à Québec. Ensuite il fit ressortir les immenses avantages que le gouvernement offre aux municipalités qui veulent améliorer leurs routes.

Chaque municipalité, dit le conférencier qui voudra municipaliser ses chemins et y faire des travaux pour \$800 durant l'année, recevra une subvention de \$100 du gouvernement. Et il attira l'attention de ses auditeurs sur ce point, que le travail individuel, dans chaque municipalité pour l'entretien des chemins représente plus de \$800 par année. La municipalisation des chemins aura en outre cet avantage de forcer tout le monde à contribuer à l'entretien des chemins. Tandis qu'avec le système actuel on trouve dans chaque paroisse des citoyens qui entretiennent mal leur chemin et quelquefois ne l'entretiennent pas du tout, au détriment des autres citoyens plus soigneux et plus soucieux d'avoir des bons chemins. Il ne faut pas oublier non plus que la taxe imposée pour l'entretien des chemins sera rattachée au travail. Ainsi on pourra s'acquitter de cette taxe sans bourse délier, ce qui est une chose excellente.

Quant au macadamage il n'est pas nécessaire, dit le conférencier, que les municipalités prennent les chemins à leur charge. Il suffira que le conseil municipal décide que tel chemin, par exemple celui conduisant à la gare de chemin de fer ou à l'église, soit macadamisé et dépense \$1,000 pour ces travaux et l'on recevra une subvention de \$500 du gouvernement.

Mais la sollicitude du gouvernement pour les municipalités qui ont à cœur d'améliorer leurs routes, ne s'arrête pas là. Le département de l'Agriculture s'engage à fournir un concasseur, un arrosoir et un rouleau aux municipalités qui entreprendront ces travaux, à les transporter à ses frais à la gare de chemin de fer la plus rapprochée et à payer la moitié du coût de la main d'œuvre qui sera employée sur ces machines.

En terminant le conférencier a fait ressortir tous les avantages que le comté de St-Jean, en particulier, retirera de bonnes routes entre autres de l'amélioration de la route de Montréal à Rousses Point, traversant ce comté dans toute sa longueur.

L'œuvre des bons chemins est une œuvre nationale à laquelle chaque citoyen de cette province a intérêt à contribuer.

Après la conférence le Dr Grignon a répondu avec beaucoup de bon sens à nos questions qui lui furent demandées par ses auditeurs.

Les différentes municipalités du comté de St-Jean ont l'air disposées à profiter des octrois offerts par le gouvernement pour l'amélioration des chemins.

LE SALON LITTÉRAIRE ET MUSICAL

L'élection annuelle de cette association de jeunes gens, amis des arts, a eu lieu dimanche dernier, avec le résultat suivant:

Président, M. Omer Harbec; vice-président, M. Oscar Langer; directeur artistique, M. J. M. Manning; bibliothécaire, M. A. J. Beaulieu; secrétaire, M. J. B. Eustache; trésorier, M. A. Bonneau; conseiller-censeur, M. Jos. Payette; administrateur, M. Rodrigue McNulty; M. Edgar Mayrand, ex-président, devient "ex-officio", membre du nouveau conseil.

Le nouveau président, en des termes choisis, remercia les membres de cette association de confiance à son égard, et promit de s'occuper activement de l'œuvre que poursuivent avec tant de dévouement les membres de cette prospère association.

A M. Harbec succède M. Oscar Langer, le nouveau vice-président. Comme toujours ce jeune homme sut soutenir sa réputation d'orateur émérite, et remercia en des termes heureux, les membres pour son élection à ce haut poste.

Les autres membres du nouveau conseil élu, adressèrent aussi quelques paroles de remerciements, tous promettant de faire tout en leur pouvoir pour l'avancement du Salon Littéraire et Musical.

On passa ensuite une résolution de condoléances à M. Louis McNulty, membre honoraire du Salon, qui eut la douleur, de perdre, dernièrement un de ses enfants.

Un vote de remerciements est, adressé à M. le notaire Aimé Lussier, pour services que ce monsieur a rendus à l'association lors de la passation du bail, avec le propriétaire du nouveau local, qu'occupera le "Salon" le premier mai prochain.

La résolution suivante est ensuite adoptée à l'unanimité:

Attendu que le "Canada-Français" nous a donné par le passé une hospitalité très généreuse dans ses colonnes, et a contribué beaucoup aux progrès rapides de notre association, il est proposé par M. François Jetté, secondé par M. Emile Benoit, que des remerciements sincères soient adressés au directeur, ainsi qu'au rédacteur de ce journal si sympathique à notre cause et que l'abonnement d'une année, à ce journal, soit envoyé à la direction.

MM. Amédée Rivard, Aldéric Poulin, et Aldé Oustigny furent admis membres de l'association.

COUR SUPÉRIEURE

L'hon. juge Monet, siégeant en cour supérieure, a rendu un très important jugement dans une cause de James O'Caïn vs. John Donaghy et la St. Johns Electric Light Company, mise en cause.

Dans cette cause il s'agissait du fameux "Pouvoir Hydraulique" St-Césaire, concerné dans la faillite de la banque de St-Jean. En 1908, le shérif Mayrand vendit par autorité de justice, au profit des créanciers de M. Bousquet, l'immeuble du Pouvoir Hydraulique, y compris machineries, outils, poteaux, fils et ligne de transmission, bref tout ce qui servait à l'exploitation de cette usine électrique. Subséquentement un créancier de Bousquet, M. John Donaghy, fit saisir une partie des effets du Pouvoir Hydraulique, mis en réserve, et que l'on prétendait ne pas faire partie de l'exploitation et, en ayant l'adjudicataire, M. James O'Caïn avait acheté le Pouvoir Hydraulique St-Césaire, de M. G. C. Poulin, pour le compte de la St. Johns Electric Light Company, demanda l'annulation de la vente faite à M. Donaghy, prétendant que la vente du shérif couvrait la totalité des biens appartenant au dit Pouvoir Hydraulique. Le savant juge a maintenu cette prétention et annulé la vente faite à M. Donaghy.

On croit que ce jugement, à moins que la cause ne soit portée en appel, mettra fin aux nombreux procès occasionnés par le Pouvoir Hydraulique St-Césaire, qui passa en différentes mains.

Un autre jugement a été rendu par l'hon. juge Monet dans une cause de Dr E. N. Chevalier vs. Augustin Benjamin Roy et al. Le nommé Roy avait loué l'hôtel Frontenac appartenant au demandeur, dans des conditions spéciales. Ayant remis cet hôtel à son propriétaire au bout de quelques mois, ce dernier prit contre lui une saisie gagée prétendant qu'il lui causait des dommages considérables en ne remplissant pas les conditions de la location qui devait durer un an et plus. De son côté le défendeur alléguait qu'il avait loué au mois, avec l'entente qu'il garderait cet hôtel tant qu'il y ferait son affaire. Se basant sur la preuve faite à l'enquête, le savant président du tribunal renvoya l'action du demandeur avec dépens.

Une cause fort intéressante a été entendue la semaine dernière devant la cour supérieure. Dans cette cause, il s'agissait de déterminer la valeur des garanties d'un brevet obtenu par M. Siméon Bélanger, le demandeur, qui a inventé un nouveau modèle de charrie. M. Bélanger a poursuivi un forgeron du nom d'Isaïe Rancourt, en dommages parce qu'il prétendait que ce dernier lui avait subtilisé son modèle et en avait fait un autre.

LA Banque des Marchands

DU CANADA.
ETABLIE EN 1864.

Bureau Chef: MONTREAL.

Président, SIR H. MONTAGU ALLAN, C.V.O.
(Allan Line Royal Mail S.S. Co.)
Vice-président, JONATHAN HODGSON,
(Messrs. Hodgson, Sumner & Co.)
Gérant Général, E. F. HERBEN.

Capital payé et Fonds de réserve et Profits \$10,999,297.00
Total de l'Actif - - \$71,600,000.00

Correspondances de la Campagne

ST-PHILIPPE DE LAPRAIRIE

M. Jean-Louis Longtin a été réélu maire du village de St-Philippe de Laprairie.

ST-LUC

Nous apprenons avec plaisir que notre ami M. Paul Courville a été élu par acclamation, maire de la paroisse de St-Luc.

ST-REMI

M. O. Laroche a été réélu maire de Saint-Rémi.

SABREVOIS

M. Henri Coupal, médecin interne de l'Hôtel-Dieu, de Montréal, était de passage ici dimanche dernier, en visite chez M. C. Cloutier.

STE-BRIGIDE

M. Jean Goyette a été élu maire de Sainte-Brigide d'Iberville.

ST-SEBASTIEN

Dimanche, le cinq février, avait lieu chez M. Delphis Roy, une partie de "couche" à laquelle assistait un grand nombre de parents et d'amis. Les heureux gagnants furent M. A. Roy et M. Alphonse Roy, et les prix d'encouragement furent décernés à M. Léonide Rochelle et à M. Adolphe Bourdon. Après la partie de cartes, il y eut chant et autres amusements. Ce n'est qu'à une heure matinale que l'on se sépara en emportant un agréable souvenir de cette jolte fête.

SUTTON JUNCTION

Mme P. Beauchamp a donné le jour à une fille baptisée sous les prénoms de Rose-Delima. Parrain, M. Noël Berger, fils de Farnham, marraine, Mlle Fabiola Beauchamp, sœur de l'enfant.

ST-ALEXANDRE

M. Chs. Dulude, de Scharby (Etats-Unis), est au milieu de nous, depuis la semaine dernière.

Mlle Philomène Dulude, est, de cédée lundi dernier. Le service et les funérailles ont eu lieu mercredi, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Nos condoléances à la famille.

L'hôtel du village est fermé depuis la semaine dernière. M. Lussier, hôtelier, est allé demeurer à Ste-Marie, avec sa famille.

Le euehre organisé par les Artistes Canadiens-Français, a été un véritable succès, sous tous les rapports.

ST-ILAISE

A une assemblée des conseillers, lundi, le six, M. Marcelin Robert a été élu maire pour la quinzième fois.

Le sept courant, nous avons eu un magnifique "euehre party". Il y avait quarante tables et soixante-quinze joueurs. M. Charles Commette a gagné un très beau cadran, et Mme Alf. Gagnon, un beau tableau de Ste-Cécile.

SAINT-HILAIRE

Nous avons appris avec regret la mort de Mme Domithilde Lamoureux, épouse de M. Joseph Landry. Les funérailles ont eu lieu au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

LACOLLE

Mardi matin, le quatorze courant, un joli mariage a eu lieu, au village de Lacolle. M. Alf. Therrien, fils de M. Joseph Therrien, a épousé mademoiselle Florida Girard, fille de M. Edouard Girard, tous deux de cette paroisse.

Le mariage a été célébré par M. le curé Arbour, curé de St-Claude. Le couple est parti de suite pour voyager à Burlington, Vt. Nos meilleurs souhaits.

Nos jeunes gens sont allés samedy, jouer une partie de hockey à St-Jean et sont revenus après s'être fait battre un peu.

Mme Ernest Meunier, de Montréal, est en visite chez son beau-frère, le Dr H. Gaudreau, pour quelques jours.

M. Moine Barrière a acheté de M. A. Morin, une terre à bois située sur le chemin Pleasant Valley.

M. Joseph Corbière et sa sœur Octavie Corbière, institutrice, tous deux de St-Paul, Heaux-Noix, étaient en visite chez leurs parents, dimanche, en promenade chez M. P. E. Corbière.

ROXTON FALLS

Depuis quelque temps, les jeunes gens de notre village semblent vouloir mettre à profit le vieux proverbe: "Il faut que jeunesse se passe".

Suivant l'heureuse idée de Mlle B. Wood, ils se réunissent pour fêter les anniversaires.

Ce fut d'abord le tour de Mlle A. Tanguay à qui on offrit deux corbeilles à bonbons, ensuite celui de Mlle B. Wood, qui reçut une jolie chaise en or, de M. Janvier Mainville à qui on présenta un joli service à barbe. Enfin, dimanche le 5 janvier, on se rendit chez Mlle F. Désorcy qui reçut un joli support de décoration.

Inutile de dire que partout nos jeunes gens sont bien accueillis et reçus à bras ouverts.

Dimanche, le 12 janvier, Mlle A. Tanguay donnait une charmante partie de whist qui réunissait toute l'élite de la jeunesse roxtonnaise.

Remarqué parmi les invités: Mlle F. A. Désorcy, L. Mesner, B. Larocque, B. Wood, A. Mainville, B. Brats, Yvonne Nadeau, Ella Légaré, Mmes H. Poirier, N. Beauchemin, M. H. Poirier, N. Beauchemin, C. Troie, de Granby, D. Nadeau, de Danville, P. Désorcy, J. O. Poirier.

H. E. Valois, J. O. Mainville, C. le deuil, M. Joseph Gladu et sa famille en enlevant à leur affection, le père respecté et aimé qui avait toujours habité leur foyer.

En effet, M. Amédée Gladu, ce charmant vieillard, nous a quittés, après une longue maladie soufferte avec la résignation digne d'un chrétien.

Ses funérailles ont été des plus solennelles tant par l'assistance nombreuse, que par la partie musicale qui fut admirablement bien rendue sous la direction de MM. Grégoire et Etienne Guillet, d'Iberville.

Nos condoléances à M. Joseph Gladu.

—A la dernière séance du conseil municipal, M. Pierre Barrière a été élu maire à l'unanimité.

—M. J. Guénet, agent de police, aux Etats-Unis, et son épouse, sont venus en visite chez M. Z. Normandin, à l'occasion du mariage de leur frère Zéphyr.

NAPIERVILLE

Le six du courant au soir les conseillers de la paroisse de St-Cyprien, ainsi qu'un grand nombre d'amis de M. Walter Perrier, se rendirent à sa demeure, accompagnés de la famille de Napierville, pour fêter M. Perrier, élu maire de la municipalité de St-Cyprien.

La fanfare, sous la direction de M. A. P. Beaulieu, joua les plus beaux morceaux de son répertoire. Il y eut chant, jeux de cartes et musique à profusion.

Les convives se séparèrent à l'aurore, emportant un agréable souvenir de cette nuit passée sous le toit très hospitalier de M. le maire W. Perrier.

—Mardi soir, le sept, se rendirent chez M. le maire Pierre Bourgeois, les conseillers de la municipalité de St-Cyprien, ainsi que beaucoup d'amis, tant du village que de la paroisse, pour lui manifester leur enthousiasme de sa seconde nomination à la mairie de Napierville.

La fanfare du village, joua plusieurs sérénades. Il y eut partie de "couche" sous la direction de M. le Dr Verdon et de Mlle Bertha Bourgeois, fille du maire, dix tables furent placées pour les joueurs. Le premier prix fut gagné par M. Victor Hébert (une magnifique pipe), le deuxième par M. J. B. Renaudette (un couteau), le troisième par M. A. Fortin (une pipe).

M. Bourgeois reçut ses amis royalement. Des rafraichissements de toutes sortes furent servis à profusion. Avant de se séparer, à une heure très avancée, M. le Dr Verdon, au nom de tous les amis, remercia M. et Mme Bourgeois, ainsi que leur fille Mlle Bertha, de leur affectueuse hospitalité. M. le Dr Verdon fit un joli discours de félicitation à l'adresse de M. le maire pour les progrès qui s'étaient faits au village de Napierville depuis deux ans, progrès dus, en grande partie à l'initiative de M. Bourgeois. Après des applaudissements réitérés, on se sépara en emportant un bon souvenir de cette aimable soirée.

—La semaine dernière M. Eximaire Boire eut la douleur de perdre son épouse (née Meuse Fougereault) âgée de trente-neuf ans, après une maladie de plusieurs années. Les funérailles eurent lieu à St-Cyprien, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis de la paroisse et de l'étranger. La défunte fut inhumée dans le caveau de l'église.

Les porteurs étaient MM. Domina Robert, de St-Edouard, Odilon Boire, Delphis Bisailon, Henri Forget, ses beaux-frères, Emile Guérin, Georges Fendly, de St-Jean, ses beaux-frères.

La défunte laisse pour déplorer sa perte un époux inconsolable.

Nos condoléances à la famille en deuil.

—M. J. Enéas Girard, instituteur de St-Valentin, et son épouse, étaient en visite dimanche dernier chez son père, M. J. C. Girard. M. Joseph Langlois et son épouse, ainsi que Mme Jules St-Denis, de St-Valentin, étaient aussi en promenade chez M. J. C. Girard.

RICHELIEU

NOCES D'ARGENT

Mardi dernier M. et Mme Louis Bessette dorpèrent une soirée des plus charmantes à leurs nombreux amis à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de leur mariage.

Mme Lévi Meunier lut une magnifique adresse et de riches cadeaux leur furent présentés par M. Lévi Meunier à M. et Mme Joseph Bessette au nom de tous les invités. M. et Mme Bessette quoique très touchés de cette marque d'estime surent répondre en termes très appropriés à la circonstance. Des rafraichissements de toutes sortes furent très goûtés. Il y eut chant, musique, danse et déclamation.

Chacun s'amusa à qui mieux mieux. C'est avec regret que l'on se sépara emportant de cette aimable soirée un souvenir inoubliable.

Au nombre des personnes présentes, il nous fait plaisir de mentionner les couples suivants: M. et Mme Lalanne, de St-Grégoire, M. et Mme Damas Thérèse, de Richelieu, M. Joseph Nadeau, d'Iberville avec Mlle Marie Louise Bessette, de Richelieu; Arthur Bessette et Blanche Bessette, de Richelieu; Dorilla Choquette et

Alice Nadeau, d'Iberville; Wilfrid Boucher et Rosa Meunier, d'Iberville; Alice Bessette et Antoinette Bessette, de Richelieu; Henri Bessette et Alice Larivière, d'Iberville; Henri Bessette et Alexina Larivière, d'Iberville; Omer Roman et Blanche Quintain, d'Iberville; Eugène Lobbelle et Régina Bessette, de Richelieu; Joseph Messier et Imelda Guertin, de St-Bruno; Joseph George et Lydia Ostiguy, de St-Alexandre; Olyvia Thérèse et Yvonne Thérèse, de Richelieu; Henri Messier et Josephine Monast, de Richelieu; Joseph Thérèse et Valida Bessette, de Richelieu; Jos. Beaudry, de Ste-Brigide et Alice Rainville, de Marieville; Lajonas Thérèse et Evéline Chycoine, de Marieville; MM. Uld. Bessette, Jos. Bessette, Wilf. Séguin, Ad. Tétrault, Omer Larivière, Eug. Bessette, Jos. Bessette, Jonas Boucher, H. Ostiguy, Alcide Messier, Nap. Ostiguy, Horm. Boucher, Oscar Pinsonnault, P. Ostiguy, J. Messier, A. Gingras, C. Ostiguy, Alf. Bessette, Art. Messier, J. Poirier, de Richelieu; J. Boucher, F. Poirier, d'Iberville; Alf. Lamarre, L. Martel, G. Rainville, Raoul Martel, de Marieville, O. Daigault, de Chambly.

Le "Canada-Français" offre ses félicitations aux heureux époux.

COMMENT PURIFIER LE SYSTÈME.—Les Phylloxères Végétales de Parmelee, sont le résultat d'études scientifiques sur les effets d'extraits de racines et herbes sur les organes digestifs. Leur emploi a démontré, en plusieurs occasions, qu'elles régularisent l'action du foie et des reins, qu'elles enlèvent toutes les accumulations morbides du système. Elles sont agréables à prendre et leur action est douce et efficace.—16

Le Duc de Chartre

Sergines, des "Annales", nous rapporte un trait assez curieux sur le duc de Chartres dont on vient de célébrer les obsèques.

Le duc de Chartres ne se piquait guère de politique. On peut même dire que, tout en gardant correctement le rang qui était le sien, dans la famille royale, et en remplissant les devoirs de représentations qui, parfois, s'imposaient à lui, il détestait franchement les considérations du parti, pour n'aimer, à étudier et ne suivre avec passion que les questions militaires.

Quand l'Assemblée nationale siégeait à Versailles, ses deux oncles, le duc d'Angoulême et le prince de Joinville, en faisaient partie. Un jour que ce dernier, déjà fort sourd, se rendait de la gare Duplessis au château, en suivant le boulevard de la Reine, le duc de Chartres, en uniforme de lieutenant-colonel de chasseurs à cheval, l'aperçut de loin et traversa la chaussée pour venir le saluer.

Il l'aborda au milieu de quelques amis qui l'accompagnaient. Il lui prit la main, tandis que le vieux prince relevait en souriant la tête, qu'il tenait ordinairement penchée au sommet d'un grand corps droit et maigre, et l'on entendit, avec une stupeur joyeuse, cette question, posée à haute voix, criée même: — Eh bien! mon oncle, qu'est-ce que vous allez faire aujourd'hui, dans votre casaque?

La "cassine",—horresco referens,—c'était l'Assemblée!

Mais cette soldatesque, un peu affectée sans doute, savait aussi se traduire quelquefois avec autant d'érudition et moins de verve. Il y avait, d'ailleurs, auprès du duc de Chartres, une femme, une épouse admirable, — qui le pleure, aujourd'hui, après avoir déjà perdu deux de ses enfants, le prince Henri d'Orléans et la princesse Valdemar de Danemark, — et la duchesse, en partageant ses fatigues, ses dangers même, savait, à l'occasion, mêler une grâce infinie à sa bravoure martiale.

SES REINS LA FAISAIENT MOURIR

"FRUIT-A-TIVES" SAUVA LA VIE DE Mme WEBBER

Après que trois médecins l'eurent condamnée

Clairville, Ont.

Il y a deux ans, le médecin fit quatre-vingt visites chez moi et dit qu'il avait fait tout ce qu'il pouvait pour moi. Je souffrais de maux de reins, de maux de tête, et de douleurs dans les reins. Deux autres médecins furent consultés et s'accordèrent à dire que rien ne pouvait être fait pour moi.

Sur la recommandation d'un voisin, je pris "Fruit-a-tives" et il m'a guéri. Aujourd'hui je prends "Fruit-a-tives" et mon mal ne revient plus. Je suis en parfaite santé, et "Fruit-a-tives" est le remède qui m'a guéri lorsque j'avais été à la porte du tombeau pendant des mois. Je suis heureux de pouvoir vous donner ce témoignage. Il peut rendre service à d'autres femmes qui souffrent comme j'ai souffert, et je crois que je ne serais pas en vie aujourd'hui si je n'avais pas fait usage de "Fruit-a-tives".

Mme P. E. WEBBER.

"Fruit-a-tives", la fameuse médecine faite de fruits et reconnue comme le plus grand remède au monde pour les reins, se trouve en 3 boîtes pour \$2.50, boîte d'essai, 30c. Chez tous les marchands ou de Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

LE JEUNE HOMME PERSEVERANT

Parlant de son fils, jeune homme de vingt-trois ans, pour lequel il rêve de hautes destinées, et qui semble quelque peu obtus, M. B. disait hier:

—Je suis bien sûr que ce garçon-là fera son chemin; d'abord, il a une qualité qui est la première de toutes! Et comme on demandait laquelle: —Il est persévérant, reprit le père; c'est ainsi qu'après avoir été refusé sept fois de suite au baccalauréat, il s'est présenté une huitième fois! —Et il a été reçu? —Non!

IL N'Y A QU'UNE HUILE ELECTRIQUE.—Quand une chose, soit médicale ou autre, devient populaire, les imitations ne sont pas lentes à apparaître, cherchant à exploiter la faveur dont jouit la vraie marchandise, faveur qu'elles ne pourraient obtenir par leur propre mérite. Les imitations de l'huile Electrique ont été nombreuses mais n'ont jamais réussi. Ceux qui la connaissent n'emploient jamais sa contrefaçon et exigent la véritable.—40

Si vous avez le rhume procurez-vous une bouteille de Sirop Anticonsumptif de Bickel et faites l'épreuve de ses qualités. Vous trouverez que ce médicament est sans prix. Il agit de la façon indiquée et agit merveilleusement. Ne prenez aucune substitution du Sirop de Bickel, par ce que c'est le meilleur et qu'il a subi l'épreuve des ans. Tous les meilleurs marchands le vendent.—15

Les "Annales"

POLITIQUES ET LITTERAIRES

Revue Universelle Illustrée, paraissant le dimanche.

Directeur: ADOLPHE BRISSON 51, rue Saint-Georges, Paris.

ABONNEMENT.—France.—Edition illustrée, un an, 10 fr., six mois, 5 fr. 50; édition de luxe, un an, 15 fr., six mois, 8 fr. Etranger.—Edition de luxe, un an, 20 fr., six mois, 10 fr. 50.

Le numéro, 25 centimes. Etranger, 30 centimes.

Qu'est-ce que la "Bohème", selon M. Jules Lemaitre? M. Jules Lemaitre examine cette question dans "Les Annales". Très jolies, les numéros d'aujourd'hui, consacré en partie au cinquantenaire d'Henri Murger; il contient, avec la dédicace de Jules Lemaitre, des souvenirs de Jules Claretie, des pages oubliées, un fragment musical de "La Bohème", de Léonavallo, le tout illustré de ravissants croquis de Léandre. On trouvera, dans ce même numéro, le texte des discours académiques de Mgr Duchesne et Edouard Lamy, d'un remarquable article de Pierre Lalo, sur les idées musicales de Richard Strauss, des réflexions sur "Les Vieilles Eglises", par Maurice Barrès, les chroniques d'Yvonne Sarcey, du Bonhomme Chrysale, etc.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Envoi sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen du Catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

Chroniques de la "Revue Hebdomadaire":

La "Revue Hebdomadaire", fondée en 1892 par la maison Plon, Nourrit et Cie, se présente aux lecteurs comme une publication dont la haute tenue littéraire lui a valu de prendre rang parmi les premières revues françaises.

Elle doit ce succès à l'idée qu'elle a cherché à réaliser en offrant aux lecteurs, à un prix modique et sous un format commode, une Revue ne publiant que de l'actualité, traitant de toutes les actualités littéraires, historiques, artistiques, sociales ou scientifiques, et présentant enfin, sous forme de suppléments annexes, une "partie illustrée" contenant les principaux événements de la semaine, et une "partie documentaire" résumant le mouvement général des idées en France et à l'étranger.

"La Revue Hebdomadaire" s'abstient de toute politique.

SES SOMMAIRES comprennent, en dehors des principaux chroniques régulières dues à MM. Hanotaux, de l'Académie française, Paul Adam, Edouard Rod, Henry Bordeaux, Funck-Brentano, Charles La Gaffie, Pelléan, Lionnet, Chantavoine, Pervinquier, des articles toujours inédits de nos meilleurs écrivains.

On y trouvera notamment la publication "in extenso" des conférences faites en 1910 à la Société des Conférences, par les plus célèbres écrivains français.

SES SUPPLÉMENTS ANNEXES, au nombre de cinq, voudraient tenir lieu des différentes publications spéciales dont la lecture devient de plus en plus utile pour être mis au courant du mouvement des idées.

L'Instantané, par ses douze pages d'actualités photographiques, illustre en quelque sorte par l'image l'histoire, documentant certains articles d'art.

Une Revue des revues très complète met chaque semaine le lecteur au courant du mouvement intellectuel en France et à l'étranger.

Les Faits de la semaine, relatés avec intérêt et sans commentaires, donnent un aperçu objectif des événements.



M. ALBERT DION
C'est du Comté de Temiscouata que nous vient la nouvelle d'une santé prospère due à l'usage persévérant du VIN ST-MICHEL

Le vieux proverbe français qui dit que "La persévérance est toujours récompensée" a ici son application. Attendre d'un tonique une guérison immédiate, instantanée n'est pas le fait d'une personne réfléchie. Si marquant que soit l'effet d'un premier verre, il va de soi que le meilleur des toniques, le plus actif des reconstituants demande une certaine persévérance dans l'usage pour produire la plénitude de ses effets.

S'il est indiscutable que, dès les premiers verres, le Vin St-Michel justifie la haute réputation qu'il s'est acquise comme tonique, quelques semaines d'usage établissent sans l'ombre d'un doute son efficacité comme reconstituant, comme réparateur des forces affaiblies. Toutes les personnes qui ont pris du Vin St-Michel en ont constaté les bienfaits et le proclament, par expérience personnelle, le roi des reconstituants. Et, sous ce rapport, il possède un avantage immense sur la généralité des produits solides, poudres ou pilules que les estomacs affaiblis ne digèrent pas, alors que le Vin St-Michel, sous sa forme liquide agit immédiatement et entre dans la circulation du sang qu'il enrichit et régénère rapidement. Aussi sa vogue ne fait que s'accroître. Plusieurs lettres reçues récemment du Comté de Temiscouata établissent ses merveilleuses propriétés médicinales et il n'y a pas de doute que la contagion du bon exemple nous en apportera de nouveaux témoignages dans le cours de l'année, témoignages que nous sommes toujours heureux de recevoir et de publier.

Voici une courte lettre de l'Isle Verte, mais qui en dit long sur la valeur médicinale du Vin St-Michel.

MM. Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

Messieurs.—Je suis heureux de pouvoir apporter un nouveau témoignage en faveur de l'efficacité du VIN ST-MICHEL. Je joins à ma lettre, une photographie comme preuve de la bonne santé que j'ai conquise à l'aide de quelques bouteilles seulement de ce bon vin.

Veuillez croire, Messieurs, à toute ma reconnaissance.

ALBERT DION.

On ne saurait dire mieux, n'est-ce pas? On ne saurait pas non plus prouver d'une manière plus indiscutable les précieuses qualités du Vin St-Michel qui est le plus actif des fortifiants. Il rend la vie aux malades; il apporte une vitalité nouvelle aux personnes affaiblies par la maladie ou par les excès de travail, les fatigues inhérentes à certaines professions manuelles, l'épuisement résultant des attaques de nerfs. Jeunes et vieux y puisent des forces et un regain de santé. Il n'y a pas de raison pour que le Vin St-Michel ne vous fasse pas le même bien à vous qui lisez ces lignes.

BOIVIN, WILSON & CIE, AGENTS 680, RUE ST-PAUL, MONTREAL.

ments de la vie sociale et politique en France et à l'étranger.

Enfin, sur des feuillets spéciaux, deux rubriques sont consacrées à la "Vie féminine" et à la "Vie sportive".

Prix de l'abonnement: 8 mois, 5 fr. 50; 1 an, 10 fr. 50. — 1 an 50 frs. Par. Plon, 8 rue Garancière, Paris.

"L'Instantané", partie illustrée de la "Revue Hebdomadaire", tirée chaque semaine sur papier glacé, peut être reliée à part à la fin de l'année.

Il forme deux volumes de 300 pages.

Pour les abonnements, s'adresser au représentant: Léon Lorrain, 75 rue Saint-Denis, Montréal.



DOW'S SALES



Les analyses nous démontrent qu'au point de vue de la pureté, de la salubrité, des propriétés fortifiantes, il n'y a pas de bière supérieure aux bières de

Wm. DOW & CO.

Une surveillance scientifique constante, l'achat de matières premières choisies et l'emploi d'ouvriers expérimentés ont maintenu pendant cent ans la suprématie des produits "DOW".

En vente chez tous les marchands, hôtels, et restaurants.

THE NATIONAL BREWERIES LIMITED
SUCCESSEURS DE
Wm. DOW & CO. 8-3-0

Grand Roman Feuilleton

LE CHATIMENT

Suite

VII EXPLOITS DE PORPORATO

—Mais voici la grande affaire, mes colombes ! reprit Mariotto au moment où la foule allait l'accabler de questions, voici le vrai secret, et Dieu sait ce qui arriverait si quelqu'un allait conter la chose au palais Doria ! approchez-vous tout près et ouvrez l'oreille.

Point n'était besoin de ces précautions oratoires. La foule dévorait d'avance ses paroles.

—Le prince Coriolani, poursuivait-il, a quitté le palais vers six heures. A sept heures, moi qui vous parle, je l'ai vu, de mes yeux vu, non point sous son costume d'atlas, mais déguisé en...

—Déguisé en quoi ? s'écria-t-on de toute part, parce que Mariotto s'était brusquement arrêté.

Mais celui-ci semblait frappé de stupeur. On eût dit qu'il avait aperçu la tête de Méduse là-bas dans l'ombre du vicolo Delfino. Il restait là la bouche béante et les yeux grands ouverts. La foule impatientement répétait :

—Déguisé en quoi ? déguisé en quoi ?

Et, comme le regard de Mariotto demeurait fixé dans le noir, à l'embouchure du vicolo, tous les deux prirent la même direction. On vit, de profil perdu seulement, ce pèlerin à la taille héroïque, qui nagère se tenant à la place occupée maintenant par l'auditoire de Mariotto, entre le marin à la pipe d'écume et cet étrange personnage couché en rond comme une chenille. Beaucoup se demandèrent : —Qui donc est celui-là ?

Quelques uns échangèrent de rapides regards. Un seul prononça ce nom que nous avons entendu déjà : —Beldemonio !

Mais la vue du démon lui-même n'est point capable d'arrêter la foule de la curiosité napolitaine. Les interrogations adressées à Mariotto recommençaient et se croisaient déjà, lorsqu'un cri bizarre domina tous ces bruits. Ce cri, d'espèce particulière, n'est pas un Parisien qui ne l'ait entendu. Auroli, le maître du saut périlleux, le lançait toujours à son entrée dans l'arène. Auroli l'avait emprunté aux bouffons napolitains : cri railleur et joyeux, faible et perçant, qui semble sortir du gosier de bois d'une poupée.

Alors, on vit bondir, au-dessus des têtes qui se garaient de leur mieux, un corps souple, mais d'un considérable volume ; puis une créature prodigieuse, ayant ainsi franchi au vol le cercle des curieux, se prit à exécuter à l'intérieur du cercle des mouvements tout à fait fantastiques. Elle était retombée sur ses mains, la créature. Elle marchait les pieds en l'air et la tête horriblement renversée. La foule, tous ces grands marionnettes de Naples, la foule, se mit à rire et dit : Bravo, saltarello !

Le saltarello, qui n'était autre que Cucuzone, notre clown de la fontaine, lança son cri et salua des deux pieds bien respectueusement ; puis, bondissant sur la margelle et de la margelle dans la niche même de l'urne des vierges, il engagea ses pieds, je ne sais comme, sous une draperie de pierre et se renversa tout à coup, soutenu seulement par ses ongles. La foule poussa un cri d'effroi et d'admiration. Dans cette position, la tête du saltarello était tout près de l'oreille de Mariotto. Il dit à voix basse ces seules paroles :

—Un mot de plus et ta femme est veuve !

Puis il se laissa choir sur ses mains dans le bassin, rebondit comme une balle élastique, fit le saut indien, le saut chinois, le saut péruvien sur la place, et, choisissant de l'œil la tête d'un facchino, l'atteignit d'un élan sublime, y posa ses deux mains, comme les enfants qui jouent au cheval fondu, et franchit de nouveau la haie curieuse par un saut de voltige exécuté à miracle. Le saltarello dut se fâcher, mais le saltarello avait déjà disparu.

Fumez les



**Cigarettes
DERBY**

5¢

—Bravo, saltarello ! elle se retourna vers son improvisateur. Elle voulait son histoire pour son argent. Quoi de plus juste ? Mais l'improvisateur était muet et tout pâle. Il n'avait plus l'air en train de raconter. Son regard, désormais inquiet, parcourait le cercle qui l'entourait, et, passant par-dessus les têtes, sondait les profondeurs de plus en plus assombries de la strada-di-Porto, où les foyers allaient, s'éteignant, les chandeliers aussi. L'heure du repas plein air était passée ; les fourneaux volants pouvaient refroidir. Le concert de cris mercantiles avait perdu son entrain et sa longueur. On ne voulait plus guère que des friandises, et des fruits. Encore étaient-ces des friandises dédaignées et des fruits restés au fond du panier. "Aux tard venus les os !" disait ce proverbe des écoles, presque aussi féroce que le "Malheur aux vaincus !" des Gaulois.

Les facchini rassasiés, les pêcheurs désaltérés, les pauvres représentants de toutes ces petites industries obscures et importunes qui font vivre la paresse napolitaine, ayant une fois le ventre plein, regardaient en mépris les viandes trop cuites, les citrons piqués, les melons d'eau invalides que le marchand paraît de son mieux et poussait à la vente. Dieu sait qu'il faut peu pour remplir les estomacs de Naples. Avec la vente d'un porteur de charbon de Londres, vous donneriez amplement à dîner à une demi-douzaine de lazaroni.

Ceux des marchands qui avaient achevé leur défilé, devenus hommes de loisir, se mêlaient à la foule, mangeant ça et là un morceau sur le pouce. Les dernières clamours, jetées à de longs intervalles étaient comme un écho atténué de la dernière heure du festin.

—Avec deux tournois, chantait au loin la marche de pastèques, vous buvez, vous mangez, et vous vous lavez la face !

Ce n'était point assurément la transformation subie par la strada-di-Porto qui occupait Mariotto l'improvisateur. Ceci était de tous les jours. On eût dit qu'il voyait, par ces groupes ambulants dont la rue était encore remplie, des choses qui échappaient aux yeux de ses auditeurs, et que lui-même jusqu'alors n'avait point remarquées.

—Ils sont tous là, murmura-t-il en se parlant à lui-même, et la police aussi ! Quelle sarabande allons-nous danser cette nuit ?

Un homme, qu'à première vue nous eussions pu prendre en vérité pour Peter-Paulus en personne, s'arrêta vis-à-vis de lui, un peu en dehors du cercle. Il avait le chapeau sur les yeux, et son northwest, ou twine de matelot anglais, avait le collet relevé jusqu'au-dessus du nez. Ses yeux se cachaient derrière des lunettes bleues. Cet homme fit signe de la main à Mariotto, qui lui répondit en montrant la rue Delfino, derrière la fontaine.

—Allons, Mariotto, allons : criait la foule, vas-tu nous faire coucher je ne sais comment, sous une draperie de pierre et se renversa tout à coup, soutenu seulement par ses ongles. La foule poussa un cri d'effroi et d'admiration. Dans cette position, la tête du saltarello était tout près de l'oreille de Mariotto. Il dit à voix basse ces seules paroles :

—Un mot de plus et ta femme est veuve !

Puis il se laissa choir sur ses mains dans le bassin, rebondit comme une balle élastique, fit le saut indien, le saut chinois, le saut péruvien sur la place, et, choisissant de l'œil la tête d'un facchino, l'atteignit d'un élan sublime, y posa ses deux mains, comme les enfants qui jouent au cheval fondu, et franchit de nouveau la haie curieuse par un saut de voltige exécuté à miracle. Le saltarello dut se fâcher, mais le saltarello avait déjà disparu.

—Bravo, saltarello ! elle se retourna vers son improvisateur. Elle voulait son histoire pour son argent. Quoi de plus juste ? Mais l'improvisateur était muet et tout pâle. Il n'avait plus l'air en train de raconter. Son regard, désormais inquiet, parcourait le cercle qui l'entourait, et, passant par-dessus les têtes, sondait les profondeurs de plus en plus assombries de la strada-di-Porto, où les foyers allaient, s'éteignant, les chandeliers aussi. L'heure du repas plein air était passée ; les fourneaux volants pouvaient refroidir. Le concert de cris mercantiles avait perdu son entrain et sa longueur. On ne voulait plus guère que des friandises, et des fruits. Encore étaient-ces des friandises dédaignées et des fruits restés au fond du panier. "Aux tard venus les os !" disait ce proverbe des écoles, presque aussi féroce que le "Malheur aux vaincus !" des Gaulois.

Les facchini rassasiés, les pêcheurs désaltérés, les pauvres représentants de toutes ces petites industries obscures et importunes qui font vivre la paresse napolitaine, ayant une fois le ventre plein, regardaient en mépris les viandes trop cuites, les citrons piqués, les melons d'eau invalides que le marchand paraît de son mieux et poussait à la vente. Dieu sait qu'il faut peu pour remplir les estomacs de Naples. Avec la vente d'un porteur de charbon de Londres, vous donneriez amplement à dîner à une demi-douzaine de lazaroni.

Ceux des marchands qui avaient achevé leur défilé, devenus hommes de loisir, se mêlaient à la foule, mangeant ça et là un morceau sur le pouce. Les dernières clamours, jetées à de longs intervalles étaient comme un écho atténué de la dernière heure du festin.

—Avec deux tournois, chantait au loin la marche de pastèques, vous buvez, vous mangez, et vous vous lavez la face !

Ce n'était point assurément la transformation subie par la strada-di-Porto qui occupait Mariotto l'improvisateur. Ceci était de tous les jours. On eût dit qu'il voyait, par ces groupes ambulants dont la rue était encore remplie, des choses qui échappaient aux yeux de ses auditeurs, et que lui-même jusqu'alors n'avait point remarquées.

—Ils sont tous là, murmura-t-il en se parlant à lui-même, et la police aussi ! Quelle sarabande allons-nous danser cette nuit ?

Un homme, qu'à première vue nous eussions pu prendre en vérité pour Peter-Paulus en personne, s'arrêta vis-à-vis de lui, un peu en dehors du cercle. Il avait le chapeau sur les yeux, et son northwest, ou twine de matelot anglais, avait le collet relevé jusqu'au-dessus du nez. Ses yeux se cachaient derrière des lunettes bleues. Cet homme fit signe de la main à Mariotto, qui lui répondit en montrant la rue Delfino, derrière la fontaine.

—Un homme a été tué ce soir à cinquante pas de notre barque, sous le pont de la Madeleine.

—Dieu ait son âme ! On sait cela. Que viens-tu annoncer ?

—Je viens annoncer une chose et m'informer d'une autre. Nous n'avons pas vu le Ruggieri de la journée.

—Beldemonio a eu besoin de lui.

—Et aussi de Cucuzone ?

—Et surtout de Cucuzone.

—C'est bien, mais nos gens mouraient.

—Fais-les taire !

—On y tâchera. La chose que je viens annoncer, c'est que la barque a dû quitter son poste en avant du petit port. Il y a là une nuée de mouches.

—On sait cela encore. Vous avez amarré à l'embouchure du Sebeto.

—Et c'est de là que nous avons entendu le cri de l'homme assassiné.

Mais il y a autant de mouches dans la Marinella qu'au devant du petit port : voici ce qu'il faut qu'on sache : j'ai levé l'ancre. Avec nos avions enveloppés de paille, nous avons gagné en haute rade, doublé la pointe du château de l'OEuf, et mouillé tout à l'ouest de la plage de Chiaia, dans les rochers, entre le tombeau de Virgile et les grottes de Gouzzoles.

La signorina gardait le silence.

—Avez-vous entendu ? demanda le prétreu matelot anglais.

—Beldemonio ne sera pas content, répondit-elle, il nous faudra traverser toute la ville pour arriver à la barque.

—Il y a vingt chaloupes de surveillance entre le port et la Madeleine, répliqua Sansovina.

—Et le sloop ?

—Le sloop a changé de place aussi à cause d'une goélette de guerre qui a croisé toute la soirée entre la Gaiola et le cap de Misène. Le sloop a passé le canal de Procida. Il est à l'ancre, de l'autre côté de l'île.

—L'ouest-ouest du feu de Fusaro, et Dieu veuille qu'il l'aise en temps !

—C'est tout ce que tu avais à dire ?

—Tout, répondit le marin anglais.

—Et qu'avais-tu à demander ?

—L'heure où la barque appareillera.

—S'il y a quelqu'un, hormis Dieu, pour savoir cela, Sansovina, répliqua la jeune femme, c'est le maître, et tu ne peux parler au maître, qui est loin d'ici maintenant. Retourne à ton poste et veille toute la nuit. Ce peut être dans un instant, peut-être aussi attendrez-vous jusqu'au point du jour.

Il y a des obstacles nombreux et que nul ne pouvait prévoir. Le prisonnier a été extrait du cachot dont les barreaux étaient limés d'avance, et enfoncé sous les combles. Il est au secret. Les postes ont été démultipliés au dehors comme au dedans du Castel-Vecchio. Mais qu'importe tout cela, puisque la volonté du maître est que le prisonnier soit libre ?

—Beldemonio n'a pourtant pas des ailes comme un oiseau ! murmura le marin.

La main de la jeune femme pesa plus lourde sur son épaule.

—Il a des ailes comme un ange, prononça-t-elle à voix basse, ou comme un démon !

Une minute après, le vicolo était de nouveau silencieux et en apparence solitaire.

—J'en fais serment disait en ce moment notre improvisateur Mariotto, que son auditoire serait de très près, et voudrais-je me damner pour un tari, je vous le demande, mes colombes ? Ne sera-t-il pas toujours temps de vous parler du Coriolani ? Tandis que ce très fameux baron d'Altamonte sera exécuté par la guillotine demain matin à la première heure. Personne ne pourrait vous parler comme moi à son sujet, mes amis, écoutez-moi !

—Rends l'argent ! crièrent cinq ou six rudes voix ; tu nous as trompés ! Il n'est rien arrivé au prince Fulvio.

—Rien arrivé, Spirito santo ! et c'est à moi qu'on dit cela !

—Eh bien ! qu'est-il arrivé ?

La logique de cet auditoire napolitain était assurément égarée. Mariotto se démenait comme un possédé.

—Y a-t-il une honnêteté sur terre ? s'écria-t-il ; saluez-mieux que vous ce qui est intéressant dans mes nouvelles ! Entendez-on parler jamais de gens qui se bouchent les oreilles quand on veut les entretenir de Porporato ?

Ce nom faisait toujours un grand effet, cependant il y eut encore des murmures.

—C'est bon, reprit l'improvisateur, qui vit passé le plus fort de l'orage ; c'est entendu ! je ne vous dirai pas ce qui a eu lieu ce soir même au Castel-Vecchio, je ne vous parlerai pas du souterrain que les Compagnons du Silence avaient creusé sous le vicolo de Sainte-Marie pour arriver jusqu'au cachot de Porporato.

—Un souterrain ! fit le chœur, ému par cette fois.

—Non, non, continua Mariotto ; vous ne voulez pas savoir cela !

—A-t-il donc mal entendu.

—Mais si fait !

—A-t-il parlé ! parle !

—A-t-il entendu nous, mes vrais amis. Je suis un chrétien comme vous tous, et non pas une toupie qu'on laisse tourner avec le fouet. Vous mettez bien un carlin de plus pour le souterrain, les compagnons déguisés en goliards, et la manière dont

toutes ces choses ont été découvertes. Un basse-contre profonde comme un puits se fit entendre et dit :

—Donnez-le-moi ! voilà du temps que qu'il se moque de nous ; je vais le casser comme une croûte !

—Bon ! bon ! s'écria bien vite Mariotto qui se voyait déjà coupé en deux ; ne comprenez-vous pas, mes vrais amis, que j'ai voulu rire ? Est-il défendu maintenant de s'amuser un peu entre camarades ? Voilà la chose, et je suis le seul à Naples qui puisse vous la dire : Quand le trésor du palais royal de Capodimonte fut pillé cet hiver, le Bourbon se mit en colère et augmenta de dix mille ducats la prime promise à quiconque livrerait Porporato. Cela faisait cinquante mille ducats, c'est bon à recevoir, mais personne ne mit la main sur Porporato ! Il arriva peu de temps après que les joyaux de la villa Regina disparurent, puis l'argenterie de la villa Floridiana, où le roi avait sa vaisselle plate, puis le trésor de l'archevêché. On promit vingt mille ducats de plus à qui livrerait Porporato. Mais, saisissez donc ce qui est insaisissable !

Une nuit, Bianca Barberini, la fille du duc, fut enlevée. Ce fut un deuil. Une lettre sans signature apporta au vieux duc, moyennant cinquante mille onces d'or doublées de six ducats, on lui rendrait l'unique espoir de sa race. Vous le savez bien, il monta lui-même à cheval et se rendit au lieu indiqué, au-delà de Salerne, tout seul. Cela était ordonné. Il s'avança dans la grande plaine entre les deux torrents, le Tusciano et le Sele, jusqu'au pied du mont Alburno, dont les flancs se couvrent de hautes forêts. Il vit les troupeaux de cerfs et de sangliers qui n'étaient plus les chasses royales, il vit le bloc de granit qui marque la place où le consul romain défit l'armée de l'esclave Spartacus. Il vit à l'horizon, loin, bien loin, la vieille ville de Positano déserte, silencieuse, immobile depuis deux mille ans dans ses ruines.

Il vit cela. Le soleil couchant rougissait les longues perspectives, des colonnes doriques. L'ombre s'allongeait au-dessus de lui et portait jusqu'à ses pieds sa silhouette gigantesque du temple de Neptune. Personne dans la ville, personne, jusqu'au moment où le soleil, mettant derrière les ombres prophètes une large bande de pourpre, noya lentement son disque dans les eaux du golfe de Salerne.

Alors un homme parut, pourpre comme le soleil qui venait de se coucher, pourpre depuis la plume de son feutre calabrais jusqu'au cuir de ses sandales. Son visage se cachait derrière un masque rouge. Il montra la lisière de la forêt : Bianca Barberini était là, retenue par deux hommes et les bras tendus vers son père. Le vieux duc compta les cinquante mille onces en or et en bank-notes anglaises.

L'homme de pourpre ne daigna pas se baisser pour les prendre. Celui-là ne touche jamais l'or que pour faire des largesses. Il remit Bianca aux mains de son père, salua comme un seigneur qu'il est et disparut sous bois.

—Voilà qui est raconté ! s'écria Farfalla pendant que Mariotto reprérait haleine.

—Ah ! dit Masaccio, pâle de l'émotion que faisait naître en lui cet acte de poésie du paysage et du récit, Mariotto est un Napolitain quand il veut !

—Mere, Farfalla, mere, Masaccio, dit Mariotto tout fier ; vous vous connaissez en savoir-faire. Après Bianca Barberini, ce fut le tour de Preziosa Balbi. Seize ans, fiancée au Pisandelli de Mantoue, Celle-là, moins riche, fut rachetée au prix de trente mille onces d'or. Après elle, deux à la fois : Jeanne Palliante, des princes Paléologues, fiancée du comte Doria-Balbi, et Matilda Farnèse, filleule du roi Ferdinand (qu'il vive un siècle !). Pour savoir Jeanne, il a fallu Fulvio Coriolani.

Mariotto s'interrompit ici brusquement et regarda du côté de la rue par où le saltarello avait disparu.

—Marche ! s'écria-t-on ; dis-nous comment Coriolani est la fiancée de Loredan Doria !

Il y avait sur le visage de l'improvisateur comme un reflet du trouble que l'avait saisi lors de l'invasion du saltarello.

—Vous le savez mieux que moi, mes tourterelles, répondit-il ; quand on parle du Coriolani, cela même loin. Quant à la belle Matilda Farnèse, personne n'a pu la reconquérir, pas même Fulvio ! Et le roi pleurant sa filleule chérie, a dit : "Je donnerai cent mille ducats à qui me livrera le démon de Porporato !" Si l'on songe à Dieu, prendrait-on tant de peine, ô mes chers amis ? Dieu seul est puissant. Ce que l'homme ne peut faire arrive tout naturellement par la volonté de Dieu. Écoutez ceci : Un jour de l'autre semaine, une vieille femme, l'ancienne servante de Samuel Graff le riche, qui avait gagné sa fortune au service du duc de l'infantado vit passer un seigneur en sortant de l'église du Monte-Oliveto. C'est la Beata, que vous connaissez tous bien, et qui fait l'aumône malicieusement pour purifier les bons ducats volés jadis à son maître. La Beata, en voyant ce seigneur qui passait, poussa un cri et tomba pâme.

Pourquoi ? parce qu'elle avait reconnu l'assassin du riche Samuel Graff.

—En vérité ! en vérité ! firent quelques-uns des auditeurs.

—On sait cela ! répliquèrent d'autres.

Et le plus grand nombre :

—Laissez aller le Mariotto ! Il est en verve !

—En verve ! se récria l'improvisateur aigrement ; y a-t-il des jours où d'autres causent mieux que moi à votre gré, mes agneaux ? Alors allez les écouter, je vous le conseille !

—Le premier bavard qui interrompra Mariotto, prononça solennellement la basse-contre, aura la girelle doublée d'un bout à l'autre de la rue, en allant et en revenant. Et toi, Mariotto, marche droit, tu es payé !

Cette sentence à deux tranchants, digne du roi Solomon, fut unanimement approuvée, et Mariotto reprit :

—La Beata se rendit donc à l'intendance de son quartier, parce que le seigneur Spurzheim, directeur de la police royale, était dans son lit, malade, et voici ce qu'elle dit : Il y a, du temps, un étranger vint dans la maison du riche Samuel Graff, à Salerne, qui est dans la capitale de mentha Sicile. L'étranger était beau et bien fait, il s'appelait Felice Tavola. Il avait des lettres d'Espagne, et Graff le reçut cordialement. Bientôt, Felice Tavola fut comme de la famille. Une nuit, la Beata s'éveilla en sursaut. La maison était pleine de fracas et de cris. L'hôte du riche Samuel Graff avait ouvert les portes aux "Cavalieri Ferrai" qui avaient une vendetta à exercer sur l'ancien intendente du duc de l'infantado. Ils avaient déjà tué comme cela le marquis de Francavilla, le colonel Trentacampi et bien d'autres. La maison fut pillée de fond en comble. Samuel Graff, égaré, avait dans la poitrine le poignard calabrais où sont gravés ces mots latins : "Aggre, non loqui".

—Le même qui a tué l'homme du pont de la Madeleine ! dit Rezzola, tandis qu'un frémissement courait dans la foule.

—Le poignard du Silence ! prononça lentement Mariotto.

Puis il reprit :

—Felice Tavola, disparut avec les bandits, et tout Salerne reconnut en lui le terrible Porporato. Ce sont là des événements dont on ne perd pas la mémoire. Ce seigneur que la Beata vit passer en sortant de l'église du Monte-Oliveto, c'était Felice Tavola. Vous savez bien qu'il portait à la cour le nom de baron d'Altamonte ; mais il ne leur en coûte rien de changer de nom ! Le baron d'Altamonte se mit à rire quand on voulut l'arrêter. Il se réclama du cavalier Hercule Pisani, du colonel San Severo, du vieux banquier Massimo Dolet et du seigneur Johann Spurzheim lui-même, directeur de la police royale ; il se réclama aussi du prince Coriolani. Le roi ordonna qu'on le mit au secret. La chambre des crimes s'assembla, on fit venir des témoins du pays de Montelione et de Sicile. L'assassinat de Samuel Graff fut prouvé jusqu'à l'évidence.

Mais une chose qui n'était pas prouvée du tout, c'était l'identité, comme ils disent l'identité de Porporato. Les témoins venus de Montelione et de Salerne, reconnaissaient bien Felice Tavola comme la Beata elle-même ; mais ils n'avaient jamais vu Porporato. Or, la justice a été si souvent trompée ! Le roi voulut savoir. Il y avait à Naples cinq personnes qui avaient vu de leurs yeux Porporato et qui ne pouvaient pas dire non. C'étaient d'abord ces trois pauvres belles créatures : Bianca Barberini, Preziosa Balbi et Jeanne Palliante des princes Paléologues. C'étaient ensuite le vieux duc Trivulzio des Barberini. C'était enfin le prince Fulvio Coriolani.

Le duc avait vu Porporato pour Bianca sa fille ; le prince l'avait vu pour Jeanne Palliante, des Paléologues, fiancée du duc Doria. Le roi ordonna que le baron d'Altamonte, déjà condamné par la cour des crimes, fut revêtu de ce costume couleur de pourpre qui est la toilette d'apparat du maître du Silence. Il ordonna de plus que Felice Tavola, soi-disant le baron d'Altamonte, fût confronté avec les trois jeunes filles nobles et les deux seigneurs. Pensez-vous, mes amis, qu'un autre que moi pourrait vous révéler ainsi les secrets de l'État ? Si vous le pensez, vous vous trompez.

Voici donc quatre carrosses arrêtés dans le larghetto de San Pietro Martiri. Bianca Barberini venait avec son père ; Preziosa Balbi avec la supérieure de son couvent ; Jeanne des Paléologues avec la duchesse de Leuchtenberg, née princesse de Bavière, sa tante. Fulvio Coriolani était seul dans le quatrième carrosse. Au Castel-Vecchio étaient réunis le prince royal, François de Bourbon, le ministre d'Etat, l'intendant supérieur de la police, le prince de Naples et d'autres hauts seigneurs ; Des que tout le monde fut entré, on introduisit le baron d'Altamonte, vêtu de la casaque pourpre portant une plume écarlate à sa toque, et le masque rouge sur le visage. Bianca Barberini et son père s'approchèrent les premiers. "Au nom du Dieu vivant ! dit Sa Grandeur l'archevêque de Naples, qui présidait, reconnaissez-vous ici présent Porporato ?" Le vieux duc répondit pour sa fille : "Nous ne reconnaissons pas celui-là pour être Porporato."

Preziosa Balbi s'avance, soutenue par la supérieure. "Au nom du Dieu vivant, répéta l'archevêque, recon-

naissiez-vous ici présent Porporato ?" Derrière le voile on entendit un "non".

—(A SUIVRE)

Gagnez Plus d'Argent avec le Sirop d'Erable

Les profits que vous faites avec le Sirop d'Erable dépendent du temps que vous y consacrez et du montant de combustible que vous employez. Avec l'ancienne méthode du pot et du chemin, vous perdez beaucoup de combustible et de temps. Et avec tout cela vous n'obenez qu'un sirop foncé et médiocre.

L'ÉVAPORATEUR CHAMPION—voilà ce qu'il faut. En quelques minutes la sève fraîche devient un sirop de couleur claire, celui précisément qui se vend le plus cher. Et vous économisez une quantité énorme de temps et de combustible. Vous avez certainement besoin d'un CHAMPION.

Nous vous enverrons volontiers un catalogue et vous expliquerons par écrit cette machine.

Le catalogue que nous vous enverrons vous renseignera sur les moyens les plus modernes pour faire payer votre sucre.

Écrivez-nous aujourd'hui.

THE GRIMM MFG. CO., LIMITED,
68 RUE WELLINGTON, MONTREAL.

Assurance Mont Royal
COMPAGNIE CANADIENNE

Capital autorisé : \$1,000,000
Bureau principal : No. 1720 rue Notre Dame
Coin St. François-Xavier, MONTREAL.

J. E. HEBERT, Agent Local, rue Richelieu, St-Jean, P. Q.
J. E. CLEMENT, Jr., Gérant.

QUAND VOUS VENEZ À MONTREAL voyez notre immense stock de Vaiselle, Verrerie, Coutellerie, Lampes, Vases et Articles en faïence ou en verre coupé.

Vous pouvez économiser les frais de votre voyage en achetant chez nous. Nous payons le fret sur toute commande de \$5.00 ou plus.

DEUX MAGASINS :
533 STE-CATHERINE EST, pres Amburst 327 Doul. ST-LAURENT, pres Ste-Catherine MONTREAL

Cette marque de commerce et de garantie sur vos matelas, s'mier et oreillers vous assure le confort d'un profond sommeil, sans danger d'invasion des germes de maladies. Insistez pour la voir avant d'acheter.

En vente chez tous les marchands THE ALASKA FEATHER & DOWN CO. LIMITED MONTREAL-WINNIPEG

CASTEL-DES-ILES

Magnifique hôtel d'été, sur le Richelieu, en face de l'île-aux-Noix.

Magnifique hôtel d'été, sur le Richelieu, en face de l'île-aux-Noix. Un des plus beaux sites de la Province. Extraordinaire pour la pêche. Service de première classe dans les deux langues, table d'hôte. Aménagements pour banquets, etc.

Atelier d'artiste dans l'établissement : Conditions : 7, 8, 9 et 10 piastres par semaine suivant accommodations, S'adresser à L. ST. HILAIRE, l'île-aux-Noix, P. Q.

Une Attraction dans les Chaussures

C'est la forme, c'est l'apparence, c'est le fini. Mais cela n'a rapport qu'à l'extérieur. Les points vitaux—l'adaptation et le confort—sont en dedans. Nous garantissons que les chaussures que nous vous vendons vous iront à ravir et qu'elles sont d'un confortable parfait. Aucune autre chaussure vous donnera une meilleure satisfaction.

Chas. Wilson,
RUE RICHELIEU,
ST. JEAN, P. Q.
Porte voisine du bureau de la "Dominion Express"

Pierre, sable et chaux
à bon marché

M. David Brault annonce au public qu'il vend de la pierre cassée à \$1.75 la verge, de la pierre de maçonnerie, première qualité, à \$10.00 la toise, du sable à \$1.25 le verge, de la chaux à \$1.50 par 400 livres ou \$7.50 la tonne.

S'adresser à M. David Brault, 64-narue Corne.

SANTAL MIDY

Indispensable d'une puissante action, guérit en 48 heures les écoulements qui se passent sans danger, sans émission de trépanement par le cathéter, le cubile, les opiateurs et les injections.

PAGE AMUSANTE

NE MALTRAITEZ PAS LES CHIENS ERRANTS



C'EST BON POUR LUI, LE MAUVAIS GARNEMENT

NE MALTRAITEZ PAS LES CHIENS ERRANTS





LA MODE PRATIQUE



ROBES DE MARIEE ET DEMOISELLE D'HONNEUR

Nous présentons aujourd'hui trois robes d'une modiste fameuse.

La première est en chiffon de velours de nuance douce gris-bleu. Le corsage est drapé en fichu sur une chemisette en tulle d'argent brodée de fil d'argent. Les manches sont de tulle, particularité qu'il est bon de ne pas perdre de vue dans vos nouvelles robes. La ligne de taille est surélevée et bordée d'une corde de velours bleu et des revers de broderie également bleus se voient sur le corsage. La jupe est circulaire avec un large panneau en arrière, finissant en train court et carré.

Avec cette robe exquise l'on porte un chapeau en brocade bleu et argent, dont les bords sont quelquefois bordés en plume d'autruche et garnis sur un côté par une grosse rose en tulle d'argent avec cent bleu.

La robe suivante est en satin de nuance éolothrope plutôt pesante d'apparence mais très souple, à raison des lignes pendantes de la coupe. Le boléro est en dentelle métallique avec de larges revers en chiffon bleu foncé d'un effet inusité. Les manches du corsage sont également en chiffon avec des poignets carrés en même dentelle d'argent. La longueur de la jupe est brisée par des boutons retenant l'étoffe aux coutures de côté.

Comme complément à ce costume est un large chapeau en satin avec un nœud en dentelle métallique sur de la maline bleue bordée avec de la soie lavande. Imaginez-vous en l'effet de clair de lune.

La troisième de ces robes rappelle la simplicité puritaine qui gagne graduellement en faveurs.

Elle est de couleur grisâtre que les Français ont appelée "patou" (d'après le chien de Chantecler), couleur que nos grand'mères appelaient probablement "tabac à priser". Le matériel est en crêpe de soie et le corsage très uni. Les manches kimono descendent à moitié bras. Sur le tout est un fichu de tulle crème drapé en plis pesants se croisant en avant sous un plastron de corde qui se continue autour de la taille pour marquer la jonction du corsage avec la jupe.

Cette jupe est très ample tombant en lignes droites et n'est garnie que par un seul large biais.

Et le chapeau? direz-vous. Préparez-vous pour une surprise. Il est parent des bonnets "Quaker", mais assez distant de la sévérité de ce genre pour bien faire à toutes. C'est un bonnet en crêpe doublé en net sur une soie rose-roncée. Sur un côté se voit une grosse rose et des cordes de tulle retombent d'un côté jusqu'à la robe où elles sont attachées.

A vous, Mesdemoiselles, de choisir le costume qui vous plaît le mieux pour préparer votre costume d'hyménée selon le goût exquis de ces créations des artistes les plus réputées en la matière.

RUBANS DE COU

Beaucoup de robes actuelles se portent sans col. Mais autant l'effet du cou nu est joli dans un salon, autant dehors, surtout avec les costumes tailleurs, cela paraît peu habillé, peu correct même.

Un simple ruban de satin, noir de préférence (le satin faisant le cou plus mince), No 9, ou 12, selon la hauteur du cou à colletter, trois barrières pour la rigidité désirée, agrafes et portes pour l'agrafage derrière, un plissé de lingerie ou de tulle au bord de ce col et un petit nœud sur le devant, petit nœud fait de deux coques et d'un lien de même ruban de satin noir, et ce petit rien, réminiscence des "colliers" du dix-huitième siècle, apporte à la robe la note de sobre correction indispensable à la "reine de ville".

SERRE-VOILETTE

Toutes les jolies voilettes se font en grande largeur; on les drapé de près sur le chapeau, bien serrées sous le menton. Jusqu'à présent il fallait s'aider tant bien que mal pour serrer la voilette autour du cou de deux petites épingles neige qui la fixaient au-dessus de la nuque dans les cheveux. Le visage était alors emprisonné dans le réseau léger; pour relever la voilette il fallait défaire cet arrangement compliqué; les épingles neige étaient toujours introuvables.

Avec le nouveau serre-voilette (ne pas confondre avec le fixe-voilette) la difficulté de relever la voilette est de beaucoup simplifiée. C'est un genre de petite broche avec une fermeture spéciale qui ne déchire pas la voilette et où l'épingle est remplacée par une fourche en acier à pointes arrondies.



Ce que l'on porte en Février

La ligne des ceintures nouvelles donne à la robe qu'elles enjolivent une note d'amusante originalité; les ceintures à longs pans parent les costumes tailleurs et les robes simples aussi bien que les robes d'après-midi et les robes du soir; on en voit de toutes les nuances; il en est de larges, d'étroites, de claires, de sombres, d'unies, de bariolées; les unes sont pareilles au costume avec des pans ourlés de fourrure, ou de franges; les autres sont en soie souple rayée de plis, garnies de coulisses.

Les plus curieuses sont celles qu'on fait d'écharpes orientales drapées; c'est, par exemple, une écharpe multicolore dont les plis guident la taille à partir de la poitrine et enveloppent les hanches, tandis que les pans croisent sur le côté et retombent en couvrant le devant de la robe.

Ses teintes vives égayent agréablement une robe sombre, noire ou bleu de nuit. Les gens enclins à la critique observent que les écharpes rappellent celles de la belle Fatma; convenons que, si une mode aussi originale peut paraître charmante sur une jeune femme svelte, souple et jolie, elle rendra ridicule une grosse dame.

Les écharpes lamées d'argent, finement ardoées de dessins réguliers, comme les écharpes turques ou algériennes, s'harmonisent avec les robes de velours gris ou taupe. Souvent on ne les drapé pas autour de la taille, elles ont un pan unique ou deux pans superposés qui se détachent d'une corce, d'un nœud, d'un chou joliment chiffonné. Les unes retombent devant un peu sur le côté; les autres pendant à droite, d'autres à gauche; celles qui retombent au milieu du dos sont plus connues et plus banales.

Les plumes qui ornent nos chapeaux offrent autant de variété que les ceintures; à côté des franges de plumes retombantes, des "tours" de plumes qui couvrent tout un chapeau, on voit de frêles panaches qui restent droits et rigides, d'autres qui s'épanouissent en touffes arrondies; d'autres qui s'étalent en cordons diversement nuancés.

Les garnitures de robes claires

Les garnitures noires, très en faveur pour les robes claires, n'ont tout leur charme qu'à condition d'être d'une tout autre étoffe que la robe; elles sont en velours ou en soie souple si la robe est en mousseline de soie, en tulle, en dentelle; elles sont faites de tulle léger, sur une robe d'étoffe opaque; ce qui est rarement joli, c'est le mariage de deux étoffes de même épaisseur et de tissage analogue.

Pour la même raison, le velours noir qui garnit la plupart des robes de velours pointillé, rayé, quadrillé, n'est pas d'un heureux effet dans tous les modèles; il enjolive surtout les robes dont la tonalité est claire; si les carreaux ou les rayures sombres dominent, la garniture de velours noir est moins jolie, on doit alors l'employer en dépassants, en lisérés, plutôt qu'en drapés ou en larges revers. Sur les robes de ratine blanche ou de velours de laine d'un blanc doux et profond, les garnitures de velours noir ou la taupe teinte et lustrée, sont extrêmement séduisantes.

Il y aurait beaucoup à dire sur la manière de porter joliment une écharpe, de la draper autour des épaules, de la retenir d'un geste gracieux.

Une écharpe remontée près de la nuque ou croisée en cravate peut être très confortable, mais elle n'a pas la grâce abandonnée et souple d'une écharpe qu'on se drapé mollement au milieu du dos; les pans, qui la prolongent de chaque côté, sont enserlés par les bras; c'est parfait, si vous pouvez ne songer qu'à l'écharpe, mais s'il vous faut porter un parapluie, un portemonnaie, un mouchoir, vous aurez bien de la peine à conserver la grâce de votre attitude. Quelques jeunes femmes portent leur écharpe d'une manière très pratique: elles la drapent autour du buste, en travers le pan de droite passe sous celui de gauche et le même bras les tient réunis. Avec d'anciennes fourrures, épaisses et lourdes, le geste serait fatigant; mais nos écharpes sont légères; c'est un souffle, un rien; elles ne pèsent qu'à notre bourse.

Théophile H. P.

LE FOYER

SOMMAIRE

POÉSIE. SERENADE. Capitaine Sadik Bey. — INAUGURATION DU PREMIER CHEMIN DE FER CANADIEN. F. G. Marchand. — LES COULEURS. Lucette. — SUPERSTITIONS POPULAIRES. Muscadin. — PROPOS FÉMININS. Pimprenette. — PENSÉES CHOISIES. Pensées choisies.

Sérénade

Le matin riait, ingénu,
Tu m'as dit : Viens ! Je suis venu.
Un peu plus tard, tu m'as dit : chante !
J'ai chanté la grâce méchante.
Mais vint la nuit, la nuit d'été,
Tu m'as dit : Pars, je suis resté.

Capitaine SADIK BEY

Inauguration du Premier Chemin de fer Canadien

C'est à la ville de Saint-Jean d'Iberville qu'appartient l'honneur d'avoir inauguré la première voie ferrée construite sur le sol canadien. Elle s'étendait depuis cette ville jusqu'au village de Laprairie, distance de 15 milles, et servait à relier la navigation du lac Champlain à celle du Saint-Laurent.

L'organisation fut lente et difficile. Il s'agissait d'une entreprise d'un genre jusqu'alors inconnu, dont nos capitalistes n'avaient encore que des notions très imparfaites et qui semblait leur offrir des chances de succès plus que douteuses.

Cependant la "Compagnie du Champlain et du Saint-Laurent" finit par se constituer et ses travaux poussés avec vigueur, furent terminés durant l'été de 1836.

Mais le parachèvement du chemin n'était pas le plus difficile de l'entreprise. Personne en Canada n'avait une connaissance suffisante du mécanisme d'une locomotive pour en entreprendre la construction, et la direction s'était trouvée dans la nécessité de donner sa commande à une fabrique écossaise.

Après une attente bien trop prolongée pour l'impatience du public, on annonça enfin l'arrivée dans le port de Montréal d'un voilier ayant à son bord la locomotive tant désirée.

Cette nouvelle causa un grand émoi. Les curieux de toutes les nuances, la plupart crédules et enthousiastes, allaient donc voir de leurs propres yeux ce cheval d'airain, agile et fringant comme un cheval en chair et en os, parcourir les distances avec une rapidité vertigineuse et enlever sans effort une charge que cent des plus vigoureux spécimens de la race chevaline auraient peine à mouvoir !

Il y avait bien aussi le parti des sceptiques, qui soulevait certains doutes sur l'efficacité de l'étonnante invention ; mais leurs voix furent aussitôt étouffées dans un cri d'indignation poussé par tous les spectateurs du merveilleux. Il fallut bon gré, mal gré, se taire et attendre. L'épreuve allait bientôt se faire ; un voyage d'inauguration était même annoncé pour une date assez prochaine, et si ça ne marchait pas !

Hein ! quel triomphe pour les sceptiques, soudains !

D'autre part, le parti des enthousiastes, donnant libre cours à l'imagination, décrivait en termes chaleureux les surprenantes propriétés de la vapeur comprimée.

En un mot, les badauds, comme toujours, se partageaient en deux camps opposés : celui des gens qui ne doutent de rien et celui des gens qui doutent de tout.

L'heure de la grande épreuve approchait. Un air de mystère entourait tous les préparatifs. La locomotive, accompagnée de son ingénieur-mécanicien, homme silencieux et bourru comme le plus rébarbatif des cornacs, était arrivée mystérieusement, à l'improviste, française avec une prudente lenteur par quatre lourds chevaux, inconscients des bons services qu'ils prêtent à un formidable rival des premiers pas. On l'avait ainsi remorquée afin, disaient-ils, de ne pas anticiper sur la cérémonie d'inauguration.

La vue même en était interdite au public. Les premiers soins du moteur gardien avaient été d'entourer cet objet de toutes ses sollicitudes, d'une forte cloison, à l'intérieur de laquelle personne n'était admis. On avait beau solliciter, se fâcher même, rien ne pouvait ébranler sa persévérante obstination. Aux questionneurs, il répondait invariablement par monosyllabes, accompagnés parfois d'un jargon du plus pur écossais ; puis, il se retirait en grondant dans le compartiment mystérieux et en verrouillant la porte à l'intérieur.

Afin, sans doute, de rendre plus pittoresque la démonstration projetée, la direction avait unanimement décidé qu'elle aurait lieu au clair de lune. Les capitalistes de tous les rangs, tout à fait indifférents aux charmes de la "Blonde Phébé", ne seraient pas loin de traiter de lunatiques des administrateurs de chemin de fer pris en flagrant délit d'une semblable licence poétique.

Autres temps, autres mœurs.

Enfin le moment solennel arriva. Deux wagons, proclamés supérieurs par la foule ébahie—quoiqu'ils ne fussent aucunement prévus les wagons-palais de notre époque—furent bientôt remplis des quelques privilégiés invités par faveur spéciale à faire partie de l'expédition.

On avait naturellement précédé par une série de discours "bien sentis", prononcés par les notables de l'endroit et par les membres de la direction, le tout arrosé d'un champagne pétillant, accessoire indispensable de toutes les inaugurations bien comprises.

La locomotive, soumise pour la première fois à l'inspection vulgaire, lançait vers le ciel étoilé sa fumée noire, par bouffées, et faisait entendre une série non interrompue de sursauts saccadés, comme pour témoigner son ennui des regards indiscrets dont elle était l'objet.

De son côté, l'ingénieur-mécanicien, tout pénétré de l'importance de sa fonction, se tenait à son poste dans une attitude de dignité superbe, tout prêt à donner le signal du départ.

Soudain, un sifflement aigu se fit entendre !

Tout est prêt.

Les spectateurs, maintenant silencieux, sont dans une attente fiévreuse, le mécanicien, plus solennel que jamais dans son rôle de "deus ex machina", appuie majestueusement la main droite sur l'aiguille motrice. Aussitôt la locomotive s'agit, exhale des sursauts plus gros, plus précipités, plus véhéments que jamais, elle s'ébranle dans un suprême effort, les roues font péniblement un demi-tour en avant et s'arrêtent ! L'ingénieur recommence son manège. Rien ne bouge... Il fait une inspection minutieuse du monstre récalcitrant, tourne une vis ici et là, puis saisissant de nouveau l'aiguille, il l'agit furieusement. La locomotive est secouée dans toutes ses parties, elle fume, geint, siffle et semble affectée d'un tremblement épileptique... mais elle n'avance pas d'un pouce.

Une exclamation de désappointement s'échappe de mille poitrines à la fois.

Hélas ! l'expérience était manquée !

Le parti des sceptiques triomphait.

La direction, profondément déconcertée, se réunissait le soir même en conciliabule secret. La nuit se passa en débats animés. On soumit l'ingénieur-mécanicien à l'interrogatoire le plus rigoureux sur les causes de son insuccès.

Le pauvre homme n'y comprenait rien du tout.

Comment se faisait-il qu'ayant réussi sur les chemins de fer écossais, il n'obtenait pas le même succès ici ? C'est ce qui l'intriguait souverainement.

Bref, la réunion était sur le point de se dissoudre sans que l'on eût rien décidé, lorsqu'une idée lumineuse frappa tout à coup le président ! "Je révois, dit-il, un journal des États-Unis où l'on fait tout un récit des merveilleux succès de deux ou trois chemins de fer en opération chez nos voisins. Si nous invitons un ingénieur américain à résoudre le problème !"

Cette suggestion fut adoptée unanimement et, quelques jours plus tard, un expert en chemins de fer nous arrivait de la grande république.

L'épreuve, renouvelée en petit comité cette fois, produisit absolument le même résultat que précédemment. L'Américain inspecta la locomotive en détail. Tout lui paraissait dans l'ordre voulu. Cependant le "statu quo" se continuait obstinément ! Il se met lui-même à la manœuvre. Inutile. La rétive machine fait encore une demi-révolution et retombe dans son immobilité !

Honteux et perplexé, le nouveau venu est sur le point de renoncer à la tâche, quand tout à coup il se frappe le front : "J'ai trouvé," s'écrie-t-il avec un geste de triomphe.

On l'entoure de toutes parts, il est pressé de dix questions à la fois : "Qu'y a-t-il ? Expliquez-vous ! Parlez ! Montrez vite !" "Mes amis, dit-il enfin, sur un ton demi railleur, demi solennel, vous n'avez pas donné assez d'avoine à votre cheval !"

En effet, l'Écossais, habitué au charbon comme combustible, ignorait tout à fait la différence d'intensité entre le calorique produit respectivement par le charbon et par le bois.

On jeta du bois en plus fortes quantités sur le brasier et bientôt la locomotive ranimée commença à se mouvoir, avec lenteur d'abord ; puis, augmentant graduellement sa course, elle finit par atteindre une rapidité, étonnante pour l'époque, de vingt milles à l'heure !

Dès ce moment le problème était résolu : l'ère des chemins de fer était inaugurée en Canada.

F. G. MARCHAND

Les Couleurs

Un écrivain humoriste a appliqué ainsi les sentiments aux couleurs :

La pitié est bleu tendre,
La résignation—gris perle,
La joie—vert pomme,
La satiété—café au lait,
Le plaisir—rose-velouté,
L'ardeur—rouge cardinal,
La candeur—blanc nacre,
La richesse—jaune vieil or,
Le sommeil—fumée de tabac,
La réflexion—orange,
L'ennui—chocolat.

La pensée pénible d'avoir un billet à payer—mine de plomb.

L'argent à recevoir—écarlate diaphane.

Le jour du terme—couleur terre de Sienne, vilaine couleur.

Aller au premier bal—couleur d'ambre.

Le bonheur parfait, ma foi, disait Léon Gazlan, c'est pour moi une couleur inconnue.

Et maintenant faisons un relevé succinct des indications qui peuvent être données par les préférences en couleurs.

Les personnes qui aiment le noir aiment aussi généralement le blanc. Elles seraient distinguées physiquement par une taille plutôt élevée et forte, c'est-à-dire grasse, l'ossature n'étant nullement exagérée. Elles sont plutôt brunes, avec des yeux clairs, ont le teint d'un blanc mat et sont prédisposées aux maux de dents.

Moralement, elles seraient dévouées quoique changeantes ; elles ont l'esprit très religieux. Leurs aptitudes musicales seraient remarquables.

Aimez-vous le bleu (bleu pâle) ? Vous démontrez une nature vive, mais très souple, câline, friande. Physique blond et gracile.

Préférez-vous le rouge ? Dispositions évidentes pour l'art avec le sens pratique qui vous en fera tirer parti. Cette nuance éclatante fait, parait-il, bagage des caractères conciliants, d'humeur vive, mais de cœur sensible. La préférence pour le jaune d'or accompagnerait une intelligence très bien douée, orientée vers les arts et les lettres, mais tarée de jalousie et de susceptibilité, "race irritabile des poètes", a dit Horace. Le vert dénote la persévérance, la patience, les aptitudes commerciales. Et de fait, on se représente, aisément, un bureau d'affaires tapissé de vert sombre.

La préférence pour le mauve dirait un dilettantisme d'esprit où la finesse a remplacé la force, on ne rencontre point cette délicate nuance dans les spécimens d'art élémentaire.

Le rose, cette délicate nuance si franche et gaie, semble avoir, de nos jours, perdu ses fidèles. Jadis on en faisait abus, le siècle de Louis XV le mariait à toutes nuances. Il s'est noyé dans le flot rouge révolutionnaire. Était-il donc le compagnon de cette courtoisie de fine allure qui disparaît aussi dans la grande tourmente ?

La marron passe pour s'adresser aux natures tranquilles et méditatives. Peut-être cette réputation lui vient-elle de ce qu'il est le plus habituel domino de la vie religieuse.

Quant au gris, sa renommée est charmante et toute française. Il incarne la gaîté. Gris ne veut pas dire terne comme on se le figure parfois à tort. Le mot gris veut dire "gai". La grisserie est la féerie qui s'installe dans le cœur où le cerveau lorsqu'un sentiment très fort ou quelque idée lumineuse envahit l'un ou l'autre. Si l'on dit d'un homme qui a trop causé avec son verre qu'il est "gris", c'est que le vin, quand il est fait de raisin, engendre la gaîté.

La préférence pour le gris révélerait aussi l'esprit studieux, disposition qui cadre parfaitement du reste avec l'enjouement du caractère.

LUCETTE

SUPERSTITIONS POPULAIRES

Voici quelques-unes des superstitions populaires courantes :

Si une jeune fille perd une épingle à cheveux, son fiancé pense à elle (mais il ne faut pas la perdre exprès).

Si deux cuillers se trouvent, par hasard, dans la même tasse, c'est signe de prochain mariage dans la famille.

Renverser une salière, est le plus mauvais présage ! Quelle est la maison où ce petit malheur n'arrive pas, juste, cela peut tomber un jour de grosse déveine !

Une sonnette se faisant entendre est d'un terrible augure ; quoi de plus naturel portant ; le vent, une porte fermée trop brutalement.

Dans le nord de l'Angleterre, toute femme se lavant les mains et laissant glisser son savon à terre doit s'attendre à toutes sortes d'ennuis.

Si vous voyez une épingle et que vous la ramassiez, vous aurez de la chance toute la journée ; tandis que si vous voyez une épingle sans la ramasser, la journée ne se passera pas sans larmes.

Se lever du pied gauche nous laissera de mauvaise humeur toute la jour.

Oublier un drap ou une couverture en faisant un lit, présage une grave maladie pour une personne habitant sous votre toit.

Laisser brûler sa bougie accidentellement vous annonce que votre argent est en danger et qu'on veut vous voler.

Éternuer avant le déjeuner vous prédit un cadeau durant la semaine ; éternuer le samedi soir une fois la lumière éteinte, vous annonce la visite d'un étranger pour le lendemain. Taper la porte invite le malheur à entrer dans la maison. Renverser un seau d'eau est l'avant-coureur de bien des larmes.

Une autre idée assez répandue est que lorsque deux personnes se lavent les mains dans la même eau, une querelle s'en suivra, à moins qu'on ne fasse le signe de la croix en finissant.

Casser un verre blanc porte chance.

Inutile de mentionner que garder un morceau de corde de pendu où de peau de serpent porte bonheur, tout le monde sait cela.

MUSCADIN

PROPOS FÉMININS

"Était-ce donc une fausse joie",

diront sans doute les irréductibles. Mon Dieu ! je comprends assez l'adversaire de la jupe entravée—fût-elle même s'enfuyant—aux charmes de la jupe les costumes tailleurs exhibés durant "plus que" fourreau ; les courtoisiers tout le mois d'octobre aux grandes fêtes à l'unisson—et je l'avoue, moi réunions sportives.

"Toutes les chroniques de modes interviews échangées avec les grands proportions plus normales, une silhouette de réaction dont on voulait honte qui ne serait plus désormais faire la note dominante de l'automobile large au niveau des chevilles ne : on avait compté sans les principes au contour des hanches, et voici cipales intéressées !

que jamais costumes ne parurent si menus, si étriqués : qu'est-ce à dire ?"

Les femmes élégantes se sont si bien habituées à leurs jupes serrées du bas, elles ont si gentiment appris à marcher à petits pas à la fois glissés et saccadés, tels ceux de Madame Chrysanthe, qu'elles n'ont point voulu abandonner tout cela, et par crainte de trop élargir leurs bas de robes elles ont nettement décidé une contre-révolution (les révolutions sont assez à la mode cette année, des plus grands et des plus graves événements aux plus futiles fantaisies) ; et voici pourquoi tous les costumes de rue restent dans la note ultra-serrée et par suite très courtée, car il ne peut être question de relever une robe aussi ajustée.

Aussi jamais ne vit-on telle fantaisie et telle variété dans les souliers ! Ceux-ci se portent jusqu'aux jours les plus froids de l'hiver, on leur adjoint, l'hiver et les jours froids venus, la guêtte en peau de daim jaune, ou soie claire, et même, originalité assez goûtée, en drap de la teinte du costume. Jusqu'à présent, c'est le soulier seul qui a dominé, et combien divers ! En daim noir ou marron avec gros nœud assorti, lorsqu'il s'agit d'une forme américaine ; le bout verni avec la claque de daim, ou entièrement verni lorsqu'il s'agit de la forme française à talon Louis XV, parfois en velours noir, et même, avec les robes blanches en drap, velours coté, caracul ou hermine, en drap blanc avec l'empigne en velours.

Ceci eût fait révolution il y a bien peu de temps (encore la révolution, vous voyez !), aujourd'hui cela semble seulement une jolie audace réservée aux très chics où les toilettes claires sont des plus en vogue, et enfin aux élégances méditerranéennes pour toute la jolie classe des "hivernantes" qui vont chercher sur la Riviera ou jusqu'au Caire, loin de nos brumes et de nos ciels bas et moroses, des horizons empourprés et des visions d'azur.

L'azur, voici un mot qui ne rappelle à mon sujet, seulement, c'est d'un azur plus qu'accentué, à mi-chemin de l'indigo, qu'il s'agit : les bas bleus, bien de soi, gardent même en cette saison la faveur qui les accueillit cet été : toutes les fois que la toilette comporte une note bleue de soi, celle-ci est immédiatement rappelée par les bas qui s'accompagnent alors du soulier noir.

Quant aux bas noirs ou couleur daim très foncé, ils se portent aussi fins que possible, et parfois même ajourés. Pour les bottines assez hautes elles se font surtout en forme, guêtte, c'est-à-dire boutonnées jusqu'à la semelle avec l'empigne seule en vernis et le plus souvent la guêtte sera en tissu ou en daim : "Mais... et les simples chausseries de cuir noir ?" dira-t-on. Naturellement on en portera, mais alors ce sera en abandonnant toute prétention à sortir de la banalité courante.

Le cot, toujours à cause du nombre croissant des robes sinon courantes, du moins à traîne aussi modérées que possible, même recherche dans la chaussure ; en s'asseyant ou même en glissant d'un pas harmonieux, la robe serrée du bas découvre toujours le pied ; donc tous les raffinements : pour le dîner le soulier en vernis souple à grande boucle de strass ; pour le bal le drap d'or ou d'argent glacé de la couleur de la toilette ; des tissages perfectionnés donnant à ces étoffes métalliques, les reflets désirés du rose pâle au bleu de roi, au violet évêque, à tous les tons enfin ; on a aussi tenté de voler de dentelle les étoffes métalliques ; mais ceci est vraiment un peu bien fragile et ne dure guère que... "l'espace... d'une soirée !"

On revoit des mantelets châles : ceux-ci seront délicieusement pratiques, mais oserai-je l'avouer, infiniment moins gracieux que la large écharpe ; pour les porter il faut être outrageusement jeune, sans cela on a l'air de ne l'être plus du tout ! ?

Les écharpes larges et longues — pour moins confortables que le mantelet — ont plus d'allure et de brio ; on en fait beaucoup en hermine unie, bordée de taupe, celle-ci formant revers ; ou inversement en taupe bordée d'hermine.

Les manchons, plus immense que jamais donnent lieu à quelques hautes petites supercheries, non seulement parce que leur ornement les rend fort chers, mais encore fort lourds ; donc on fait surtout les manchons en bandes de fourrures séparées par des bandes plus étroites en tissu de la couleur de la fourrure : cela donne plus de souplesse encore au manchon qui doit être une chose molle, maniable et se pliant à tous les caprices d'une petite main nerveuse ; avec un peigne long, les bandes ajoutées ne se voient pas du tout.

Les manchons, plus immense que jamais donnent lieu à quelques hautes petites supercheries, non seulement parce que leur ornement les rend fort chers, mais encore fort lourds ; donc on fait surtout les manchons en bandes de fourrures séparées par des bandes plus étroites en tissu de la couleur de la fourrure : cela donne plus de souplesse encore au manchon qui doit être une chose molle, maniable et se pliant à tous les caprices d'une petite main nerveuse ; avec un peigne long, les bandes ajoutées ne se voient pas du tout.

Les manchons, plus immense que jamais donnent lieu à quelques hautes petites supercheries, non seulement parce que leur ornement les rend fort chers, mais encore fort lourds ; donc on fait surtout les manchons en bandes de fourrures séparées par des bandes plus étroites en tissu de la couleur de la fourrure : cela donne plus de souplesse encore au manchon qui doit être une chose molle, maniable et se pliant à tous les caprices d'une petite main nerveuse ; avec un peigne long, les bandes ajoutées ne se voient pas du tout.

Les manchons, plus immense que jamais donnent lieu à quelques hautes petites supercheries, non seulement parce que leur ornement les rend fort chers, mais encore fort lourds ; donc on fait surtout les manchons en bandes de fourrures séparées par des bandes plus étroites en tissu de la couleur de la fourrure : cela donne plus de souplesse encore au manchon qui doit être une chose molle, maniable et se pliant à tous les caprices d'une petite main nerveuse ; avec un peigne long, les bandes ajoutées ne se voient pas du tout.

Les manchons, plus immense que jamais donnent lieu à quelques hautes petites supercheries, non seulement parce que leur ornement les rend fort chers, mais encore fort lourds ; donc on fait surtout les manchons en bandes de fourrures séparées par des bandes plus étroites en tissu de la couleur de la fourrure : cela donne plus de souplesse encore au manchon qui doit être une chose molle, maniable et se pliant à tous les caprices d'une petite main nerveuse ; avec un peigne long, les bandes ajoutées ne se voient pas du tout.

Les manchons, plus immense que jamais donnent lieu à quelques hautes petites supercheries, non seulement parce que leur ornement les rend fort chers, mais encore fort lourds ; donc on fait surtout les manchons en bandes de fourrures séparées par des bandes plus étroites en tissu de la couleur de la fourrure : cela donne plus de souplesse encore au manchon qui doit être une chose molle, maniable et se pliant à tous les caprices d'une petite main nerveuse ; avec un peigne long, les bandes ajoutées ne se voient pas du tout.

Les manchons, plus immense que jamais donnent lieu à quelques hautes petites supercheries, non seulement parce que leur ornement les rend fort chers, mais encore fort lourds ; donc on fait surtout les manchons en bandes de fourrures séparées par des bandes plus étroites en tissu de la couleur de la fourrure : cela donne plus de souplesse encore au manchon qui doit être une chose molle, maniable et se pliant à tous les caprices d'une petite main nerveuse ; avec un peigne long, les bandes ajoutées ne se voient pas du tout.

Les manchons, plus immense que jamais donnent lieu à quelques hautes petites supercheries, non seulement parce que leur ornement les rend fort chers, mais encore fort lourds ; donc on fait surtout les manchons en bandes de fourrures séparées par des bandes plus étroites en tissu de la couleur de la fourrure : cela donne plus de souplesse encore au manchon qui doit être une chose molle, maniable et se pliant à tous les caprices d'une petite main nerveuse ; avec un peigne long, les bandes ajoutées ne se voient pas du tout.

Les manchons, plus immense que jamais donnent lieu à quelques hautes petites supercheries, non seulement parce que leur ornement les rend fort chers, mais encore fort lourds ; donc on fait surtout les manchons en bandes de fourrures séparées par des bandes plus étroites en tissu de la couleur de la fourrure : cela donne plus de souplesse encore au manchon qui doit être une chose molle, maniable et se pliant à tous les caprices d'une petite main nerveuse ; avec un peigne long, les bandes ajoutées ne se voient pas du tout.

Les manchons, plus immense que jamais donnent lieu à quelques hautes petites supercheries, non seulement parce que leur ornement les rend fort chers, mais encore fort lourds ; donc on fait surtout les manchons en bandes de fourrures séparées par des bandes plus étroites en tissu de la couleur de la fourrure : cela donne plus de souplesse encore au manchon qui doit être une chose molle, maniable et se pliant à tous les caprices d'une petite main nerveuse ; avec un peigne long, les bandes ajoutées ne se voient pas du tout.

Les manchons, plus immense que jamais donnent lieu à quelques hautes petites supercheries, non seulement parce que leur ornement les rend fort chers, mais encore fort lourds ; donc on fait surtout les manchons en bandes de fourrures séparées par des bandes plus étroites en tissu de la couleur de la fourrure : cela donne plus de souplesse encore au manchon qui doit être une chose molle, maniable et se pliant à tous les caprices d'une petite main nerveuse ; avec un peigne long, les bandes ajoutées ne se voient pas du tout.

Les manchons, plus immense que jamais donnent lieu à quelques hautes petites supercheries, non seulement parce que leur ornement les rend fort chers, mais encore fort lourds ; donc on fait surtout les manchons en bandes de fourrures séparées par des bandes plus étroites en tissu de la couleur de la fourrure : cela donne plus de souplesse encore au manchon qui doit être une chose molle, maniable et se pliant à tous les caprices d'une petite main nerveuse ; avec un peigne long, les bandes ajoutées ne se voient pas du tout.

Les manchons, plus immense que jamais donnent lieu à quelques hautes petites supercheries, non seulement parce que leur ornement les rend fort chers, mais encore fort lourds ; donc on fait surtout les manchons en bandes de fourrures séparées par des bandes plus étroites en tissu de la couleur de la fourrure : cela donne plus de souplesse encore au manchon qui doit être une chose molle, maniable et se pliant à tous les caprices d'une petite main nerveuse ; avec un peigne long, les bandes ajoutées ne se voient pas du tout.

Les manchons, plus immense que jamais donnent lieu à quelques hautes petites supercheries, non seulement parce que leur ornement les rend fort chers, mais encore fort lourds ; donc on fait surtout les manchons en bandes de fourrures séparées par des bandes plus étroites en tissu de la couleur de la fourrure : cela donne plus de souplesse encore au manchon qui doit être une chose molle, maniable et se pliant à tous les caprices d'une petite main nerveuse ; avec un peigne long, les bandes ajoutées ne se voient pas du tout.

Les manchons, plus immense que jamais donnent lieu à quelques hautes petites supercheries, non seulement parce que leur ornement les rend fort chers, mais encore fort lourds ; donc on fait surtout les manchons en bandes de fourrures séparées par des bandes plus étroites en tissu de la couleur de la fourrure : cela donne plus de souplesse encore au manchon qui doit être une chose molle, maniable et se pliant à tous les caprices d'une petite main nerveuse ; avec un peigne long, les bandes ajoutées ne se voient pas du tout.

Les manchons, plus immense que jamais donnent lieu à quelques hautes petites supercheries, non seulement parce que leur ornement les rend fort chers, mais encore fort lourds ; donc on fait surtout les manchons en bandes de fourrures séparées par des bandes plus étroites en tissu de la couleur de la fourrure : cela donne plus de souplesse encore au manchon qui doit être une chose molle, maniable et se pliant à tous les caprices d'une petite main nerveuse ; avec un peigne long, les bandes ajoutées ne se voient pas du tout.

Les manchons, plus immense que jamais donnent lieu à quelques hautes petites supercheries, non seulement parce que leur ornement les rend fort chers, mais encore fort lourds ; donc on fait surtout les manchons en bandes de fourrures séparées par des bandes plus étroites en tissu de la couleur de la fourrure : cela donne plus de souplesse encore au manchon qui doit être une chose molle, maniable et se pliant à tous les caprices d'une petite main nerveuse ; avec un peigne long, les bandes ajoutées ne se voient pas du tout.

Les manchons, plus immense que jamais donnent lieu à quelques hautes petites supercheries, non seulement parce que leur ornement les rend fort chers, mais encore fort lourds ; donc on fait surtout les manchons en bandes de fourrures séparées par des bandes plus étroites en tissu de la couleur de la fourrure : cela donne plus de souplesse encore au manchon qui doit être une chose molle, maniable et se pliant à tous les caprices d'une petite main nerveuse ; avec un peigne long, les bandes ajoutées ne se voient pas du tout.

Les manchons, plus immense que jamais donnent lieu à quelques hautes petites supercheries, non seulement parce que leur ornement les rend fort chers, mais encore fort lourds ; donc on fait surtout les manchons en bandes de fourrures séparées par des bandes plus étroites en tissu de la couleur de la fourrure : cela donne plus de souplesse encore au manchon qui doit être une chose molle, maniable et se pliant à tous les caprices d'une petite main nerveuse ; avec un peigne long, les bandes ajoutées ne se voient pas du tout.

Les manchons, plus immense que jamais donnent lieu à quelques hautes petites supercheries, non seulement parce que leur ornement les rend fort chers, mais encore fort lourds ; donc on fait surtout les manchons en bandes de fourrures séparées par des bandes plus étroites en tissu de la couleur de la fourrure : cela donne plus de souplesse encore au manchon qui doit être une chose molle, maniable et se pliant à tous les caprices d'une petite main nerveuse ; avec un peigne long, les bandes ajoutées ne se voient pas du tout.

Les manchons, plus immense que jamais donnent lieu à quelques hautes petites supercheries, non seulement parce que leur ornement les rend fort chers, mais encore fort lourds ; donc on fait surtout les manchons en bandes de fourrures séparées par des bandes plus étroites en tissu de la couleur de la fourrure : cela donne plus de souplesse encore au manchon qui doit être une chose molle, maniable et se pliant à tous les caprices d'une petite main nerveuse ; avec un peigne long, les bandes ajoutées ne se voient pas du tout.

Les manchons, plus immense que jamais donnent lieu à quelques hautes petites supercheries, non seulement parce que leur ornement les rend fort chers, mais encore fort lourds ; donc on fait surtout les manchons en bandes de fourrures séparées par des bandes plus étroites en tissu de la couleur de la fourrure : cela donne plus de souplesse encore au manchon qui doit être une chose molle, maniable et se pliant à tous les caprices d'une petite main nerveuse ; avec un peigne long, les bandes ajoutées ne se voient pas du tout.

Les manchons, plus immense que jamais donnent lieu à quelques hautes petites supercheries, non seulement parce que leur ornement les rend fort chers, mais encore fort lourds ; donc on fait surtout les manchons en bandes de fourrures séparées par des bandes plus étroites en tissu de la couleur de la fourrure : cela donne plus de souplesse encore au manchon qui doit être une chose molle, maniable et se pliant à tous les caprices d'une petite main nerveuse ; avec un peigne long, les bandes ajoutées ne se voient pas du tout.

Les manchons, plus immense que jamais donnent lieu à quelques hautes petites supercheries, non seulement parce que leur ornement les rend fort chers, mais encore fort lourds ; donc on fait surtout les manchons en bandes de fourrures séparées par des bandes plus étroites en tissu de la couleur de la fourrure : cela donne plus de souplesse encore au manchon qui doit être une chose molle, maniable et se pliant à tous les caprices d'une petite main nerveuse ; avec un peigne long, les bandes ajoutées ne se voient pas du tout.

Les manchons, plus immense que jamais donnent lieu à quelques hautes petites supercheries, non seulement parce que leur ornement les rend fort chers, mais encore fort lourds ; donc on fait surtout les manchons en bandes de fourrures séparées par des bandes plus étroites en tissu de la couleur de la fourrure : cela donne plus de souplesse encore au manchon qui doit être une chose molle, maniable et se pliant à tous les caprices d'une petite main nerveuse ; avec un peigne long, les bandes ajoutées ne se voient pas du tout.

Les manchons, plus immense que jamais donnent lieu à quelques hautes petites supercheries, non seulement parce que leur ornement les rend fort chers, mais encore fort lourds ; donc on fait surtout les manchons en bandes de fourrures séparées par des bandes plus étroites en tissu de la couleur de la fourrure : cela donne plus de souplesse encore au manchon qui doit être une chose molle, maniable et se pliant à tous les caprices d'une petite main nerveuse ; avec un peigne long, les bandes ajoutées ne se voient pas du tout.

Les manchons, plus immense que jamais donnent lieu à quelques hautes petites supercheries, non seulement parce que leur ornement les rend fort chers, mais encore fort lourds ; donc on fait surtout les manchons en bandes de fourrures séparées par des bandes plus étroites en tissu de la couleur de la fourrure : cela donne plus de souplesse encore au manchon qui doit être une chose molle, maniable et se pliant à tous les caprices d'une petite main nerveuse ; avec un peigne long, les bandes ajoutées ne se voient pas du tout.

Les manchons, plus immense que jamais donnent lieu à quelques hautes petites supercheries, non seulement parce que leur ornement les rend fort chers, mais encore fort lourds ; donc on fait surtout les manchons en bandes de fourrures séparées par des bandes plus étroites en tissu de la couleur de la fourrure : cela donne plus de souplesse encore au manchon qui doit être une chose molle, maniable et se pliant à tous les caprices d'une petite main nerveuse ; avec un peigne long, les bandes ajoutées ne se voient pas du tout.

Les manchons, plus immense que jamais donnent lieu à quelques hautes petites supercheries, non seulement parce que leur ornement les rend fort chers, mais encore fort lourds ; donc on fait surtout les manchons en bandes de fourrures séparées par des bandes plus étroites en tissu de la couleur de la fourrure : cela donne plus de souplesse encore au manchon qui doit être une chose molle, maniable et se pliant à tous les caprices d'une petite main nerveuse ; avec un peigne long, les bandes ajoutées ne se voient pas du tout.

ACTIF.		PASSIF.	
Obligations, actions et débiteures du gouvernement, municipales et autres.	\$18,811,012.38	Fonds de réserve (Hm. 3 1-2 p.c. et 3 p.c.)	\$36,811,285.00
Hypothèques sur immeubles.	11,791,852.88	Réclamations à la mort en cours de règlement et fonds de dividende.	231,936.34
Prêts sur polices.	5,924,670.10	Dividendes aux détenteurs de polices en cours de paiement.	46,920.33
Immeubles possédés (y compris les édifices de la Compagnie, à Toronto, Hamilton, Montréal, Winnipeg, Saint-Jean, N.-B., Ottawa, Vancouver, et Londres, Angleterre.	2,214,932.93	Réserve pour polices qui pourraient être renouvelées.	91,700.00
Prêts sur obligations, actions, etc.	189,263.71	Autre passif.	317,567.72
Primes en transit et différées, (net)	669,312.22	Surplus total au compte des détenteurs de polices (Hm. 3 1-2 p.c. et 3 p.c.)	3,318,417.34
Intérêts et loyers accrus.	680,919.65		\$40,820,856.93
Autres biens.	192,364.00		
Argent en mains et en banques.	343,529.66		
	\$40,820,856.93		
RECETTES.		PAIEMENTS.	
Revenus des primes, net.	\$3,997,397.02	Réclamation à la mort (net).	\$1,223,186.11
Intérêt, etc.	1,904,673.57	Dotations arrivées à maturité (net).	816,490.25
		Dividendes payés aux détenteurs de polices (comprenant les bonus additionnels payés aux réclamations à la mort et dotations arrivées à maturité).	1,973,243.93
		Valeurs de rachats au comptant.	164,115.40
		Valeurs de rachats au comptant, polices arrivées à maturité et autres polices à dividende différé.	564,086.17
		Annuités payées.	45,625.78
		TOTAL PAYE AUX DETENTEURS DE POLICE.	\$1,789,047.94
		Commission, salaires, etc.	\$631,606.60
		Taxes, honoraires de gouvernement, dividendes sur actions, etc.	329,126.90
		Surplus de recettes sur les paiements.	119,259.15
			\$5,902,070.59